

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 février 2025

PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le conseil : 55

	À l'ouverture	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5	N° 6	N° 8	N° 9	N° 10	N° 11	N° 12	N° 13	N° 14	N° 15 à 16	N° 17	N° 18	N° 19
Présents	42	42	38	44	42	44	40	42	41	41	35	37	38	39	39	38	37	36
Absents	6	6	10	3	6	3	7	5	7	7	15	11	10	9	10	11	12	13
Pouvoirs	7	7	7	8	7	8	8	8	7	7	5	7	7	7	6	6	6	6

	N° 20	N° 21	N° 22	N° 23 à 24	N° 25	N° 26	N° 27	N° 28	N° 29	N° 30
Présents	32	32	39	40	42	42	43	43	43	43
Absents	18	17	10	9	7	7	4	4	4	4
Pouvoirs	5	6	6	6	6	6	8	8	8	8

L'an 2025 le 12 février à 19h08 les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 3 février 2025

Sont présents : Mme BENSaid, Mme BERTIN, M. STERN, M. BESSAC, Mme DEHAY, Mme YONIS, Mme HEUGAS, M. DI GALLO, M. GALERA, Mme GLEMAS, M. GUEGUEN, Mme HEDHUIN, M. ABDOULBAKI, Mme LANA, M. METTEY, M. LAMARCHE, Mme PEYRAMAURE, Mme POULARD, Mme MENHOUDJ, M. BEDREDDINE, Mme CREACHCADEC, Mme ATTIA, Mme LORCA, M. F. MOLOSSI, Mme ALPHONSE, M. LE CHEQUER, Mme BONNEAU, Mme LELEU, Mme GUERIN, M. MADAULE, M. T. MOLOSSI, M. SERNE, Mme SERRES, M. CHARLES, M. CHESNEAU, Mme DEFINEL, Mme DOUCOURE, M. LEROY, M. MBARKI, Mme PREVIATO, M. REZIG, Mme BENABDERRAHMANE, M. VIGNERON Florian, Mme LE GOURRIEREC Méline.

Procurations : M. Stéphan BELTRAN à M. Olivier CHARLES, M. Djamel LEGHMIZI à Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Romain DELAUNAY à M. Frédéric MOLOSSI, Mme Liliana HRISTACHE à Mme Halima MENHOUDJ, Mme Haby KA à M. Yann LEROY, M. Baptiste PERREAU à M. Mohamed ABDOULBAKI, M. Bruno REBELLE à Mme Mireille ALPHONSE, Madame TERNISIEN à Madame LE GOURRIEREC Méline.

Absents : Madame MAZE, Madame KEITA, Monsieur GUILLOT.

Monsieur VIGNERON (n°1,n°12,n°13 à n°19,n°20), Madame TERNISIEN (n°1,n°2),Madame LE GOURRIEREC (n°1), Madame DEHAY (n°2), Monsieur GUEGUEN (n°2,n°11), Monsieur ABDOULBAKI (n°2), Monsieur PERREAU (n°2), Madame POULARD (n°2), Madame BONNEAU (n°2), Madame LE GOURRIEREC (n°2), Monsieur Tobias MOLOSSI (n°6), Madame DEFINEL (n°2,n°20 à n°24),Madame BENABDERRAHMANE (n°2,n°6), Monsieur BELTRAN (n°4,n°11,N°20,n°21), Monsieur CHARLES(n°4), Monsieur MADAULE (n°4),Monsieur METTEY (n°6,n°8,,n°9,n°10 ,n°11,N°12 n°13,n°14), Madame PEYRAMAURE,(n°6), Monsieur REZIG (n°27 à n°30) , Madame DOUCOURE (n°8,n°9,n°10,n°11à n°24), Madame HEUGAS (n°9,n°10,n°11 à n°26), Monsieur LEGHMIZI (n°9,n°10,n°11 à n°26), Monsieur DI GALLO (n°11,n°12,n°13), Monsieur GALERA (n°11,n°27) , Monsieur BEDREDDINE (n°11), Madame ALPHONSE (n°11,n°15 à n°19),Monsieur REBELLE (n °11,n°15,n°19),Monsieur LAMARCHE (n°12,n°13 à n°19,n°20), Madame GUERIN (n°17 à n°22,n°23n°24),Madame GLEMAS (n°18,n°19),Madame BERTIN (n°19,n°20),Madame BENSaid (n°20,n°21), Monsieur BESSAC (n°20,n°21), Madame KA (n°20,n°21),Monsieur LEROY (n°20,n°21), Monsieur MBARKI (n°20,n°21,,),Madame ATTIA (n°21 à n°24), Monsieur LE CHEQUER (n°22)

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil :

À la majorité des voix (2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE), a été désignée Madame DEFINEL pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le maire, la séance est ouverte à 19h08.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2024

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Y a-t-il des observations au sujet de ce procès-verbal ? Oui. Attendez, nous avons reçu un mail de Monsieur Pierre SERNE à 18h28 et je vous propose d'intégrer, ces remarques qui ont été transmises, au procès-verbal. Monsieur SERNE demande une intervention. Je vous en prie »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico :

« Oui, parce qu'enfin je vous remercie de me donner la parole. Enfin, c'est dire sur quoi portent les remarques. C'étaient juste des rectifications de vote. Euh, puisque, ma collègue Choukri Yonis m'a confirmé qu'elle a, comme moi, voté contre la délibération sur les tarifs, on ne s'est pas abstenu. Et par ailleurs, je n'ai pas pris part au vote sur les rapports, qui n'ont pas été présentés. Ce n'était pas une abstention, c'était une non-participation. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup, c'est intégré, je mets aux voix : Contre ? abstention ? » Proposition adoptée, je passe à présent la parole à Philippe LAMARCHE pour le débat sur l'orientation budgétaire et la présentation du rapport. »

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

DEL20250212_1 : Débat sur les orientations budgétaires 2025

Intervention de Monsieur Philippe LAMARCHE-, adjoint délégué aux finances :

« Monsieur le Maire, chers collègues, chers téléspectateurs, chers spectateurs, ce n'est pas sans une pointe d'émotion que je vous présente le ROB cette année. En effet, c'est le dernier budget de cette mandature. Le prochain budget, celui de 2026, sera voté et appliqué par la nouvelle majorité issue des élections de mars 2026. Bien sûr, je participerai à l'élaboration de sa maquette, mais je laisserai à une ou un autre adjointe-adjoint aux finances le soin de vous le présenter. Ce rapport doit permettre à chacun de contextualiser l'élaboration de notre budget 2025, en rappelant l'environnement national et international qui interagissent avec notre situation financière. Faire un état des lieux de nos finances locales, en regardant d'où nous partons et les perspectives que nous pouvons discerner dans ce paysage changeant et incertain. Je ferai un focus sur notre endettement, son volume, sa structure et son évolution au cours de la décennie passée. Enfin, je présenterai les grandes orientations du budget 2025, issues des conférences budgétaires mais aussi des débats internes à notre majorité. Pour les plus curieux de nos concitoyens, une structure et une évolution prévisionnelle des effectifs sera disponible sur le site de la ville à la suite de la publication de ce rapport.

Contexte économique : si les deux tracterurs de l'économie mondiale que sont la Chine et les États-Unis peuvent enregistrer un taux de croissance de respectivement 5 % et 2,5 %, la zone euro affiche péniblement un taux de 1 %. Pour la France, les prévisions varient selon les sources, mais prévoient un taux compris entre 0,5 % et 0,8 %. Tous ces chiffres étant bien évidemment sujets à contestation et très certainement revus à la baisse en fin d'année. La France, et on peut étendre ce constat à toute l'Europe, est victime de la désindustrialisation due au transfert des moyens de production vers des pays à bas coûts salariaux, afin de garantir l'accroissement des dividendes versés aux actionnaires. Par effet d'accrétion, le chômage explose, baissant de ce fait la consommation des ménages, entraînant en cascade la défaillance de milliers de petites et moyennes entreprises. Ce cercle vicieux est renforcé par une politique salariale qui appauvrit toujours plus la population de notre pays.

Au nom de la protection des plus riches confère le ruissellement cher à Monsieur Macron, la seule issue pour le gouvernement de la droite macroniste et des républicains est de réduire les dépenses, entendez par là le service public. Ils exonèrent les milliardaires de toute contribution de redressement des comptes publics et mieux ils distribuent des milliards à ces derniers pour maintenir et accroître leurs fortunes via diverses exonérations de charges sociales qui pèsent, notamment sur l'équilibre des comptes des caisses de retraite. La facture de cette politique présentée à la Nation, passe par un affaiblissement des moyens attribués aux collectivités locales. Montreuil n'y échappe pas évidemment. L'appareil de propagande de l'État a bien essayé de faire porter la responsabilité sur les collectivités locales (la ficelle était un peu grosse) la réalité est que depuis 1993, la dette des collectivités locales a baissé, passant de 9,2 % à 8,9 % du produit intérieur brut. Dans le même temps, en 30 ans donc, la dette de l'État est passée quant à elle de 33,7 % à 90 % du PIB. Il est même prévu qu'elle dépasse allègrement les 100 % dans les deux années à venir. On le voit tout ceci n'était que mensonge.

Après avoir désindustrialisé la France, le Président des riches (il n'est pas le seul coupable évidemment et malheureusement) s'attaque à l'investissement public. Rappelons que 70 % de cet investissement public est fait par les collectivités locales. Que l'on se rassure, les anciens employeurs et qui sait les futurs employeurs, banques d'affaires de monsieur Macron vont quant à elle très très bien, elles dégagent des bénéfices mirobolants. La gabegie de l'argent public, l'affaiblissement de nos moyens de production, la détresse de notre nation sont liées à des décisions politiques. La solution sera donc politique. Il appartient à tous, élus et citoyens, de construire une alternative crédible à cette politique mortifère. Si nous voulons éviter le pire demain. Il nous faut nous unir pour combattre cette logique qui consiste à prendre aux pauvres pour donner aux riches.

Parallèlement à cette catastrophe budgétaire, notre planète est frappée de plus en plus durement par les conséquences du réchauffement climatique. Une à une, les conférences internationales montrent que, pour préserver les intérêts des pays les plus riches, ceux du Nord, on laisse les plus pauvres, ceux du Sud, subir les conséquences de notre inaction. Là aussi, le bien commun de l'humanité est sacrifié sur l'autel du fric-roi. À Montreuil, les besoins de financement pour lutter contre les conséquences du réchauffement climatique sont énormes. Les coupes sombres dans notre budget, la réduction des divers fonds de subventions à cette lutte le fonds vert notamment, réduisent notre intervention, exposent les plus pauvres de nos concitoyens à subir toujours plus les effets du dérèglement climatique. Là aussi, un plan de rattrapage devrait privilégier la Seine-Saint-Denis pour sortir notre population de cette précarité climatique, porter une réforme fiscale qui met à contribution les plus riches est non seulement juste mais nécessaire. Lutter contre l'évasion fiscale devrait être

une priorité.

La loi de finances 2025 du gouvernement BAYROU, tourne résolument le dos à tous ces défis. Si ce gouvernement est moins vorace que le précédent, il ne modifie en rien la mécanique délétère du système. Le gouvernement BAYROU veut durer : il achète des abstentions au moment des votes parlementaires et diminue la ponction, il étale la purge, il règle la saignée, ce médecin charlatan digne des comédies de Molière, tue à petit feu son patient. Là encore, il appartient aux gens de gauche de porter une alternative et non des atermoiements.

Comment se traduit la loi de finances pour Montreuil ? La ponction de notre dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait être de 5 millions d'euros. La contribution au redressement des comptes de la Caisse nationale de retraite des collectivités locales (CNRACL), étalée sur 4 ans, sera de 3 points, soit 1,1 million d'euros par an. S'ajoute à cela la baisse des fonds de subvention -je citais tout à l'heure le fond vert - qui reporte de fait sur notre budget un pan important du financement de nos investissements ainsi que l'effet domino qui nous prive d'une partie de l'aide que nous apportent les autres collectivités locales, territoriales, département, région et cetera, aggravera encore notre difficulté budgétaire. Si la ponction est moindre, elle n'en est pas moins réelle et pèsera sur notre budget 2025.

Voilà brossé le contexte économique dans lequel nous construisons notre budget cette année. Cette présentation n'est évidemment pas exhaustive, mais je ne doute pas que des éclairages plus précis sur certains aspects seront amenés dans notre débat à venir.

Dans ce cadre, où en est la situation financière de notre ville ? Disons-le clairement, notre situation financière est bonne, n'est pas florissante, mais assainie et maîtrisée. Quand je regarde d'où nous partons, 2014, avec un dangereux effet ciseau, les recettes menaçant d'être inférieures à nos dépenses, je mesure le chemin parcouru. Je revois les discussions, les décisions politiques parfois douloureuses, de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Je repense aux débats qu'a eu notre majorité concernant le relèvement des taux de pression fiscale. Je revis nos discussions sur tel ou tel projet d'investissement, les choix là aussi contraints dans certains cas. À ce stade de cette présentation, je voudrais saluer ici le travail de la direction des finances et de tous les agents qui y travaillent. Ils n'ont pas ménagé leurs efforts pour éclairer nos choix budgétaires. Ils ont mis en perspective les gains de nos décisions politiques, permettant de financer les priorités que nous avons collectivement définies de façon à répondre au mieux aux besoins exprimés par notre population. Merci à eux de nous avoir permis de défendre les services publics de proximité, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation ou encore de la lutte contre le réchauffement climatique, au service de nos concitoyens.

Une fois encore, Mesdames et Messieurs, merci.

Je le disais, ce travail, ces discussions politiques nous ont permis d'absorber les différentes crises sanitaires : COVID-19, énergétiques, explosions de l'électricité et du gaz et de faire face à nos obligations dites régaliennes. D'ici à la fin de ce mandat, ce seront trois groupes scolaires nouveaux qui auront été réalisés de façon à accueillir dignement les enfants de notre commune. Cela s'est fait avec un ré-endettement minime de notre ville, mais j'y reviendrai au moment de traiter le chapitre sur la dette.

L'évolution de nos dépenses de fonctionnement aura toujours été maîtrisée malgré là encore le choc énergétique important ces deux dernières années. Il aura aussi fallu absorber les diverses décisions concernant les salaires de nos agents, augmentation du smic, augmentation du point indiciaire telles ou encore les diverses primes du type Ségur pour les centres municipaux de santé. Si nous avons accueilli ces mesures de façon favorable, car elles répondaient, même de façon partielle, à de justes revendications salariales, elles se sont faites à budget constant sans compensation de la part de l'État tant il est vrai qu'on est toujours plus généreux avec l'argent des autres.

Nos recettes de fonctionnement n'auront cessé d'augmenter, passant de 105,8 millions d'euros en 2016 à 248,6 millions d'euros en 2024. Le niveau de subvention pour notre investissement a atteint un niveau record en 2024, s'établissant à plus de 7 millions d'euros. Bien sûr, nous avons été contraints par deux fois d'augmenter la taxe foncière sur le bâti (la TFB) pour permettre de développer l'investissement nécessaire au bien-vivre dans notre commune. Ces efforts n'ont pas été vains puisque l'intégralité de ces ressources nouvelles pour 2024 aura contribué au chiffre là aussi record de 37,72 millions d'euros d'investissement.

Pour qualifier la santé budgétaire, financière d'une ville, il existe des indicateurs. Ceux-ci sont regardés par nos tutelles, d'État, la Préfecture notamment, mais aussi par nos bailleurs de fonds. Disons-le de façon nette, nos indicateurs financiers sont tous au vert. Notre épargne brute, qui est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, avoisine les 10 % recommandés, pour être précis 9.6%. Notre capacité d'autofinancement sera passée de -12,8 millions d'euros en 2014 à +6,4 millions d'euros en 2024. Notre épargne brute qui frôle les 24 millions d'euros en 2024, nous permet de faire face au remboursement de la dette qui s'établit cette année à 17,5 millions d'euros.

Où en est-on justement de notre dette ? Celle-ci est l'héritage du passé, elle est importante mais maîtrisée. L'en-cours de notre dette est de 208,3 millions d'euros en 2024. Depuis 2015, date à laquelle la dette a atteint un pic de 217,9 millions d'euros, cet en-cours aura baissé de 9,6 millions d'euros, soit 4,4 % de moins. Un autre indice important est au vert, sans mauvais jeu de mot de ma part, notre capacité de désendettement. Si nous consacrons tous nos moyens pour rembourser notre dette, quel temps nous faudrait-il ? La réponse est 8,7 années, le niveau prudentiel est fixé à 12 ans.

Notre dette, sa structure, a fait l'objet d'une attention particulière. Deux sujets sont importants dans la dette communale : le type de taux et la sûreté des emprunts. Pendant 5 ans, entre 2016 et 2021, années des taux bas, cela a permis à la

fluctuations des taux actuels. Aujourd'hui, nous avons 56 contrats, tous sans exceptions sont classés Gissler 1-4 c'est-à-dire sans aucun risque pour notre commune. Ces contrats sont en outre détenus à 66 % par des institutions financières publiques comme l'Agence France Locale (AFL), la Banque Postale ou encore la Caisse des Dépôts et Consignations. Venons-en aux grandes orientations budgétaires pour 2025. Je viens de vous le montrer avec patience et détermination, la ville a retrouvé une situation financière satisfaisante. Les grands équilibres sont respectés, les ratios de gestion continuent de s'améliorer et la quasi-totalité du produit fiscal supplémentaire généré par l'augmentation de la TFB est affectée à l'investissement. Pour ce budget de 2025, nous entendons maintenir un investissement entre 35 et 40 millions d'euros en ayant recours à un léger emprunt d'un montant maximum de 5 millions d'euros. Cette maquette budgétaire nous permettra de poursuivre le programme d'investissement en cours et de réaliser quelques nouvelles opérations.

Il s'agit notamment de la construction d'un nouveau groupe scolaire dans le Haut Montreuil pour 13,9 millions d'euros, dont la livraison est prévue à la rentrée 2026, la restauration de l'Église Saint-Pierre-Saint-Paul pour 1,3 million d'euros, de la participation à la ZAC Fraternité pour 0,5 million d'euros, ainsi que de la poursuite de la troisième saison des budgets participatifs, de la rénovation des Murs à Pêches ou encore de la plantation de 5000 arbres, en collaboration avec Est Ensemble, partout dans toute la ville, rues, cours d'école, espaces privés afin de changer la physionomie de notre ville. Le budget 2025 permettra également le véritable lancement de la rénovation de la Croix de Chavaux, 6 millions d'euros, le réaménagement des espaces publics autour des stations de métro de la ligne 11 pour 0,8 millions d'euros, ainsi que la réalisation du Grand Chemin et la rénovation de la Maison de Quartier Jules Verne.

La ville continuera également à consacrer environ 15 millions d'euros, peut-être même un peu plus par an, à l'entretien lourd de son patrimoine, dont une part importante sera consacrée à la rénovation énergétique de son patrimoine, de ses écoles et de l'éclairage public. Elle sollicitera à cet effet toutes les subventions encore disponibles pour accélérer le transfert écologique, la DSIL ou encore le Fonds vert pour ce qu'il en reste, et réduire les consommations futures. Enfin, en 2025, auront lieu également les premières dépenses relatives aux opérations de rénovation urbaine dans les quartiers de La Noue, le groupe scolaire Joliot-Curie et du Morillon, extension du centre social Espéranto, requalification du groupe scolaire Paul Lafargue. D'autres opérations sont encore en cours d'arbitrage et le programme d'investissement pourra être revu en fonction de l'évolution des capacités financières de la ville et des choix qui seront effectués pour équilibrer le budget 2025 et les suivants.

D'une manière globale, le programme d'investissement 2025 sera une nouvelle fois fortement tourné vers la solidarité, le scolaire et l'amélioration du cadre de vie. Afin de répondre aux obligations illustrées par la prospective scolaire, création de classes supplémentaires et poursuivre l'amélioration et la rénovation énergétique du patrimoine scolaire actuel, plus de 60 millions d'euros ont été investis dans les établissements scolaires durant ce mandat. Ce ROB respecte en tout point les orientations politiques que nous avons définies ensemble au début de ce mandat. Nos priorités sont toujours les mêmes : l'éducation, l'amélioration du cadre de vie, la lutte contre les effets du dérèglement climatique, le développement d'une offre de soins accessible à tous et enfin une protection sociale, mutuelle, secours pour les plus démunis répondant aux besoins de l'ensemble de notre population. Fidèles à nos engagements, nous continuerons à nous battre pour un service public de proximité, de qualité au service de tous les Montreuillois.

Voilà, Monsieur le Maire, chers collègues, chers téléspectateurs, chers spectateurs, les éléments d'introduction à notre débat d'orientation budgétaire. Je vous remercie de votre attention. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil :

« Merci beaucoup cher Philippe Lamarche. Et sans attendre, je passe la parole à Choukri Yonis »

Intervention de Madame Choukri YONIS, conseillère municipale Movico :

« Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, avant de rentrer dans le vif du sujet, je voudrais évoquer en préambule la question du budget consacré à la communication.

Le contexte budgétaire actuel aurait dû, Monsieur le Maire, vous conduire à plus de sobriété en matière d'apparat. En effet, dans une situation financière compliquée, malgré les deux augmentations de taxes foncières et les augmentations importantes des tarifs municipaux que vous avez pratiquées, au moment où vous faites porter aux agents de la ville un effort important, il eut été bienvenu que vous appliquiez le même régime. En disant cela, je pense bien entendu à la semaine de cérémonie de vœux que vous avez organisé en grande pompe. D'autres collectivités ont, elles, fait un choix inverse en supprimant carrément leur cérémonie de vœux. À Montreuil, le budget de la communication ne connaît pas la crise. Au-delà de la parade des vœux, vous faites le choix de distribuer dans toutes les boîtes aux lettres, toutes les deux semaines, un journal municipal d'une trentaine de pages. Vous lancez des campagnes d'affichage comme la dernière en date sur les plus de 6 millions de pertes de recettes supposées. Je ne parlerai même pas de la soirée organisée à la Marbrerie la semaine dernière. Dans le contexte actuel, il y a là, de mon point de vue, quelque chose d'un peu indécent. Et effectivement maintenir ce rythme de communication quand on demande à tout le monde de faire des efforts, y compris parfois sur l'essentiel, et bien c'est fâcheux. Je ferme là cette parenthèse.

débat de manière très générale, et je le regrette. Vous refusez de poser des priorités politiques tant sur le plan du fonctionnement de la collectivité que sur celui de ses investissements. Pour illustrer mon propos, je vais m'arrêter quelques instants sur le budget de fonctionnement de la ville. Il est dit dans le document que les dépenses des services vont être sanctuarisées. Cette affirmation, qui paraît rassurante pour le fonctionnement des services, est en fait un leurre. En effet, la sanctuarisation dont vous parlez se fait sur la base du budget exécuté en 2024. À ce stade, on ne connaît pas encore les chiffres, mais on ne sait pas d'ailleurs pourquoi il y a un écart, enfin comment se justifie l'écart entre le budget qui a été voté et son exécution ? De fait, si les services, par exemple, n'ont pas pu consommer les crédits ouverts en 2024 du fait du manque de personnel, dire qu'on sanctuarise le budget des services sur cette base est loin d'être rassurant. D'autant, rappelons-le qu'en 2024, le budget de fonctionnement des services, malgré l'inflation, avait été baissé de 6 %. En procédant ainsi, vous appliquez ce qui est le pire de mon point de vue, vous appliquez la technique du rabot, autrement dit, aucun choix n'est fait. Nous ne débattons de rien au Conseil municipal et c'est une coupe identique qui est appliquée à tous les services. Au-delà de l'arnaque démocratique qu'elle représente, cette technique de rabot est dangereuse.

Je vais prendre l'exemple du service Jeunesse pour illustrer mon propos. La réalité de la jeunesse dans notre ville est une réalité complexe, marquée par une grande disparité. Je voudrais mettre l'accent sur une partie de la jeunesse dont on ne parle pas : les jeunes des quartiers politiques de la ville. Dans ces quartiers, la situation de la jeunesse est catastrophique et je pèse mes mots en disant cela. À la cité de l'Espoir, à deux pas de notre maison commune, c'est 30 % des jeunes de 15 à 24 ans qui sont déscolarisés. À Branly-Boissière, c'est 39 %, on monte même à 40 % lorsqu'on va au Bel-Air /Grands Pêcheurs. Avec la technique du rabot, les crédits du service ont baissé, comme pour tous les autres services et ce qui reste va être priorisés chaque année sur les actions de communication, comme par exemple le campus que vous organisez. De mon point de vue, c'est là un choix dangereux que vous faites, comme si préparer l'avenir de ces jeunes des quartiers politiques de la ville n'était pas aussi de votre responsabilité.

Je ne voudrais pas conclure sur le fonctionnement sans dire un mot des conséquences de cette gestion sur le personnel communal lui-même. Un seul chiffre, je crois, suffit à lui seul pour démontrer les difficultés que traverse actuellement le personnel communal : c'est le nombre de jours de grève. Au 31 décembre 2022, la ville avait enregistré 436 jours de grève, aucun n'étant lié à un mot d'ordre local. Au 31 décembre 2023, le nombre de jours de grève est presque multiplié par 7, puisqu'on passe de 436 à 3037 jours de grève, et le plus révélateur c'est que sur ces 3037 jours de grève, 2018 avaient une motivation locale. On passe de 0 jour de grève pour des raisons locales en 2022 à 2018 en 2023, c'est dire l'ampleur du malaise dans les services et on ne peut que regretter que vous ne preniez pas la mesure de ce qui se joue là. Il y a en effet une incohérence entre les objectifs affichés et la politique des ressources humaines mise en place pour atteindre ces mêmes objectifs.

Pour illustrer mes propos, je vais revenir sur un exemple que j'ai déjà eu à citer dans cette instance c'est la gestion urbaine de proximité, comme quand en 2023, on fait voter un budget conséquent pour gérer ce que vous appelez à l'époque "les irritants du quotidien", et que seules les antennes qui ont du personnel pour faire ce travail le font. C'est ainsi qu'on se retrouvait donc en 2023 avec deux secteurs qui remontaient à eux seuls 66 % des besoins et obtenaient 66 % des interventions programmées. Et là on touche du doigt toute l'incohérence de votre gestion. En effet quelle logique y a-t-il à voter un budget pour renforcer des interventions de proximité quand concrètement il n'y a personne pour gérer derrière ? Pour aller plus loin, quand on regarde l'évolution de la structure du personnel, on constate que la précarisation des agents se poursuit. On est passé en début de mandat de 59 % donc de fonctionnaires parmi les agents communaux à 51 % au 31 décembre 2023. Même parmi les contractuels, les situations se précarisent puisque c'est surtout la part des agents contractuels non permanents qui augmente le plus rapidement. C'est une situation qui devient de plus en plus difficile et qui n'est pas sans conséquences sur le service rendu. Si on prend le cas de l'éducation par exemple, quand les animateurs sont des vacataires avec des contrats très précaires, c'est difficile de porter et de mettre en place un projet éducatif ambitieux.

En matière d'investissement aussi, votre méthode de travail pose difficultés. La priorité est donnée, comme toujours, à la communication dans la conduite des affaires de la ville, et c'est qui est problématique à plus d'un titre. Pour illustrer mon propos, je vais m'arrêter quelques instants sur le projet de renouvellement urbain du quartier de La Noue -Clos Français et la destruction annoncée dans la presse de la galerie commerciale. Cette galerie est vouée à la destruction, nul ne le conteste et c'est même indéniablement une bonne chose pour le quartier. Simplement, dans cette galerie, il y a des commerces, notamment un supermarché et une pharmacie. La ville a communiqué dans la presse ce grand projet d'avenir sans que les multiples problèmes que pose la destruction de cette galerie n'aient été solutionnés. La pétition qui circule en ce moment même sur le quartier, et qui appelle à la sauvegarde de l'unique pharmacie de quartier, témoigne bien du fait qu'à ce jour aucune solution concrète n'a été trouvée pour permettre le maintien de la pharmacie sur le quartier durant toute la période transitoire entre la démolition de la galerie et la reconstitution de la nouvelle offre commerciale sur le quartier.

Gérer la ville et notamment conduire un projet de renouvellement urbain d'envergure ce n'est pas uniquement communiquer dans la presse locale voire nationale comme c'est le cas en espèce c'est aussi et surtout gérer. Il s'agit aussi et surtout de gérer le quotidien. La façon dont les opérations de renouvellement urbain sont conduites dans le quartier au Clos Français est très inquiétante et elle met à bout de nombreux habitants du quartier. Il n'y a rien dans les orientations budgétaires qui ne soit prévu en matière d'accompagnement et de l'accompagnement malheureusement il en

accompagner les habitants durant ces opérations lourdes.

Pour conclure, je voudrais évoquer ce qui se passe actuellement Est Ensemble Habitat, le plus grand bailleur social de la ville. J'ai parcouru rapidement le rapport de la Chambre régionale des comptes, publié en janvier 2025. La situation financière issue de la fusion de l'Office HLM de Montreuil, Bagnolet, Bondy et Bobigny est préoccupante à la fois pour les locataires et pour le personnel de l'Office lui-même. Cette fusion ce n'était absolument pas une obligation pour Montreuil, c'était un choix politique qui a été fait, et aujourd'hui, on apprend que ce choix pourrait avoir de lourdes conséquences pour les employés de l'office bien entendu, mais aussi pour les locataires. J'ai été informée, par exemple, que parmi les pistes envisagées, il y aurait éventuellement la remise en cause de la mise à disposition des logements pour les gardiens. Cette délibération a semble-t-il été retirée de l'ordre du jour pour des raisons de forme, mais je voudrais dire le danger que représente ce type d'économie de court terme. On a retiré des quartiers les agences de proximité. Si aujourd'hui vous retirez aussi ce qui reste de gardiens, je pense que vous touchez là un maillon essentiel dans la présence des pouvoirs publics dans ces quartiers, et c'est véritablement dangereux.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup Madame YONIS. Monsieur MBARKI vous avez la parole »

Intervention de Monsieur Amin MBARKI, conseiller municipal Montreuil Socialiste :

« Merci beaucoup Monsieur le Maire. Montreuillois, Montreuilloises, chers collègues, nous sommes à un moment important, celui des décisions budgétaires à venir pour la dernière année à laquelle on va devoir être confronté à l'exécution budgétaire et sans revenir sur le cadre général national qui a été rappelé par Philippe Lamarche, permettez-moi d'insister sur quatre points au nom du groupe socialiste qui nous paraissent importants à dire ce soir.

Tout d'abord, insister car c'est important sur la contrainte budgétaire dans laquelle les collectivités, et Montreuil en particulier se trouvent ; Et puisque nous évoquons la fin de mandat, il est aussi utile de regarder un petit peu dans le rétroviseur sur les années passées. Sur les dépenses de fonctionnement, entre 2020 et 2024, il y a eu une augmentation de 26 millions d'euros pour deux raisons : la première parce que les charges de la ville représentent 50 % de cette hausse alors qu'elles ne sont que 25 % des dépenses de fonctionnement. Cela veut dire que nous avons encaissé par nous-mêmes toutes les contraintes d'inflation, de coûts des matériaux, du coup pèsent sur notre budget. Et l'autre partie de la hausse des dépenses ce sont des dépenses de personnel qui ont augmenté de façon significative, à juste raison pour revaloriser un certain nombre de rémunérations, un certain nombre d'éléments qui nous sont aussi imposés par l'État mais dans le même temps, et c'est une forme de paradoxe, le niveau des ETP n'a lui pas augmenté du même niveau donc il y a quelque chose comme des contraintes qui nous sont imposées et on pourrait se dire que l'État nous aiderait en recettes à compenser ces contraintes et bien pas du tout puisqu'entre 2020 et 2024, c'est bien rappelé dans le rapport, les recettes de la ville ont augmenté de 30 millions d'euros, mais exclusivement à la charge des Montreuilloises et Montreuillois, je dirais même des propriétaires montreuilloises et montreuillois et il n'y a pas du tout eu d'aide, de subvention en hausse ou de solidarité d'augmentation des subventions ou de solidarité en péréquation. Donc là, nous sommes dans une situation où nous faisons face à toutes les contraintes extérieures avec seulement la solidarité et les ressources des montreuilloises et des montreuillois, on voulait insister sur ce point.

Le deuxième point qui nous paraissait important c'est de dire que pour l'année 2025, les choses ne vont pas forcément aller en s'améliorant. Nos recettes seront être presque stables, puisque les bases fiscales ne vont quasiment pas évoluer parce que nous n'allons pas recevoir de péréquation supplémentaire et parce que même nous allons avoir un certain nombre de baisses qui sont prévues dans le dernier projet de loi de finances, et nos recettes vont si peu augmenter qu'elles n'ont jamais été aussi peu dynamiques que depuis 2017. Et à côté de cela, malgré des dépenses qui sont maîtrisées et prévues à +1,65 % sur l'année 2025, nous avons prévu davantage les dépenses que les recettes, donc il y a ici un effet ciseau qui nous contraint et sur lequel l'année 2025 va être difficile. On pourrait rajouter le coût de la dette. Nous voyons notre dette augmenter non pas parce que la qualité de la signature de la ville se dégrade, mais parce que nous sommes percutés par le fait que l'État voit lui sa signature baisser, et donc nous en conséquences avoir des coûts de taux d'intérêts mais malgré ce contexte-là qu'il est important de rappeler alors même que Montreuil a besoin de moyens supplémentaires parce que c'est une ville où la démographie augmente qui a besoin d'écoles, qui a besoin de centres sociaux, qui a besoin de centres de santé, nous, groupe socialiste, nous satisfaisons des grands équilibres financiers qui sont présentés dans ce rapport d'orientation budgétaire. Nous nous satisfaisons que l'épargne brute de la ville reste à un niveau important, 2 millions d'euros de plus qu'en 2020, qui nous permet de maintenir un investissement à 37 millions d'euros et nous formulons le vœu que cet effort pour maintenir cette épargne à ce niveau-là se maintienne en 2025. On sait qu'en année pré-électorale, il y a une tendance parfois à relâcher les efforts, nous désirons de pouvoir sur cette année-là, sans jamais d'ailleurs dégrader la qualité du service public sans jamais faire en sorte que ce soit les agents de la ville les poursuivre sans dégrader la qualité du service public ni faire en sorte que les agents de la ville qui subissent ces difficultés d'ailleurs, nous rejoignons les revendications de l'intersyndicale qui était devant la mairie tout à l'heure et

qui ont porté des revendications tout à fait légitimes que nous soutenons . La deuxième chose sur laquelle nous voulions

montrer notre satisfaction, c'est le niveau de la dette, il est stable à 208 millions d'euros, c'est une bonne chose. Et nous avons ici l'exemple sur le fait que nous pouvons avoir une gestion vertueuse sans utiliser davantage de dette et nous rappelons que davantage de dette c'est du coût de fonctionnement dans les prochaines années qu'il va falloir encaisser et donc nous maintenons cette position d'avoir une dette qui reste stable. Et nous sommes satisfaits aussi, et je partage cette satisfaction avec l'ensemble des services qui travaillent sur cette question, sur le fait que les subventions d'investissement ont connu une évolution positive tout au long de ce mandat, à un niveau qui est d'environ 7 millions d'euros, qui était beaucoup plus qu'au début de mandat, c'est quelque chose qui nous permet d'avoir un peu plus de marge de manœuvre s'agissant des dépenses de fonctionnement.

Et si nous portons un certain nombre de satisfactions qui sont rappelées dans ce rapport, on souhaitait insister aussi ce soir sur quelques éléments sur lesquels nous portons vigilance particulière voire une forme de frustration pour ce qui s'est passé ces dernières années. D'abord, sur un enjeu qui est pour nous prioritaire, la question de la quotidienneté. Ce n'est pas un petit mot, c'est une exigence : l'entretien de l'espace public c'est un élément structurant pour la vie des Montreuilloises et des Montreuillois. Nous avons beaucoup fait, mais nous pouvons faire davantage, nous pouvons être plus réactifs sur un certain nombre de petites situations sur lequel nous n'avons pas forcément été à la hauteur et sur ces sujets-là nous souhaitons faire en sorte que les enveloppes soient sanctuarisées pour 2025 et au-delà.

Par ailleurs, nous serons vigilants sur la question de l'investissement et sur le fait que oui il y a un niveau élevé, nous en sommes satisfaits mais par ailleurs nous devons faire en sorte de bien exécuter ces investissements et mieux vaut faire un peu moins mais les faire concrètement que de prévoir beaucoup et de les reporter d'année en année comme c'est parfois le cas.

Et troisième point de vigilance, c'est sur le périmètre des politiques publiques. Nous n'avons peut-être pas suffisamment travaillé sur cette question, elle est pour nous essentielle, la commune doit faire et doit bien faire ce qui relève de sa compétence, mais lorsqu'elle ne relève pas complètement des enjeux prioritaires qui sont les nôtres savoir aussi faire en sorte de pouvoir déléguer un certain nombre de compétences ou en tout cas discuter de ces périmètres-là dans l'univers contraint que nous connaissons et sur lequel nous sommes pleinement conscients.

Alors pour conclure, peut-être dire un mot sur le fait que notre modèle de finances locales, et ce n'est pas la première fois que nous avons l'occasion de l'exprimer, arrive à bout de souffle. Nous devons essayer de renforcer les mutualisations et les péréquations avec les différentes villes qui nous entourent, pas seulement à Est-Ensemble même si c'est nécessaire, nous devons investir davantage la métropole du Grand Paris voire elle-même s'investir davantage dans notre ville et travailler à des mutualisations qui dépassent la frontière institutionnelle du territoire ou de la métropole du Grand Paris

Le deuxième point dans ma conclusion c'est peut-être de continuer le combat politique pour changer notre relation à l'État. Nous avons besoin de continuer de montrer que Montreuil a besoin de services publics nationaux et qui se voient davantage, sur la question de la sécurité, sur la question de l'école, sur les enjeux de redistribution. L'Etat doit être davantage présent et nous voulons porter ce combat-là. ET le troisième point, faire en sorte d'avoir des marges de manœuvre davantage libéré dans les prochains mois, dans les prochaines années c'est à travers l'ensemble des exigences que je viens de citer que nous pourrons le faire, ce rapport d'orientation budgétaire prévoit un certain nombre de choses qui sont très positives et que nous soutenons et quelques des exigences qu'on vient de rappeler et sur lesquelles nous serons vigilants avec le groupe socialiste. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Tobias Molossi. »

Intervention de Monsieur Tobias MOLOSSI-conseiller municipal de la majorité :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Montreuilloises, Montreuillois, Nous sommes aujourd'hui réunis pour débattre du rapport d'orientation budgétaire, un exercice essentiel qui nous permet d'anticiper les défis à venir et de poser les bases des choix politiques qui façonneront notre vie pour les mois et les années à venir. Nous évoluons dans un contexte national inédit sous la 5e République. Jamais à ce stade de l'année, nous n'avons été confrontés à une telle incertitude dans le cadre budgétaire national, confronté à un budget voté par l'article 49.3. Cette situation au-delà d'être inédite est particulièrement préoccupante pour une ville comme la nôtre, une telle situation dégrade la capacité d'anticipation pour planifier de nos actions.

Cependant, depuis le début de ce mandat, la ville a su traverser les crises – pandémie, inflation, conflits internationaux – et les surmonter par à une gestion rigoureuse. C'est un défi que nous surmonterons à nouveau. À cette incertitude s'ajoute un choix politique clair du gouvernement : faire porter une partie du redressement budgétaire national sur nos collectivités locales, comme si nous étions responsables du déficit public. Pour imposer sa politique d'austérité, le gouvernement n'a pas hésité à tordre la réalité et à instrumentaliser les peurs pour mieux se désengager de ses missions régaliennes. La macronie a elle-même provoqué le chaos et les risques en gelant crédits et subventions.

Nous avons bien vu sous le précédent gouvernement BARNIER à quel point ces arbitrages budgétaires ont pesé sur nos finances. Nous avons anticipé une perte de plus de 6 millions d'euros, une somme considérable qui aurait mis à mal notre

l'addition est légèrement revue à la baisse, mais elle restera néanmoins comprise entre 1 et 3 millions d'euros, ce qui demeure une charge lourde pour notre budget. Cette politique budgétaire traduit un désengagement de l'État qui est devenu structurel, réfléchi et organisé. Ce sont les communes qui, année après année, compensent les reculs en assumant des prérogatives qui ne relèvent normalement pas de leur champ de compétence.

Pourtant, alors que l'État s'autorise des déficits récurrents que les gouvernements successifs, sous la pratique jupitérienne d'Emmanuel Macron, sont incapables de maîtriser, les collectivités locales sont quant à elles soumises à l'obligation stricte d'équilibre budgétaire. Nous le répétons, ce ne sont pas les collectivités locales qui creusent la dette publique. Bien au contraire. Depuis plusieurs années, l'endettement des communes est en baisse alors que celui de l'État ne cesse d'augmenter. Qui est réellement responsable de cette situation ? Certainement pas les artisans, les commerçants, les chefs des petites et moyennes entreprises, ni les travailleurs de la classe moyenne qui subissent de plein fouet l'inflation et la précarisation de l'emploi. Les véritables coupables sont ceux qui par des choix fiscaux injustes favorisent les grandes fortunes et abandonnent nos services publics à leur lente dégradation.

Au-delà du cadre national, nous devons aussi prendre en compte les bouleversements internationaux car ils impactent directement notre économie locale et la vie des montreuillois. Le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis représente une menace pour l'équilibre mondial. Son influence sur les mouvements populistes en Europe est évidente. Il inspire et renforce les idées de l'extrême droite française portée par Jordan Bardella ou Eric Zemmour, et ne cesse de prôner une vision de la société contraires à nos valeurs et à la justice sociale et à la solidarité. À cette menace, Emmanuel Macron et ses ministres ne font pas barrage. Bien au contraire, c'est une grande source d'inquiétude que de voir les arguments et les pires mensonges être désormais égrainés dans une méthode populiste par les membres du gouvernement.

Sur le plan économique, Trump relance une guerre commerciale sans précédent, y compris contre l'Europe, une Europe qu'il traite désormais en ennemi et non en alliée. Cette politique protectionniste fragilise notre industrie, menace notre souveraineté énergétique et met à mal de nombreux secteurs d'activité. Face à cela, il est impératif que nous renforçons notre coopération au sein de l'Union européenne, car c'est l'Europe que passeront les souverainetés économique et politique de la France.

Dans ce contexte de contraintes budgétaires et d'incertitude, nous avons fait le choix de l'action et de la responsabilité. Depuis 2020, notre majorité rassemblant la gauche et les écologistes démontre qu'une gestion rigoureuse et engagée est possible. Nous avons su préserver une autonomie financière, maîtriser notre dette et notre budget de fonctionnement tout en poursuivant des investissements ambitieux et nécessaires pour les Montreuilloises et les Montreuillois.

Notre budget 2025 repose sur plusieurs principes clairs : une dette sous contrôle avec une capacité de remboursement stabilisée à 8 ans, largement en dessous du seuil d'alerte de 12 ans ; une gestion salariale équilibrée garantissant un service public de qualité tout en évitant une dérive financière ; des investissements toujours plus importants, notamment dans des domaines dans lesquels l'État se retire progressivement en dépit de ces responsabilités.

Nous sommes de plus en plus amenés à intervenir dans des secteurs qui ne relèvent pas de nos compétences municipales traditionnelles, mais qui sont essentiels. Qu'il s'agisse de la santé, de la sécurité, de l'alimentation et de l'écologie. Nous nous refusons de laisser les Montreuillois sans solution face à l'incessant désengagement de l'État. Même en Île-de-France, les déserts médicaux s'étendent. Pour répondre à cette urgence, nous avons décidé d'agir en soutenant les centres de santé municipaux qui accueillent chaque jour des centaines d'habitants, en encourageant l'installation de médecins notamment en leur proposant des locaux adaptés et des aides spécifiques.

Nous avons également fait le choix de développer des maisons de santé pluridisciplinaires pour garantir un accès aux soins de proximité. Enfin, nous réfléchissons à l'avenir. La ville est très engagée à travers différents dispositifs dans le soutien de l'accompagnement de multiples structures médico-sociales existantes sur notre territoire. Nous sommes conscients que l'offre doit encore évoluer et c'est en ce sens que nous avons engagé des démarches pour que l'ancienne école Aragon devienne, de façon pérenne, une structure pour les enfants autistes. C'est garder à ce lieu son sens éducatif et pallier l'absence d'une politique nationale à hauteur des ambitions et des besoins. Les politiques droitières de ces dernières malgré les effets de communication du ministre de l'Intérieur, en soif de visibilité médiatique, ont en réalité mené en l'absence de la police nationale sur une grande partie de notre territoire. Face à cette présence insuffisante de la police nationale, nous avons fait le choix de renforcer nos actions en matière de sécurité en augmentant les effectifs de police avec une présence accrue sur le terrain, d'une police qui connaît son territoire, qui sache être moteur et le lien pour toutes et tous. A cela nous avons associé le déploiement de caméras de vidéoprotection, verbalisations, en à l'amélioration d'éclairage publics afin de sécuriser et de tranquilliser l'espace public. Et parce qu'il n'est pas de sécurité sans prévention, nous avons renforcé le dispositif de médiation pour prévenir des tensions et éviter les risques d'escalade et de violence. Je tiens ici, par ailleurs, à saluer le travail de Loline Bertin qui fait un travail quotidien avec les équipes de la ville et avec notamment le service de police municipale depuis le début de ce mandat.

Notre budget 2025, c'est aussi un investissement concret et visible pour améliorer le quotidien des Montreuilloises et des Montreuillois pour mieux accompagner les plus jeunes et leurs familles, nous avons recruté 63 ATSEM supplémentaires en 4 ans. Ce recrutement s'accompagne d'un programme de formation qui vise à développer leurs compétences et accompagner les gestes de leur carrière, c'est là encore un de nos engagements tenu depuis 2020. Nous avons par ailleurs

aussi prévu en 2025 d'investir dans l'école publique avec la création d'un nouveau groupe scolaire et notamment aussi

de pouvoir garantir plus de 8000 repas pour nos enfants dans nos écoles par jour. Je voudrais aussi faire mention du travail organisé sur de la question essentielle qui est l'alimentation, une question quotidienne pour les montreuillois et je salue le lancement du Conseil Local de l'Alimentation Montreuillois qui permet que les riverains, élus, acteurs locaux, puissent ensemble s'emparer de ce sujet, ce travail que mène notre collègue Mireille Alphonse permettra de prendre à bras le corps l'enjeu de l'alimentation et la lutte contre la malbouffe révélatrice des inégalités dangereuses pour la santé notamment de nos plus jeunes. Enfin, comment ne pas parler après une année 2024 qui a été reconnue comme étant la plus chaude que le défi du 21ème siècle étant la lutte contre le dérèglement climatique, janvier 2025 nous montre que nous sommes sur la mauvaise pente avec notamment un indice révélé en ce début de février par l'institut Européen Copernic d'un mois de janvier historiquement chaud avec 1.75 degré au-delà des objectifs climatiques fixés et face à cette réalité, nous avons à cœur de continuer à mettre en œuvre la transformation écologique de notre ville pour lutter contre les effets de dérèglement climatique et améliorer votre cadre de vie, le Grand chemin est en cours de réalisation c'est 7 Km de rues végétalisées qui verront le jour dans nos rues et sur tout notre territoire d'ici 2026. Egalement, nous agissons avec responsabilités pour une voirie pacifiée qui fait une place plus large aux transports collectifs, aux vélos et aux piétons. Nous nous réjouissons qu'en 2025 les travaux de la rénovation de la Croix de Chavaux démarrent, c'est très attendu par les montreuillois et les Montreuilloises. Notre ville évolue vite avec l'arrivée de la ligne 11 sur notre territoire, ce seront aussi des espaces publics autour des stations de métro qui seront réaménagés pour gagner en espace dynamique, en accessibilité et en espace revégétalisé et réduire notamment notre empreinte carbone. Nous assumons pleinement ce budget ambition solidaire responsable au service des montreuillois et plutôt que de sabrer dans les finances des collectivités locales et donc de trancher dans le quotidien des citoyens, l'Etat devrait s'atteler à plus de justice fiscale notamment dans la taxation des ultras riches qui échappent largement à l'impôt. Un pouvoir conscient des enjeux pour les Français devrait ajuster les barèmes fiscaux pour qu'ils soient plus équitables plutôt que de défausser son incapacité à maîtriser la dette dont il porte l'entière responsabilité. Alors que l'Etat se désengage, nous répondons présents, nous rappelons qu'il est urgent de réhabiliter et de défendre les services publics car ils forment un projet de société fondé sur la justice et la cohésion sociale. Voilà pourquoi, nous considérons qu'à Montreuil, il est impératif de maintenir les moyens des services parce que Montreuil mérite qu'un avenir incertain, nous restons mobilisés pour protéger nos habitants et construire une ville toujours plus juste et durable. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Yann LEROY, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Yann LEROY-conseiller municipal de la majorité :

« Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, citoyennes et citoyens de Montreuil, nous nous apprêtons donc à voter notre rapport d'orientation budgétaire qui engagera la municipalité sur les sujets structurants de la vie quotidiennes. Nous le faisons dans un contexte national bien particulier comme cela a été rappelé par mes collègues, un nouveau gouvernement affaibli, un état qui cherche à masquer ses disfonctionnements en incriminant les collectivités particulièrement les communes comme les nôtres. Je rappelle la dette des collectivités a baissé puisqu'elle est passée de 9.2 du PIB à 8.9.

Celle de l'Etat a quasiment été multipliée par 3 sur la même période. Cette dette des collectivités, rappelons-le, est une dette d'investissement pour développer, construire des écoles, des stades, payer des personnels de crèche, des agents pour déneiger, pour des centres de santé utiles pour la crise sanitaire. Les collectivités comme la nôtre représente à l'échelle nationale aujourd'hui 66 % de l'effort national d'investissement. Elles n'empruntent donc pas pour financer leur propre fonctionnement mais pour développer le service public, ciment de la société et facteur de cohésion sociale.

Alors que le Premier Ministre annonce la nouvelle réduction des dépenses aux collectivités pour 2025, le total de ces coupes s'élèverait donc à 2.1 milliards d'euros après un coup de com' qui nous apprend que François Bayrou a réduit de moitié l'effort par rapport à Barnier. Aujourd'hui un document est sorti du Comité des finances locales dont on connaît la réalité de la facture réelle pour les collectivités qui s'élèvera donc à trois fois plus, 7.1 milliards d'euros comptés et par exemple c'est 1.3 milliards de baisse drastique du Fonds vert donc fonds qui finance notamment l'amélioration du cadre de vie immédiat de nos citoyens et de nos citoyennes, quasiment 500 millions de variables d'ajustement sur les dotations de l'Etat à son bon vouloir donc, 200 millions de suppression du crédit du plan vélo, 47 millions de suppression de soutien aux activités périscolaires, 30 millions de baisses au crédit politique de la ville qui, je le rappelle, touche directement nos quartiers populaires ici, 130 millions de prélèvements sur les agences de l'eau en plein scandale sanitaire entre l'Elysée et Nestlé, 6 millions de baisse sur les ressources de l'Agence nationale du sport, la grâce des JOP est bien terminée, et cela s'adresse particulièrement au sport amateur et aux clubs locaux. 1,4 Mds€ d'augmentation de la Caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, dont on a parlé et dont on pourrait en réalité se réjouir si cette caisse ne servait pas hélas de portefeuille à l'Etat pour éponger la dette des autres régimes, une honte quand on connaît le poids du travail des agents publics en période de crise particulièrement à la santé, en droit pénal, cela s'appelle du détournement de fonds ! Je m'arrête ici, mais on aura compris que comme disaient nos grand-mères « ils nous piquent nos sous ! » et

Montreuil devra tout de même faire face à une perte calculable aujourd'hui autour d'1,5 millions d'euros, à recompter évidemment à l'avenir proche, Monsieur Lamarche, selon les prochains coups du gouvernement qui ne tarderont pas. Cette somme amputera d'autant notre capacité d'investissement. Cela signifie que nous devons et nous allons faire des choix, en priorisant les orientations immédiates les plus essentielles pour notre ville et notre vie commune.

Malgré ce contexte défavorable, nous abordons cette nouvelle étape de nos politiques en fixant des orientations budgétaires dans une situation financière satisfaisante, solide, mais les défis à relever sont nombreux. On doit bien sûr cette situation au travail de nos agents et des élus en titre et je me joins à mes collègues en remerciements.

Grâce à une gestion rigoureuse donc, nous avons retrouvé un équilibre budgétaire solide. Les dépenses de fonctionnement, malmenées par l'inflation, sont maîtrisées, et nos recettes progressent. Dans un contexte où des choix difficiles s'imposent pour répondre aux besoins grandissants de notre territoire, l'ajustement de la fiscalité locale en 2024 a quand même permis de mobiliser 4,7 millions d'euros supplémentaires, des ressources, qui ont été précieuses pour maintenir nos investissements notamment.

Je pense à nos engagements sur la rénovation des écoles avec de lourds investissements prévus sur l'école MELIES dans le haut Montreuil, à Diderot, à Nanteuil ou encore à Voltaire ; la renaissance de la Croix de Chavaux, qui au-delà d'une place, est un cœur historique et identitaire je dirais de la ville, le déménagement de la maison populaire encore une fois dans le haut Montreuil ; le développement de l'offre de santé municipale, l'engagement à planifier le renouvellement du patrimoine sportif notamment celui des terrains et enfin une part non négligeable de l'investissement à engager sur la rénovation énergétique du patrimoine.

Ce rapport d'orientation n'est pas une suite de tableau Excel et de chiffres pour exalter la Cour des Comptes : c'est la représentation de nos valeurs et de tout ce que nous défendons, non pas dans le contexte du bla bla et de la communication politicienne mais de la gestion, dans le réel, avec ses contradictions, mais au service de l'intérêt général. Il est urgent de rappeler que les services publics ne sont pas un coût, mais un investissement pour l'avenir. Ils garantissent la solidarité, l'égalité des valeurs plus que jamais nécessaires face aux défis actuels : réchauffement climatique, montée des inégalités et la cohésion sociale, des valeurs plus que jamais nécessaires face aux défis actuels : réchauffement climatique, montée des inégalités, pauvreté, chômage, recul de la démocratie.

Notre vie collective est l'antithèse et le meilleur bouclier de notre époque à notre époque de violence et de fractures.

Le gouvernement Bayrou, comme ses prédécesseurs, privilégie une réduction des dépenses publiques plutôt qu'une véritable justice, qu'une défense de nos libertés, d'imposer l'égalité et de soutenir la fraternité. Pourtant, la crise que traversent les finances publiques aurait dû être l'occasion de repenser notre modèle de société et l'intégralité de son financement.

A Montreuil pour 2025 nous resterons mobiliser sur nos engagements :

1. le premier sera de préserver nos services publics essentiels pour répondre aux besoins de nos concitoyens et défendre la dignité et droit à vivre pour toutes et tous.

2. Le deuxième sera de poursuivre nos investissements structurants : malgré les contraintes, nous continuerons à moderniser nos infrastructures, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et de la transition écologique, avec une attention particulière comme je l'ai dit au sport et surtout à la culture qui voit une baisse à la fois historique et nationale de l'intégralité de ses budgets.

En faisant cela nous ne construisons pas que des bâtiments, nous n'améliorons pas notre patrimoine mais nous défendons l'accès aux droits essentiels des montreuillois.

3 En troisième point, nous renforcerons notre résilience et la solidité financière : En responsabilité et pour l'avenir, en optimisant nos dépenses et en diversifiant nos recettes, nous devons nous préparer à affronter les incertitudes à venir et les prochains coups du gouvernement contre notre ville populaire.

4. Nationalement, nous devons défendre l'autonomie des collectivités locales : elles sont au plus proche des Français et des Françaises, les plus à même de garantir nos droits et le présent a montré aussi sans doute les meilleures gestionnaires tout en aidant l'Etat et en le poussant à assurer ses responsabilités et en s'en donner les moyens.

Notre futur budget sera aussi l'occasion de réaffirmer notre vision d'une société solidaire, juste et durable à notre échelle une vision mais en tout cas une boussole. Face aux crises multiples, nous devons plus que jamais défendre les services publics et investir dans l'avenir de Montreuil.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Nathalie LANA. »

Intervention de Nathalie LANA-adjointe au maire déléguée à la vie associative :

« Oui, bonjour, merci Monsieur le Maire, chers collègues, Montreuilloises et Montreuillois, nous débattons aujourd'hui des orientations budgétaires de l'exercice 2025 sur lequel sera élaboré le budget 2025 à voter au mois de mars. Au nom du

pour la grande rigueur de leur travail sur ce ROB.

Bien entendu, tout le monde a ici en tête le contexte du calendrier municipal dans lequel ce rapport s'inscrit. Il s'agit de préparer le dernier budget de notre mandature, le prochain budget de 2026 sera voté par l'équipe qui nous succédera. Nous y reviendrons. Mais pour commencer, il nous semble qu'il faut replacer ce rapport et les orientations budgétaires dans le contexte national et international. Il ne s'agit pas de s'éloigner des réalités de notre territoire, mais au contraire de les comprendre dans une globalité qui a des impacts directs et immédiats sur les attentes et les besoins des Montreuilloises et Montreuillois.

Depuis 2020, comme le rappelle à juste titre le rapport, les municipalités travaillent dans des conditions dites dégradée, avant évidemment aussi, mais depuis 2020 aussi mais que nous qualifierons pour notre part d'attaques délibérées contre la capacité de l'échelon communal à mettre en place des politiques publiques qui répondent réellement aux besoins des habitants et des habitantes. En attaquant les communes et tous les échelons de gouvernance locaux, c'est à la capacité de mise en œuvre de politiques de redistribution, d'égalité et de solidarité au plus près des besoins des gens que les gouvernements Macron, et ses prédécesseurs, s'attaquent. Il s'agit d'une recentralisation qui ne dit pas son nom.

En effet, quand la croissance mondiale ralentit et le chômage augmente massivement, quand le changement climatique provoque des épisodes météo de plus en plus violents et fréquents, quand le monde sombre aux mains d'oligarques réactionnaires d'une puissance inégalée n'agissant que pour leur pouvoir, les communes sont aujourd'hui les derniers remparts d'organisations démocratiques vers lesquels les populations précarisées et maltraitées se tournent. C'est ici, avec nos moyens amoindris, que nous remettons du commun, nous réparons avec nos aiguilles émoussées le fameux filet de sécurité que les politiques ultralibérales détricotent.

Depuis cinq ans, il a fallu construire des budgets dans notre ville dans un contexte de crise multiple, pour lesquels les réponses gouvernementales ont toujours été les mêmes : détruire les services, institutions et politiques publiques, et orienter les dépenses de l'État vers les plus riches, la finance et les plus grandes entreprises. Cette politique dite de l'offre montre ses mauvais résultats. Nos services publics, écoles, santé, sont détruits, le chômage est à la hausse, et les enjeux face au changement climatique sont abandonnés pour favoriser les profits à court terme.

Le projet de loi de finances du gouvernement Bayrou pour 2025 est tout aussi catastrophique que celui de Barnier, même s'il est moins délétère dans une première approche pour les finances locales. Il s'attaque encore aux services publics et aux politiques environnementales. Aussi, nous pensons qu'il aurait été parfaitement cohérent de censurer le gouvernement, les mêmes causes devant produire les mêmes effets.

À ce stade, nous avons la confirmation que le budget Bayrou aura des répercussions sur notre ville au prix en particulier d'effort dans la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Nous avons construit le budget 2024 sur des prévisions prudentes. La conjoncture de 2024 aura toutefois permis de dégager 38 millions d'euros de dépenses d'investissement ; Cela est dû au ralentissement de l'inflation, une respiration de fiscalité, l'augmentation de la taxe foncière et le recours limité à l'emprunt. Il s'agit du montant le plus important engagé par la municipalité depuis 2014. Nous ne pouvons que nous en satisfaire. Ces investissements répondent à des nécessités et des obligations, comme les nouveaux groupes scolaires.

Rappelons que ce résultat aura tout de même eu d'autres coûts pour notre ville. Concernant le fonctionnement, en particulier les dépenses en personnel, leur augmentation ne correspond pas à l'augmentation des effectifs, mais à l'absorption des revalorisations salariales nécessaires et obligatoires. Les enveloppes de fonctionnement nécessaires à nos services publics ont aussi été contenues. Certes, depuis le début du mandat, nous avons réalisé les promesses de campagne avec l'embauche des ATSEM pour les moyennes sections et l'augmentation de la police municipale, très sous-dotée. Mais d'autres services nécessiteraient une amélioration des moyens, comme les services espaces verts, la culture, la médiation, le sport. Les recours à l'emprunt effectués en 2024 ont été bienvenus.

Rappelons que pour nous, la dette ne doit pas être considérée comme un outil, que comme un outil indispensable à l'amélioration et au renouvellement de notre patrimoine, qu'il s'agisse d'équipements, d'espaces publics ou d'infrastructures. Pour autant, d'une part la réalité des finances communales est que nous sommes tenus à conserver une capacité de remboursement sur 12 ans maximum, d'autre part, il reste un équilibre à trouver de façon à ne pas se retrouver à régler des intérêts qui nous étrangleraient et ne serviraient que la finance. À ce titre, nous constatons que les orientations données sont de rester dans une approche prudente vis à vis du recours à la dette. Cette position nous convient.

Après deux augmentations de la taxe foncière, celle-ci ne sera pas réaugmentée pour 2025. Nous questionnons toutefois plusieurs points : nos recettes vont marquer un ralentissement, les droits de mutation, les dotations et la fiscalité locale restent incertaines. Nous devons maintenir un recours à l'emprunt limité. Dans ces conditions, nos marges de manœuvre pour réaliser 35 voire 37 millions d'euros d'investissements reposent une année encore sur le choix de contenir nos dépenses de fonctionnement. Certes, le rapport indique qu'aucune baisse des dépenses de fonctionnement n'est envisagée dans ces orientations.

Rappelons les orientations pour les investissements de la ville qui sont dans la continuité des années précédentes, comme les travaux nécessaires à la rénovation des bâtiments municipaux, construction de nouvelles écoles, les travaux d'aménagement avec en particulier la place de la Croix de Chavaux, qui est un chantier attendu depuis des années et qui aura des effets positifs pour l'ensemble de notre ville, le début des travaux pour les programmes de rénovation urbaine,

Nos choix sont aussi des politiques publiques qui travaillent en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour une ville solidaire et populaire. Je citerai en particulier les soutiens aux organismes de logements sociaux dont Est Ensemble Habitat, pour pouvoir continuer à créer de nouveaux logements publics locatifs ou accession sociale. Montreuil voit sa part de logements sociaux augmenter pour atteindre bientôt les 40%. Nous soutenons totalement cet objectif, le seul capable de contenir en partie le coût insupportable du logement. Le suivi des organismes de résidence de travailleurs pour rénover les foyers de travailleurs migrants, véritables résidences aux normes, en imposant le même nombre de places sur la ville. Rappelons que les foyers à l'ancienne étaient une condition d'hébergement extrêmement dégradée et dérogatoire au droit de l'habitation. La contractualisation de Tables communes pour une cantine publique assurant une amélioration de la qualité. Maintenant que le budget national Bayrou est imposé, cela ouvre le chantier de la finalisation de notre budget de 2025, que nous voterons en mars. Nous avons des inquiétudes sur l'austérité à venir, les non-choix qui nous sont imposés par le gouvernement, comme la mise en place d'un service public de la petite enfance municipale ou en DSP intercommunale sans aucune annonce de financement, et enfin, l'abandon des politiques publiques de transition écologique, dont la baisse des aides comme le fonds vert et le plan vélo.

Enfin, nous le redisons ici, nous avons des réserves concernant nos orientations concernant nos moyens de fonctionnement. Sans développer les effectifs municipaux, nous mettons en difficulté nos services de proximité ainsi que nos capacités à gérer et entretenir les équipements et espaces publics. Au-delà de l'aspect du quotidien, il s'agit aussi de maintenir, voire de développer, nos offres de politiques publiques locales, dans ce qui fait aussi notre force : la santé, la culture, l'éducation, l'écologie, l'alimentation, la solidarité, le développement des mobilités actives et bien sûr une vie associative qui montre la force, le dynamisme et les valeurs d'engagement des habitantes et des habitants de Montreuil. Suite au vote tardif du PLF, nous avons donc peu de temps d'ici le 26 mars pour finaliser notre budget 2025. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Je vous remercie beaucoup Nathalie LANA. Je passe la parole à Thomas METTEY »

Intervention de Monsieur Thomaas METTEY-adjoint au maire délégué à la politique de la ville :

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Avec la France insoumise et depuis qu'Emmanuel Macron a refusé de reconnaître le résultat des dernières élections législatives qui avaient placé le NFP en tête, nous appelons sans faillir à la censure du gouvernement. Le déni démocratique n'a que trop duré et plus rien ne doit être pardonné : chaque acte qui méprise et bafoue les urnes doit être non seulement dénoncé, mais sanctionné.

Une majorité de parlementaires partageait cette ligne lorsqu'il a fallu renverser le gouvernement Barnier. Nous nous en étions félicités collectivement ici-même puisque cette censure était intervenue durant notre dernier Conseil municipal.

Ce soir, le contexte est différent. Une partie des parlementaires qui avait voté la censure en décembre, n'a pas souhaité la voter en février. Les conséquences seront lourdes pour le pays et nous en avons un premier aperçu bien concret ce soir. En effet, le budget passé en force par François Bayrou vient à nouveau assécher les recettes des collectivités locales, contraignant encore un peu plus le maintien et le développement des services publics de proximité.

Pour autant, le rapport qui nous est présenté ce soir sur la situation financière de la ville montre que nos finances sont relativement saines, et que le niveau d'endettement de la commune est parfaitement soutenable. Aussi, si la discussion de ce soir porte sur le contexte général de notre trajectoire financière, il nous semble important de poser ici quelques bases qui devraient guider certains de nos choix pour cette nouvelle année budgétaire.

D'abord, rappelons que le groupe Montreuil Insoumise a toujours réclamé que les hausses de recettes de la Ville – je pense notamment à l'augmentation de la taxe foncière que nous avons connue – ne servent pas uniquement à financer des gros investissements, mais permettent également de maintenir le fonctionnement de nos services publics municipaux dans de bonnes conditions non seulement pour les usagers, mais aussi pour les agents qui les font vivre chaque jour.

A ce sujet, nous avons été saisis collectivement par plusieurs syndicats du personnel communal. Réunies en intersyndicale, ces organisations portent des réclamations en termes de rémunération et de conditions de travail des agents de la Ville. Nous pensons que la situation budgétaire actuelle permet de leur apporter une réponse positive, qu'il conviendra bien sûr de paramétrer dans les instances de dialogue social au cours des semaines qui viennent et d'adopter à l'occasion du prochain Conseil municipal.

Par ailleurs, le groupe Montreuil insoumise a toujours milité pour éviter toute réduction du périmètre de nos services publics municipaux. Là encore, les indicateurs nous semblent au vert pour qu'en 2025 les services que nous rendons à la population- nous, j'entends le personnel communal et l'ensemble de l'administration- perdurent et que certains, jugés prioritaires, soient renforcés.

Nous avons fait par exemple à plusieurs reprises la proposition, qui avait été retenue je le rappelle dans notre programme

plus précaires. Nous redisons donc ce soir notre volonté que cet engagement pris devant la population soit mis en œuvre d'ici la fin du mandat, afin de permettre à chaque enfant d'accéder à au moins un repas équilibré et complet chaque jour d'école.

Un autre impératif devra guider notre action dans la préparation du budget et de l'action municipale pour 2025 : celui de travailler à ce que la vie à Montreuil reste accessible et soutenable pour toutes celles et ceux qui y habitent, et de continuer à lutter pour réduire la fracture entre le Haut et le Bas de la commune.

Enfin et pour que Montreuil reste agréable pour toutes et tous, il faudra également poursuivre la nécessaire adaptation de la commune au changement climatique. Bien souvent, ce sont celles et ceux de nos concitoyennes et de nos concitoyens qui sont déjà les plus en difficulté qui se retrouvent à subir en première ligne canicules et autres épisodes de froid. Cela devra également être l'un des soucis majeurs de notre action future.

Pour conclure, le groupe Montreuil insoumise prend donc acte du rapport présenté ici et appelle à se saisir des marges de manœuvre budgétaires – certes minces mais qui existent tout de même – pour développer les services publics essentiels à la population lorsque nous le pouvons. Et lorsque cela nous est rendu impossible – à lutter pour faire entendre les droits des Montreuilloises et des Montreuillois auprès des responsables et décideurs politiques qui nous en refusent les moyens. Autrement dit : agir lorsqu'on le peut encore, lutter sinon.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Anne-Marie Heugas. »

Intervention de Anne-Marie Heugas-conseillère municipale de la majorité :

« Bonjour à tous. Monsieur le Maire, chers collègues, chers Montreuilloises et Montreuillois, Notre conseil municipal débat une nouvelle fois des orientations budgétaires de notre ville dans un contexte toujours difficile, et c'est peu de le dire pour ce budget 2025. Cet exercice reste cependant fondamental pour que nous puissions tous et toutes bien comprendre les enjeux budgétaires de Montreuil et, en conséquence, les orientations de nos politiques publiques, et plus encore sur le fait que c'est notre dernier budget de cette mandature.

Les situations budgétaires et énergétiques internationales, que nous n'osons même plus appeler des crises tellement elles perdurent, nous ont poussés à réaliser un travail budgétaire dans un contexte particulièrement inédit, comme cela a été dit par mes collègues. En effet, la préparation budgétaire s'est faite, comme on pourrait le dire à l'aveugle, compte tenu du vote très tardif du budget de l'État. Ces méthodes de travail sont imposées à nos services et je salue justement leur travail, et à nos élus par des décisions gouvernementales amateurs et destructrices, ont amené à préparer un budget sur la base de postulats dont nous n'étions même pas sûrs et certains.

Cependant, la situation s'est éclaircie récemment et nous pouvons tout de même compter sur de bonnes nouvelles. La baisse amorcée des taux d'intérêt, qui devrait continuer cette année, va alléger le coût de la dette pour notre municipalité, tout en relançant le marché immobilier, ce qui se traduira en des recettes supplémentaires. Notre entêtement n'a que très peu faiblement progressé, malgré les situations que nous traversons, et la gestion de nos dépenses de fonctionnement permettent d'envisager des améliorations au bénéfice des Montreuillois et des Montreuilloises.

Nous devons continuer nos efforts de gestion, et la prochaine majorité devra en faire autant pour assurer des finances saines à notre municipalité. Les écologistes continueront de s'associer aux réflexions pour résoudre cette même équation qui se pose chaque année entre le niveau de qualité des services publics et hypothèques de l'avenir et d'autant plus que nous abordons un contexte de dérèglement climatique, de transition écologique nécessaire pour rendre notre ville bien plus bienveillante et notamment pour les populations les plus fragiles.

Ce rapport montre l'ambition de notre majorité : investir dans les équipements nécessaires pour la vie de nos habitants, habitantes comme le groupe scolaire Guy Môquet, d'Estienne d'Orves, nouvelles classes à Montreuil et Voltaire, ou encore les chemins de la glisse. En s'assurant de mettre de l'argent sur l'entretien des parcs, l'éducation, la restauration scolaire et l'adaptation de nos villes au changement climatique. Nous faisons des choix au service de la population, mais ils restent encore insuffisants et nous le savons toutes et tous ici.

Malgré des perspectives qui ne sont pas les plus réjouissantes, notre groupe, dans une logique de construction avec le reste de la majorité, réaffirme une série de priorités : la rénovation énergétique de nos équipements les plus énergivores, la médiation sociale municipale et la sécurisation par l'abaissement de rues aux écoles autour des groupes scolaires. Nous inscrivons dans la dynamique de la majorité quand il s'agit de construire un nouveau groupe scolaire dans le haut Montreuil, de restaurer l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, de rénover le centre de vacances d'Allevard, de sécuriser les budgets participatifs et les budgets dédiés à la désimperméabilisation, à la plantation d'arbres, pour rénover les murs à pêche et pour s'assurer du succès de la Zac Fraternité. Ce sont des projets et des dépenses concrètes pour notre ville et ses habitants et habitantes.

plateforme logistique pour l'aide alimentaire sur notre territoire. Un tel projet sera bénéfique pour des milliers de familles montreuilloises et pour nos associations et nous remercions l'APPEI et le CCAS pour leur proactivité et leur travail en commun.

Notre groupe reste aussi vigilant et attentif puisque nous devons aux Montreuillois et Montreuilloises un travail respectueux. Nous aurions souhaité un peu plus de transparence pour pouvoir avoir des débats plus approfondis au sein de la majorité sur cet exercice budgétaire tout en ayant conscience des contraintes que j'ai évoquées en préambule. Néanmoins, nous restons associés à ces travaux dans un esprit collectif avec toutes les exigences que nous devons aux habitants. Je vous remercie »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup Anne-Marie HEUGAS. Pierre SERNE. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico :

« Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, et pour paraphraser Philippe LAMARCHE, chers téléspectateurs, La note qui nous est présentée et le rapport d'orientation budgétaire est comme les autres années encore, exagérément centré sur la situation et des prises de position à la fois internationales et nationales. Certes donner le contexte n'est pas inutile mais faire la moitié du rapport d'orientation budgétaire sur ces questions c'est une manière comme les autres, encore plus que les autres années de moins parler de Montreuil et surtout encore moins de parler de Montreuil en 2025. C'est à dire que la partie sur les orientations budgétaires de Montreuil en 2025 fait moins de 30% du rapport d'orientation qui nous est présenté, dix pages sur une quarantaine.

Sur la situation générale en plus, alors on sent que vous avez essayé cette année de vous démarquer un peu de la note du Bureau Conseil, Klopfer probablement et donc il y a à la fois des choses très bureau d'études et puis au milieu on glisse des éléments un peu plus de gauche. Ça donne l'impression que c'est une requête à ChatGPT en disant : faites-nous la note Klopfer en mode Philippe Lamarche ou plutôt en mode PS parce que cela fait plus PS que LFI ce rapport d'orientation budgétaire vu qu'on a l'impression que c'est un peu quand même « merci Bayrou », alors certes par rapport à Barnier, mais qu'en gros Bayrou et le Sénat nous ont sauvés. Bon, c'est un peu étonnant et au final quand on lit ce rapport d'orientation budgétaire sur les données nationales et sur les prises de position, on ne sait plus très bien si la dépense publique c'est bien ou c'est mal, on ne sait plus très bien si les cotisations patronales c'est bien ou c'est mal vu ce que vous dites sur l'augmentation des taux CNRACL, donc à un moment ce serait bien que- vous me direz c'est le dernier du mandat donc on n'aura peut-être pas l'occasion de voir si vous êtes capable de faire un vrai truc de gauche une fois dans les orientations nationales et internationales, en tout cas bon c'est un peu gênant quand même parce qu'il y a des passages que ne renierait pas un certain nombre de centristes voire de gens de droite.

Ce qui est intéressant c'est que vous dites que c'est le dernier rapport d'orientation budgétaire du mandat, vous confirmez donc qu'en année d'élections que c'est bien la nouvelle équipe qui fait le budget et qui en est responsable et ça casse un peu enfin votre discours permanent depuis le début de votre élection, Monsieur Bessac, sur le fait que vous avez récupéré une ville en quasi-faillite et que le budget 2014, c'était la cata. Le budget 2014, c'est vous. Les dépenses énormes et le trou d'air financier de 2014 c'est vous et pas l'équipe Voynet, voilà donc c'est enfin dit, à mots couverts mais c'est enfin dit. Ce qu'avait dit d'ailleurs la note Klopfer qui avait été commandée à l'époque, l'audit Klopfer qui avait été fait à l'époque mais vous continuez à dire que vous êtes parti d'une situation catastrophique que vous avez redressé les comptes. La réalité est tout autre. Jamais la pression fiscale n'a jamais été aussi forte, 80% d'augmentation quand même de la pression fiscale depuis 2014, des tarifs municipaux ont explosé, une dette qui est répartie à la hausse et qui d'ailleurs est presque à son niveau record et un coût de la dette qui n'a jamais été aussi fort alors qu'à chaque fois qu'on a posé la question dans ce conseil municipal sur « est-ce qu'il n'y a pas un risque de dérapage du coût de la dette, est-ce que les taux fixes, les taux variables etcetera » »Non, non tout va bien, on gère ça de façon très précautionneuse. Et bien si l'encours de la dette a faiblement augmenté, le coût de la dette annuelle a explosé en 2024 et il n'y a pas de raison que cela s'améliore en 2025 puisque comme la plupart des taux sont des taux fixes ça ne fera pas baisser le montant de ce qu'on aura à rembourser voilà donc. Malgré tout, ce qui est intéressant c'est que vous faites un énorme virement sur l'aile, sur le discours que vous faites sur la situation financière ; jusqu'à présent vous faisiez un tableau absolument apocalyptique de la situation ce qui permettait d'augmenter les impôts et de justifier de trois augmentations des tarifs municipaux sur une année et là, tout d'un coup, tous les signaux sont au vert, tout va très bien etcetera. Bon, on est l'année avant les élections municipales tout ça est assez peu étonnant. Du coup, cela devient un peu compliqué de nous expliquer comment vous faites pour refuser de sortir d'une sorte de politique d'austérité imposée notamment au personnel municipal.

Très sincèrement, quand on regarde ce que vous dites sur les dépenses de fonctionnement, c'est plutôt mauvais signe pour les agents municipaux, outre le mépris que vous leur imposez en mettant des semaines pour ne pas dire des mois à accepter de les recevoir pour parler de leurs problèmes enfin des problèmes de pouvoir d'achat et ça, alors que l'intersyndical vous a demandé, voilà vous refusez qu'ils viennent s'exprimer ce soir du coup ils manifestaient devant la

mairie ce soir et pour l'instant la seule réponse que vous faites c'est pas d'augmentation des dépenses de personnel,

austérité, aucun mouvement ni sur ce qui pourrait être des évolutions du régime indemnitaire, ni sur les apprentis, ni de prime de pouvoir d'achat, ni sur les tickets resto, rien ! Donc vous allez les recevoir et peut-être y aura-t-il des bonnes surprises au moment du budget mais pour l'instant c'est quand même ceinture ! Alors que vous expliquiez qu'à priori la situation financière est bonne donc pourquoi vous faites ce que vous reprochez au gouvernement ? D'une certaine manière, on pourrait le dire comme ça.

Dans ce que vous décrivez dans ces orientations budgétaires où franchement pour savoir un peu ce qu'il y aura dans le budget ce n'est pas si simple, on ne sait pas quelles mesures sociales il y a pour les habitants. Nous proposons ce soir un amendement pour travailler sur la gratuité des cantines scolaires, comme l'a rappelé votre adjoint, qui figurait dans vos engagements de mandat. Peu de chance que cet amendement soit voté vu ce qui s'est passé jusqu'à présent mais ce serait une vraie mesure sociale et nous proposons même que ça commence juste éventuellement en 2025 pour les familles les plus défavorisées par exemple la première tranche du quotient familial.

Quelles mesures pour le climat, pour l'environnement ? Pas un mot sur le budget vert, alors que théoriquement maintenant c'est obligatoire, et il n'y a pas un mot dans les orientations budgétaires là-dessus. C'est quand même dommage. Rien sur la dépollution, rien sur toute une série de choses dont on pourrait attendre que ce soit quand même dans ces orientations budgétaires.

Quelles mesures pour la vie quotidienne des gens ? Franchement, pas grand-chose.

L'entretien du quotidien et de l'espace public franchement est de pire en pire. Très sincèrement, on a l'impression d'avoir un truc au fil de l'eau, une gestion un peu à la petite semaine, sans grand-chose et quand on passe à la dernière partie indigente sur la question des investissements, évidemment, faut pas rêver, pas de programmation pluriannuelle des investissements avec ce rapport d'orientation budgétaire. On l'aura peut-être une fois avec le budget mais enfin pour l'instant rien. Quelques chiffres égrenés comme ça dont on ne sait pas si c'est des chiffres pour l'année 2025 ou du pluriannuel et d'ailleurs là-dessus ce serait très bien que vous nous répondiez comme à un certain nombre de questions qu'on avait posées y compris en amont de la Commission Technique Permanente sur laquelle nous n'avons toujours pas de réponse par exemple sur les coûts de cantine et de repas de Tables Communes ou sur les cessions et ça rien ! En tout cas, il nous est dit d'un côté que l'investissement sera compris entre 34 et 36 millions. Philippe Lamarche dit tout à l'heure entre 35 et 40 millions, et en 2024, c'était 37,7 millions donc est-ce qu'on est en diminution, est-ce qu'on est en augmentation ? On ne sait pas, voilà. Donc on est vraiment dans le flou. En tout cas, il y a quand même une chose qui est frappante quand on entend les positionnements des différents groupes de la majorité ce soir, c'est qu'il y a un thème récurrent, c'est en gros sur le périmètre de l'action municipale et manifestement il y a certaines inquiétudes qui transparaissent euphémisées ou à couvert, plus ou moins couvert dans les interventions des uns et des autres qui nous inquiètent parce qu'il semblerait que ce soit le signe d'une potentielle diminution encore du périmètre de l'action municipale donc peut-être d'externalisation de choses comme ça. Est-ce que vous pourriez nous indiquer là-dessus ce qui est en train de se passer et avec de vrais chiffres pour éviter de nous raconter que la ponction de l'Etat va être à 6,2 millions, affiche et tout à l'appui pour finir de mettre dans le rapport d'orientation budgétaire que si le budget Barnier avait été voté c'était 4,2 millions la ponction supplémentaire. Donc à un moment faudrait quand même que vous soyez un tout petit peu cohérent dans vos mensonges car sans ça, ça devient compliqué de vous suivre ».

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup pour ces mots qui concluent l'échange que nous avons sur le débat d'orientation budgétaire. En conclusion de ce débat, d'abord, je veux remercier les orateurs de l'opposition Choukri YONIS et Pierre SERNE pour le travail d'opposition qu'ils ont fait, au fond dans leurs propos et leur capacité, budget après budget, à s'opposer avec constance à l'ensemble du travail et des propositions que peut faire la majorité, à peu près sur tous les sujets et dire à l'ensemble des orateurs de la majorité mes remerciements pour le soutien manifesté aux orientations budgétaires, pour leurs propositions et leurs éclairages posant sur les sujets sociaux, posant sur les sujets de proximité, posant sur les sujets d'investissement, posant sur les sujets d'écologie, posant sur des questions de santé, des questions dans le cadre de l'élaboration de notre budget puisque comme cela a été rappelé, nous sommes là dans un débat d'orientation budgétaire et nous aurons l'occasion lors de l'adoption du budget de traduire en quelque sorte un débat, une orientation, un travail politique en des chiffres, un budget et des autorisations de crédits. Je veux pour conclure dire trois choses :

La première chose c'est que nous allons aller au bout des projets que nous avons engagés et je pense notamment en particulier au nouveau groupe scolaire Méliès dans le quartier de la Boissière, ou encore la rénovation de la Croix de Chavaux, ou tous les enjeux concernant le quotidien, la mobilité des Montreuilloises et des Montreuillois, leur sécurité, leur santé, la vie associative ou encore la rénovation d'un certain nombre de nos équipements publics et je pense que les sujets du quotidien méritent notre attention constante pour améliorer le cadre de vie des habitantes et des habitants, notamment ces enjeux de gestion urbaine de proximité mais également des projets qui ont été élaborés par les habitantes et les habitants dans le cadre du budget participatif et de ce qui est désormais mieux. C'est pour la majorité un programme important et qui me soit permis de saluer le travail de Philippe LARMARCHE qui anime le comité d'investissement et le comité financier de la majorité depuis quelques années avec constance, endurance et avec un travail qui est au service

des Montreuilloises et des Montreuillois. Je veux dire que la majorité est et restera à l'écoute des agents du service public

dont je veux dire et dont j'ai eu l'occasion de dire lors des vœux à la population et des vœux au personnel notre fierté de travailler à leur côté au service des Montreuilloises et des Montreuillois. Les citoyens de notre ville doivent savoir et savent qu'ils ont des agents extrêmement mobilisés dans leurs missions et au service de l'intérêt général, j'aurai l'occasion de recevoir l'ensemble des organisations syndicales la semaine prochaine et avoir un échange avec elles ainsi que mon adjoint Belaïde BEDREDDINE.

Et enfin, en troisième point, je veux dire que nous entendons poursuivre le sérieux budgétaire et garantir à toutes les Montreuilloises et les Montreuillois que chaque euro dépensé sera un euro utile et les assurer du plein engagement de la majorité pour prévoir l'avenir en ce qui concerne nos écoles, en ce qui concerne notre cadre de vie, en ce qui concerne tous les enjeux écologiques, en ce qui concerne les enjeux sportifs. Je vous donne rendez-vous en mars pour la deuxième étape qui sera le vote de notre budget.

Je mets au vote.

Oui Monsieur SERNE »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« Oui, il me semble qu'on a là droit aussi à une minute d'explication de vote. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Je vous en prie »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« Donc je prendrai acte de ce débat même si, je le répète, vous êtes censé répondre aux questions qui sont posées notamment qui sont posées en amont du conseil municipal et qu'un certain nombre de questions y compris avant la Commission Technique Permanente de lundi soir n'ont pas eu de réponse. Les services enfin les services de la DGS nous ont transmis un certain nombre de réponses et on les remercie mais il y a un certain nombre de questions qui n'ont pas trouvé réponse et qui ne trouvent pas réponse non plus ce soir. Dans vos réponses enfin dans vos prises de parole de l'exécutif municipal et c'est très problématique. Par ailleurs, un certain nombre de questions ont été posées dans nos interventions, vous n'y répondez pas par exemple sur le périmètre de l'action municipale ou sur le niveau de l'investissement mais ok chacun jugera. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup.

Je mets aux voix qui est... On met aux voix non pas le rapport mais vous l'avez bien compris le fait qu'on prend acte du débat. Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions, merci beaucoup. Nous avons pris acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

47 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article Unique : Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025, suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires sur la base duquel s'est tenu le débat.

DEL20250212_2 : Rapport 2024 sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Et je passe la parole à Mireille ALPHONSE pour le rapport 2024 sur la situation de la collectivité en matière de développement obligatoire, développement durable pardon »

Intervention de Madame Mireille ALPHONSE-adjointe au maire déléguée à la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique -adjointe du quartier centre-ville :

« C'est obligatoire aussi Monsieur le Maire. Merci beaucoup, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers Montreuilloises et Montreuillois.

Comme chaque année désormais, il me revient la responsabilité et l'honneur de vous présenter le rapport développement durable pour l'année 2024. Vous le savez ce document réglementaire est essentiel. Il nous permet de retracer les actions menées par notre ville en faveur de la transition écologique, de la justice sociale et de la résilience face aux défis climatiques, sociaux et démocratiques que nous affrontons. Inscrit dans le cadre des objectifs de développement durable définis par l'ONU, il nous permet de mesurer les progrès accomplis dans les domaines précités et de présenter les chantiers qui restent à mener.

Je tiens aussi à souligner, cela vous fera peut-être plaisir Monsieur SERNE, qu'il a été le socle de notre premier budget vert, qui sera présenté en mars, adossé au compte administratif 2024, telle que la loi nous le demande. Tout d'abord, je salue le travail accompli cette année par le service municipal en charge de ce travail très transversal, je parle là évidemment du rapport développement durable. Il nécessite en effet d'interroger et de valoriser les actions entreprises pendant 12 mois par l'ensemble des services de la ville. Je remercie également mes collègues qui par leurs engagements ont fait de 2024 une année riche en initiatives et en réalisations concrètes.

Je me permets enfin de vous dire la fierté que je ressens. J'imagine comme tous mes collègues et leurs services au vu de toutes ces réalisations conséquentes et ceci, vous l'aurez compris, malgré un contexte budgétaire contraint et des défis toujours plus pressants. Je ne vais pas passer en revue chacun des chapitres présentés dans ce rapport, laissant justement à mes collègues le soin de revenir sur leurs actions spécifiques mais sachez que nos engagements se sont déclinés en trois axes majeurs : l'adaptation au changement climatique, la gestion responsable des ressources, la solidarité au cœur de la participation citoyenne. Avec cette année, une constante traversant de nombreuses politiques publiques, enfin cette année particulièrement, nous avons particulièrement les sujets liés à la santé publique, physique ou mentale. En effet la période dans laquelle nous vivons, faite de menaces lourdes sur la biodiversité de notre milieu urbain mais aussi de taux de pollution élevé dans les airs, les sols et l'eau, d'envol des prix dans le domaine de l'énergie, de l'alimentation et de l'accès au logement, et pour compléter le tout, d'attaques contre nos services publics et contre les fondements mêmes de notre République. Cette période pèse durement sur nos épaules et attaque nos résistances, qu'elles soient physiques ou psychiques. Développer des politiques publiques qui permettent de vivre mieux dans nos quartiers et de prendre soin de chacun a donc été et demeure l'une des lignes conductrices de nos actions. Cette volonté détermine nos actions et en particulier notre contrat local de santé.

Vous pourrez découvrir dans notre rapport par exemple, nos réalisations, pour développer les espaces verts dans notre ville avec le déploiement du plan Arbres et du Grand chemin porté par Est Ensemble, le travail pour la dépollution des sols dans les Murs à Pêches, la mise en place il y a un an de la régie publique de l'eau, le déploiement de la collecte des biodéchets grâce à l'implantation de nouveaux points d'apport volontaire. Dans nombre de ces politiques, je souhaite encore souligner notre conviction commune. Rien ne peut se construire de façon durable sans la participation active de nos concitoyens. C'est pour eux, mais surtout avec eux, que nous voulons travailler à améliorer notre ville. C'est ainsi qu'une mission de tiers de confiance a été confiée depuis 2022 à l'Institut Écocitoyen pour la connaissance des pollutions afin d'accompagner les échanges et de favoriser le partage d'informations entre professionnels et collectifs citoyens autour de deux chantiers de réhabilitation de friches, la SNEM et l'EIF. Je tiens à féliciter le travail de notre collègue Sidonie Peyramaure et du service dédié à la pollution au sein des agents de la ville. C'est ainsi aussi que nous poursuivons également la mise en chantier des projets destinés dans le cadre du BUPA. C'est encore dans cet état d'esprit que nous avons lancé le CLAM, Conseil Local pour l'Alimentation de Montreuil, en novembre dernier, en réunissant des associations locales, des collectifs citoyens, des entreprises et des chercheurs en leur donnant l'occasion de partager leurs actions, leurs ambitions mais aussi leurs difficultés. Nous avons la conviction que de nouvelles synergies durables, solides, pourront se construire.

Parce qu'en effet, nous devons rester lucides sur les défis qui nous attendent. Le climat ne va pas se rafraîchir de façon magique, le prix de l'énergie ne va pas baisser, et cela nous effraie toutes et tous. Les attaques contre notre système social se font de plus en plus violentes. Nous devons donc poursuivre nos engagements dans les prochains mois et notamment pour rester dans un débat actuel dans le domaine de la transition énergétique ou dans celui de la lutte contre la fracture numérique. Dans les mois qui viennent, Montreuil continuera à expérimenter et à impliquer ses habitants au sein de ces transformations nécessaires pour poursuivre le chemin d'une ville plus résiliente, plus inclusive et plus respectueuse de l'environnement. Une ville où il fait bon vivre aujourd'hui et où il fera bon vivre demain et une ville, pour paraphraser mon collègue Philippe LAMARCHE, résolument tournée vers le vert.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier adjoint au maire président de séance :

« Merci beaucoup, La parole est à Olivier Stern »

Intervention de Monsieur Olivier STERN- adjoint au maire délégué à la relation usager, au numérique et en charge des

Merci beaucoup. Merci Mireille pour la présentation de ce rapport. Mes chers collègues, hier soir, se tenait à Est Ensemble le Conseil territorial, et comme dans toutes les villes qui ont à délibérer chaque année, nous présentions également le rapport sur le développement durable de la collectivité. C'est un exercice un peu convenu que certaines collectivités peuvent prendre comme une corvée, comme le devoir qu'il faut faire de manière réglementaire. Nous, à Montreuil, c'est tout l'inverse certes nous tâchons de lister l'ensemble des politiques publiques qui ont de près ou de loin rapport avec le développement durable mais de fait notre stratégie infuse toutes les politiques publiques que nous mettons en œuvre dans notre commune.

Cette année, c'est vrai, on met mieux en valeur les sujets de santé environnementale, et en particulier nos actions qui visent à améliorer la qualité de l'air ou la qualité des sols. Montreuil doit se préparer à encaisser le choc pour nos habitants que représentent des épisodes caniculaires ou de sécheresse, qui sont à la fois plus nombreux et plus intenses en intensité. Permettez-moi de souligner quelques politiques publiques marquantes pour l'année 2024.

D'abord, les politiques de plantation d'arbres. Il n'a échappé à aucun des habitants que nous avons beaucoup planté d'arbres à Montreuil, nous avons pour ambition d'en planter 5000, 20 000 à l'échelle d'Est Ensemble. Vous savez que nous avons une pépinière intercommunale sur le territoire de Montreuil, qui permet de nous préparer à avoir des arbres à planter pour les années à venir. Le projet du Grand chemin, nous étions avec mon collègue Gaylord Le Chequer, rue Pierre de Montreuil, nous discutons avec les habitants des travaux qui ont déjà commencé comme ils ont commencé rue des Soucis, rue Eugène Varlin, bientôt rue Pépin et rue Alexis Lepère, ça a été dit par mes collègues sept kilomètres à Montreuil, une ambition qui va beaucoup plus loin. Vous savez que sur le territoire d'Est Ensemble c'est une quarantaine de kilomètres de parc linéaire qui est prévu, 55 kilomètres si l'on inclut aussi la commune de Paris qui s'engage. C'est dire l'ambition que nous avons sur ce projet et dont nous avons choisi puisque ça fait de nombreuses années que nous nous exprimons sur l'ambition écologique. Nous avons choisi depuis 2020 de trouver un chemin opérationnel et financier pour réaliser ce grand projet de renaturation.

La mise en chantier de la Croix de Chavaux, qui devrait se terminer, nous l'espérons, à la fin de l'année, et qui a pour ambition de changer de ratio, de manière assez profonde, entre 70% qui étaient auparavant dévolus aux circulations automobiles et 30% aux piétons, on peut s'interroger sur les 30% en particulier quand on connaissait l'îlot central, en renversant le rapport, on passera à 70% dévolus aux circulations piétonnes accessibles, accessibles aux personnes qui en ont besoin, accessibles aux jeunes, un travail a été fait aussi avec nos aînés et 30% aux circulations automobiles.

La lutte contre les îlots de chaleur ou la lutte contre l'héritage des sols pollués et qui est un enjeu pour les décennies à venir pour notre ville ; la régie publique de l'eau ; le retour en maîtrise publique de la restauration scolaire, je ne vais pas me livrer moi-même à un catalogue de mesures mais il me semble qu'elles ont toutes dans leur ambition, elles disent beaucoup de ce que nous portons collectivement en matière de développement durable et le sens que nous donnons à la place que doit avoir la puissance publique dans la mise en œuvre de ces politiques.

Je citerai aussi pour terminer Gabriel Péri avec sa voie bus en site propre, ses pistes cyclables couleur caramel déjà plébiscitées et ses nombreux arbres qui ont été plantés le long de l'avenue.

Cependant, nous devons reconnaître que nous avons réalisé jusqu'ici les actions peut-être les plus faciles. Planter des arbres sans avoir à dévier les réseaux, c'est ce qui coûte le plus cher, ou désimperméabiliser les sols là où c'est probablement le plus facile. Ce sont des premières étapes importantes, mais nous devons aller plus loin. Et de ce point de vue, nous plaçons élus socialistes, et je suis sûr que nous nous rejoignons là-dessus pour pouvoir être prêts à anticiper l'étape suivante et redéfinir nos politiques publiques d'intervention afin de donner une ambition multifactorielle sur ces sujets. Pour chaque projet de voirie, nous devons poser de nouvelles questions et ne plus seulement intervenir sur le tapis roulant comme nous le faisons jusqu'à présent. Est-ce que nous pouvons planter des arbres ? Pour cela, faut-il dévier des réseaux ? Combien cela coûte-t-il ? Combien de mètres carrés pouvons-nous désimperméabiliser au profit de cette réfection de voirie ? Comment améliorer les cheminements de piétons accessibles ou les circulations vélo ? Comment mieux inclure les besoins des jeunes et des aînés ? Travailler sur [...] (inaudible) ou enfin sur la préservation de la fraîcheur en été. Ce sont de nombreuses questions qui doivent aussi nous interroger sur la manière dont nous anticipons notre nouvelle stratégie d'intervention sur le domaine public et sur la voirie pour continuer, approfondir notre effort en matière de préparation de notre commune aux enjeux liés au réchauffement climatique, au dérèglement climatique.

Nous partageons aussi la nécessité d'accélérer sur le nombre de rues jardins, rues aux écoles, qui favorisent la marche et l'écomobilité scolaire, et poursuivre des politiques de rééquilibrage des modes de déplacement au profit des modes décarbonés et vertueux.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Madame PEYRAMAURE vous avez la parole. »

Intervention de Madame Sidonie PEYRAMAURE-conseillère municipale déléguée à la lutte contre les pollutions (auprès

de l'adjoint au maire délégué à la ville zéro déchet) :

« Monsieur le Maire, chers collègues, chers Montreuilloises et Montreuillois,
Cette année marque une évolution importante dans la présentation des actions de la municipalité au regard du développement durable. Le RADD 2024 développe plus particulièrement les engagements de la ville en matière de santé environnementale. Cette approche est déterminante pour comprendre et mesurer les liens entre les nuisances environnementales et leurs impacts sur la santé. Et je remercie les services de la ville pour ce travail transversal d'envergure.

Les conséquences des pollutions sont aujourd'hui des sujets de préoccupation majeure. La pollution généralisée aux PFAS partout en Europe montre l'ampleur et la gravité des contaminations dans nos sols, dans l'air et dans l'eau, avec des coûts astronomiques pour leur dépollution. En France, c'est massivement dans la vallée de la chimie, au sud de Lyon, que les concentrations de pollution et les présomptions de contamination sont les plus importantes. Dans la vallée de l'Orbiel, dans l'Aude, les pollutions provoquées par la plus ancienne mine d'or d'Europe condamnent aujourd'hui l'usage des jardins et de la rivière de toute une vallée. À Rouen, l'accident de l'usine Lubrizol a lui aussi laissé des traces dans la population.

Les autorités affirment encore trop systématiquement que tout est sous contrôle. Pourtant, les citoyens ne veulent plus être rassurés, ils veulent comprendre et ils se portent volontaires de plus en plus souvent pour être associés aux études qui les concernent sur leur territoire et pour leur santé. Interpellées par un citoyen sur les pollutions chroniques, les collectivités territoriales se trouvent en première ligne. Elles doivent faire face aux inquiétudes des habitants et à leur défiance accrue, par à des réponses trop souvent expéditives ou incomplètes. Les villes n'ont pourtant ni compétence juridique, ni expertise pour gérer les conséquences de ces pollutions historiques. Elles ont néanmoins une responsabilité lourde sur des compétences essentielles en matière de salubrité, de sécurité et d'ordre public. Elles doivent alors chercher des ressources et construire des partenariats extérieurs.

C'est exactement dans ce sens que Montreuil s'est engagé depuis 2022 dans le réseau Amaris, association de collectivités territoriales pour la maîtrise des pollutions et des risques industriels. Nous avons besoin non seulement de la force d'un réseau et des moyens mutualisés qu'il offre, mais aussi d'un accompagnement méthodologique, technique et juridique. Ce partenariat a permis de concevoir notamment la mission de tiers de confiance, nouvel outil d'accompagnement, de suivi environnemental de nos deux chantiers de réhabilitation, SNEM et EIF. Ce partenariat a également permis d'inscrire la ville dans des démarches de plaidoyer engagées par le réseau Amaris. Lors des rencontres des rendez-vous majeurs organisés par Amaris en octobre dernier, avec le soutien du ministère de la Transition écologique, l'ensemble des parties prenantes – pouvoirs publics, bureaux d'études, industries de la chimie, société civile – se sont accordées sur le constat d'un dialogue territorial plus que dégradé en matière de gestion des pollutions.

Au sein de ce réseau, Montreuil est désormais engagé pour de nouvelles formes collaboratives de recherche pour adapter les réponses aux questionnements des citoyens, aux réalités des pollutions vécues et leurs impacts sur leur santé. Une approche collective et citoyenne dans la gestion des pollutions a donc été engagée ici à Montreuil. Cette démarche participative, fondée sur une connaissance scientifique aux enjeux de la pollution, a vocation à être répliquée sur d'autres chantiers de réhabilitation à venir. Elle permet également d'assurer le développement de l'agriculture urbaine, avec pour objectif de maintenir les activités horticoles dans les Murs à Pêches, tout en réduisant les risques pour la santé des jardiniers et des visiteurs.

Dans cette dynamique, l'année 2025 sera consacrée à la préfiguration d'un observatoire écocitoyen des pollutions, fruit de ces dernières années d'expérimentation. Ce nouvel outil aura pour objectif de centraliser les connaissances, d'orienter les besoins en matière de prévention et de pérenniser notre méthodologie d'accompagnement. Profondément convaincus par les démarches collaboratives et l'intelligence collective, cet observatoire sera construit avec et pour les Montreuillois. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Madame DEHAY vous avez la parole. »

Intervention de Madame DEHAY-adjointe au maire déléguée aux parcs, à la nature et à l'animal en ville, à la végétation et aux jardins citoyens :

« Mesdames et Messieurs, Bonsoir.

Le concept de développement durable est une belle expression, une belle vision de l'avenir du monde. Néanmoins, l'actualité planétaire est plutôt inquiétante entre les climato-sceptiques et le pouvoir de l'argent. La fonte des pôles, les sécheresses et les inondations, la dévastation des mers, de l'air et des sols, bref, nous sommes arrivés à la sixième extinction des espèces, uniquement liée par l'activité humaine.

Ceci dit, voyons ce qui est de notre ressort et apprécions les efforts entrepris au niveau municipal et intercommunal. Le développement durable est avant tout la recherche d'une l'équité pour permettre à tout ce qui est vivant d'accéder aux ressources. L'organisation One Health, concrétisée par la réunion de nombreux experts pluridisciplinaires internationaux, reconnaît que la santé physique et morale des humains, des animaux, et des végétaux et des écosystèmes est étroitement

liée et interdépendante. Elle propose une approche plus respectueuse du vivant, au profit de tous les vivants.

La municipalité revendique aussi le lien entre nature, santé, sport et alimentation. Le Grand chemin, le plan Arbre, la gestion différenciée, le soin des sols ainsi que tous les projets urbanistiques portent la végétalisation à un niveau très important. Tout comme le stress hydrique des arbres, il en va de même pour les animaux, oiseaux, insectes et mammifères terrestres. Cet engagement envers la nature doit nous permettre d'atteindre les 10 m² d'espaces verts par habitant sur notre territoire. Accompagné de la déminéralisation des pieds d'arbres, le paysage de Montreuil est en train de changer. Voilà ce qui limite les excès de chaleur, nous permet de respirer, agrément le regard et d'apaiser le stress.

À Montreuil, nous disposons de centres de santé municipaux, d'une mutuelle santé à tarifs abordables, d'un centre d'accueil pour personnes autistes, d'un centre de pédopsychiatrie. Bref, l'accès aux soins pour tous est une volonté affichée de la municipalité. La construction de structures en plein air pour la pratique du sport, comme le skatepark et le pumtrack, le sport dans les parcs, le sport santé, la piscine rénovée, la diversité des clubs proposés à des tarifs peu chers honorent le sport populaire à Montreuil. Cela nous donne les muscles, l'équilibre et bien sûr le plaisir.

L'amélioration de notre alimentation influence grandement et positivement notre impact écologique sur la planète et sur notre santé. Concernant la restauration collective, Tables Communes propose 35% de produits bio, deux plats végétariens par semaine dans les écoles et une alternative végétale quotidienne pour la rentrée de septembre. Cela diminue le risque de maladies, réduit la déforestation et évite le martyre des animaux destinés à notre alimentation.

Le développement durable, c'est aussi le rayonnement de la culture qui inonde les villes d'Est Ensemble. Certes, nous apprécions la diversité des structures, des enseignements et des œuvres, mais aussi les prix peu chers pour y accéder. Je n'oublie pas la carte de bibliothèque offerte à tous les enfants de CP. Voilà ce qui développe la curiosité, la critique et le plaisir. Je vous invite au « Festival culturel animalis » qui aura lieu la première semaine des vacances de juillet.

Le capitalisme dirige le monde d'une manière outrancière. Il exerce une prédation sur tout ce qui peut rapporter à court terme et ce, au mépris de toute sensibilité. La nature en fait les frais, comme tous les plus vulnérables, c'est à dire ceux qui ne peuvent pas s'exprimer ni se rebeller qu'ils soient humains ou non humains.

Cet état de fait ne doit pas dédouaner chacun d'entre nous de l'effort à faire pour rendre la vie meilleure dans le futur. Et il est grand temps de le faire. Mais, s'il nous faut revoir nos habitudes, dans le même temps, seul le collectif peut tenir tête à ce rouleau compresseur qu'est l'argent à tout prix. Le développement durable ne peut se concevoir que dans une culture de paix inspirée par le respect et l'empathie envers autrui, au-delà de nos différences.

Je vous remercie de votre attention et de votre engagement à nos côtés pour faire de Montreuil une ville où chacun a sa place. Nous voterons en faveur de ce rapport en matière de développement durable.

Je vous remercie »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Je vous remercie Catherine DEHAY. Olivier MADAULE »

Intervention de Monsieur Olivier MADAULE-adjoint au maire délégué à la santé :

« Mesdames, Messieurs,

Comme l'a indiqué Mireille Alphonse, il existe des liens forts entre santé et développement durable. En matière de santé, nous l'avons déjà dit, notre ville a adopté une approche globale et systémique de la santé, qui englobe le soin, l'accès aux soins, la prévention et aussi les impacts environnementaux sur la santé. C'est ce que l'Organisation mondiale de la santé appelle "One Health". L'outil principal pour coordonner nos actions en matière de santé est le contrat local de santé (CLS). Situé au croisement des politiques publiques, c'est un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Le précédent a été lancé en 2019 et la prochaine édition, de quatrième génération, sera signée en mai 2025. C'est notre action au quotidien que de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et avant de développer mon propos, j'en profite pour vous appeler à voter certes un peu en avance les délibérations 13 et 14 qui seront proposées un peu plus tard dans ce Conseil municipal. La Convention avec l'hôpital Jean Verdier pour l'accueil du bus santé qui proposera une offre de santé pluriprofessionnelle dans deux bus qui se rendront directement vers les plus précaires de notre ville et la convention avec la maison de santé Cap Horn qui garantira l'accès en secteur 1 et facilitera la prise en charge des patientes et patients des centres municipaux de santé.

Mais revenons-en au CLS. Il vise à améliorer la santé de la population en favorisant la prévention et la promotion de la santé, l'accès aux soins et la lutte contre les comportements à risque. Le contrat est articulé avec d'autres politiques publiques, et cette approche transversale permet une approche plus efficace. Permettez-moi de faire un focus sur quelques aspects mis en exergue dans le rapport.

Le sport santé, d'abord. Depuis 2016, les directions des sports et de la santé ont mis en place un dispositif de sport santé à destination des personnes notamment ayant une affection de longue durée. Plus de 400 personnes ont bénéficié de ce dispositif, avec une orientation et la délivrance d'une ordonnance donnant droit à de l'activité sportive, délivrée notamment par les éducateurs de la ville.

La sensibilisation en santé environnementale, avec le forum santé qui s'est installé comme un événement important de la

ville, et qui propose des ateliers pratiques pour la fabrication de produits ménagers naturels notamment. La question des

écrans, la surexposition aux écrans est devenue un enjeu majeur de santé publique, en particulier chez les jeunes enfants. La ville de Montreuil s'engage sur ce sujet : des conférences, la sensibilisation des personnels de la petite enfance et des parents, et d'autres actions que nous sommes en train de développer.

L'accès aux soins avec la mutuelle communale. En 2018, on s'en rappelle la ville de Montreuil est devenue la première ville de plus de 100 000 habitants à offrir l'accès à une complémentaire santé à des conditions préférentielles. 4 800 personnes en ont bénéficié et à l'issue de la convention, Montreuil a lancé un appel à manifestation d'intérêt et depuis le 8 février 2024, avec La Mutuelle familiale, nous avons une mutuelle santé disponible pour les Montreuilloises, les Montreuillois et les personnes travaillant à Montreuil, sans condition d'âge ni de ressources, avec des nouveaux contrats qui ont des tarifs garantis pour deux ans. On s'en est rendu compte déjà cette année dans un contexte d'augmentation important du prix des mutuelles avec des évolutions tarifaires qui sont cadrées au-delà, ce partenariat vise à réduire le renoncement aux soins.

Dernier point sur lequel je voulais insister celui de la santé mentale. C'est devenu un enjeu majeur pour nous. Pour cela, pour mieux accompagner les personnes touchées, la municipalité se mobilise avec les formations aux premiers secours en santé mentale (PSSM), qui sont déployées à destination du personnel communal, de l'éducation nationale, des associatifs et des habitantes et habitants. Cette formation vise à expliquer ce qu'est la santé mentale, à déstigmatiser et à montrer les gestes et attitudes à adopter. Nous agissons également pour développer l'habitat inclusif en liaison avec Est Ensemble Habitat et le secteur psychiatrique, pour reloger, accompagner des personnes souffrant de troubles psychiques sévères. Nous continuons enfin à faire vivre le Conseil local de santé mentale (CLSM), créé en 2013, qui met en œuvre des actions pour améliorer la santé mentale des enfants et des adultes.

La politique de la ville en matière de santé comporte bien d'autres aspects, mais je vais m'arrêter là. Néanmoins, le groupe Montreuil unitaire, sociale et écologique prend acte ce rapport de développement durable et le salue en soutenant fortement les actions qui sont prises par la ville à ce sujet.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Madame YONIS vous avez la parole »

Intervention de Madame Choukri YONIS- conseillère municipale Movico :

« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs.

En guise d'introduction, je voudrais souligner un point que je trouve positif c'est la prise en compte de la question de la pollution des sols. En effet, sur ce point, vous partiez de très loin tant le déni était important. Je me souviens bien du rapport 2020 qui passait sous silence les questions de santé environnementale alors que les pollutions autour de la SNEM et d'EIF suscitaient des inquiétudes importantes et une mobilisation citoyenne très forte. La question importante qui se pose en réalité, c'est comment on associe les citoyens et les citoyennes à ces problématiques complexes qui les impactent. Le dispositif du tiers de confiance doit être amélioré et notamment dans les marges de manœuvre dont dispose précisément ce tiers. Mais c'est déjà une belle avancée que je tenais à saluer à ce titre.

Je vais poursuivre mon propos justement en parlant plus largement de la question démocratique. En effet, je ne vois pas comment on fait la transition écologique et on répond aux enjeux du développement durable sans associer la population. À Montreuil, la démocratie on la retrouve partout dans les éléments de langage de la ville mais elle est bien souvent malheureusement absente de vos pratiques. Votre vision de la transition écologique est finalement une vision descendante et de mise devant le fait accompli.

Pour illustrer mon propos, je citerai le déploiement du plan Arbre dans la ville, où les habitants ont vu des fosses être creusées, des places de stationnement supprimées sans la moindre association des riverains qui en sont réduits à devoir pétitionner pour vous faire part des difficultés du quotidien que de telles décisions génèrent. Ce qui est regrettable, c'est que l'objectif est bon et la plantation des arbres une nécessité. C'est dommage de passer en force sur un tel sujet et de créer des crispations là où on devrait œuvrer à embarquer le plus grand nombre d'habitants.

Arrêtons-nous quelques instants sur ce qui se passe actuellement donc dans le quartier de la Boissière. Il a été annoncé sur le site de la ville la plantation d'arbres rue des Roches, rue Edouard Branly, ainsi que sur l'ensemble des petites rues à prénoms avoisinantes. Au-delà des problématiques liées au passage du bus sur Branly, ces plantations vont bien évidemment venir là aussi supprimer des places de stationnement, alors que dans le quartier, le stationnement est déjà très problématique. Au niveau de la cité de l'Amitié, la ville sait que les parkings souterrains sont inaccessibles, les box sont condamnés et le parking extérieur n'est pas sécurisé. S'agissant de la cité Jules Verne, les parkings ne sont pas sécurisés non plus. Dans le plan d'action des bailleurs sociaux pour les six années à venir dans le quartier, il y a précisément cet objectif de sécurisation des parkings, notamment les Néfliers, Jules Verne ainsi que les places de parking en surface dans la cité de l'Amitié.

Expliquez-nous comment, Monsieur le Maire, avec votre majorité, vous pouvez faire fi de ces réalités du quotidien et venir supprimer des places de stationnement utiles aux habitants du quartier qui ont encore besoin de leur voiture sans proposer

d'autres alternatives. On a l'impression que ce que fait la main droite, la main gauche l'ignore. Et on se demande comment

faites-vous pour naviguer à vue et conduire les affaires de la ville, une ville de plus de 100 000 habitants en pleine transformation ?

Au-delà des aspects participation citoyenne, je voudrais m'arrêter quelques instants sur la question du logement, puisqu'un certain nombre de développements lui sont consacrés dans ce rapport et je souhaiterais ici aborder une réalité qui est complètement invisibilisée c'est la question des logements insalubres mis en location par l'Office HLM. Je prendrai l'exemple de logements situés dans un quartier qui sort d'une longue période donc de renouvellement urbain, je parle donc du Bel Air Grands Pêcheurs. Certes, les immeubles sont beaux, ils sont refaits de l'extérieur devrais-je dire car de l'intérieur c'est une autre histoire qui se raconte. Les appartements auxquels je pense sont des appartements qui rendent leurs occupants malades. Ce sont des appartements tellement humides que les locataires développent des problèmes respiratoires et sont suivis en hôpital. Et c'est un Office HLM aux abonnés absents pour prendre en charge justement toutes ces problématiques.

On parle de logements insalubres et si le propriétaire avait été une personne privée, on le qualifierait de marchand de sommeil et des poursuites auraient même été diligentées par la puissance publique. Mais voilà, il s'agit d'un opérateur public, il s'agit donc d'Est Ensemble Habitat, tout le monde est aux abonnés absents, laissant les locataires de ces logements livrés à eux-mêmes. Par contre, le bailleur social n'oublie pas de percevoir les loyers ni de les augmenter d'ailleurs. 3,26% d'augmentation prévue en 2025 après une augmentation de 2,9% en 2024. Malheureusement, Est Ensemble Habitat est loin d'être le seul à avoir de telles pratiques.

Je dois dire que ce qui se passe en ce moment avec Logirep dans une tour de 17 étages située à la Noue dépasse l'entendement. Voilà des locataires sans ascenseur depuis la fin du mois de décembre. Certaines personnes en situation de handicap et des personnes âgées se retrouvent ainsi bloquées dans leur appartement. À cela il faut ajouter que l'eau de cet immeuble, à la suite d'un problème technique, est devenue impropre à la consommation. Ces situations témoignent de l'état de vétusté de ces logements et l'abandon dans lesquels sont les habitants qui là aussi payent bien entendu des charges alors que malheureusement ils n'ont pas le service qui va avec.

Le statut public de ces bailleurs devrait les obliger à une attitude de bailleurs exemplaires. Malheureusement, on a le sentiment que dans un paysage marqué par la crise du logement, ce statut les rend tout-puissants.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci à vous Madame YONIS. Monsieur SERNE vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« Merci. Alors je vais comme ma collègue commencer par quelques points positifs enfin on sent qu'il y a une montée en qualité de ce rapport qui est de plus en plus fourni, qui se concentre davantage sur le développement durable même s'il traite encore d'un peu tous les sujets, qui fait parfois un peu bilan de fin de mandat. Le souci étant qu'à force de traiter de plein de choses même si elles sont plus en lien avec le développement durable, on ne sait plus très bien ce qui relève en fait du rapport montreuillois 2024, dire qu'on a des actions qui sont soit du début du mandat soit qui sont prévues dans le futur et donc on ne sait pas très bien ce qui relève de 2024 et puis surtout on a des actions qui concernent certes parfois le territoire montreuillois dont il n'est pas clairement dit qui les porte, et en tout cas qui sont souvent des actions qui ne sont pas menées ni même financées par la commune de Montreuil.

C'est très bien de parler de la ligne 11 mais on a vraiment, on va finir vraiment par penser que c'est la ville de Montreuil qui a fait venir le métro et qui a financé et même on se demande si ce n'est pas vous qui conduisez les rames parce que franchement par moment on a l'impression que vous avez tout fait depuis le début, on dirait Valérie Pécresse quoi.

A un moment d'ailleurs, on a l'impression qu'il y a des copier-coller du rapport développement durable d'Est Ensemble parce que quand il y a tout un développement de WIPELEC à Romainville on se demande ce que ça vient faire là surtout quand, à côté, il y a deux fois moins sur la SNEM et EIF et qu'il a fallu toute une série de questions posées en amont du conseil pour avoir quelques précisions notamment sur où ça en est des travaux de dépollution de la SNEM qui ne sont du coup, on n'est pas au bout et a priori ça provoque un dérapage de calendrier pour les projets de logements sociaux qui étaient prévus sur le site et il n'y a pas un mot sur Berthollet par exemple qui est quand même un peu la..., qui a été quand même un peu la grosse actualité de ces derniers temps y compris avec enfin le nettoyage du site par l'ADEME donc quitte à parler un peu de pollution des sols ça aurait été intéressant de savoir et de dire aussi où on en est puisqu'on n'est pas au bout sur ce site et que pour le coup des questions de santé publique environnementale sont posées crument avec ce type de dossier. Il y a des très beaux développements généraux sur un certain nombre de sujets et puis parfois on a des grosses impasses quand même, par exemple la question des migrants qui quand même est à la croisée d'un certain nombre de questions qui sont posées dans ce document, n'est traité que par le biais des entreprises créées par des migrants, c'est intéressant mais enfin je ne pense pas que ça résume à ça, la question des problématiques sociales, environnementales et démocratiques lié à la question et à la présence et du traitement que subissent les migrants sur

notre ville. Donc voilà, il y a des passages qui sont carrément ... Comment dire...Oui, presque grossiers sur les arbres

notamment à un moment franchement le récit qui est porté au moment où viennent d'être abattus encore des arbres matures dans plusieurs endroits de la ville, croire vraiment que c'était lever de rideau pour ce rapport, pas très sympa pour Mireille, mais les arbres qui sont encore entreposés, les arbres abattus qui sont encore entreposés rue Pépin, derrière l'église Saint-Pierre Saint-Paul, on se demande bien pourquoi ils ont été abattus sans aucune déclaration ni autorisation demandée apparemment. Pareil rue Paul Doumer à proximité du parc des Beaumonts. Quant aux plantations d'arbres dont on a demandé les localisations, on a eu droit à une carte sur laquelle on voit a priori carrément pas grand-chose si ce n'est qu'une bonne partie des plantations d'arbres dont vous vous vantez ont été faites dans le parc des Beaumonts et au cimetière alors certes, Madame DEHAY a expliqué que au cimetière, enfin que les arbres c'était déstressant etcetera, super pour les gens du cimetière mais en tout cas contre la lutte des îlots de chaleur, on a l'impression que les emplacements qui sont choisis pour les plantations d'arbres ne sont pas très cohérents et en tout cas pas en lien avec ce qui est expliqué. Par ailleurs sur les questions liées par exemple aux cantines mais on y reviendra dans le débat sur la stratégie alimentaire, mais aussi par exemple là évidemment que c'est bien d'être passé en Régie publique pour l'eau. Aujourd'hui, la réalité pour la plupart des habitants de cette ville c'est que un ils ne voient rien puisque dans la plupart des copropriétés, il ne s'est rien passé et carrément dans le logement social, je viens de vérifier tout à l'heure, c'est plus 32 centimes par mètre cube alors qu'il a été annoncé par courrier en début 2024 que ça ferait une baisse des prix, si on voulait tuer la Régie publique de l'eau on ne s'y prendrait pas autrement donc faudrait vraiment à un moment nous expliquer comment on peut avoir un discours et faire le contraire

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci, il faut conclure. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« Bon, je m'arrête là, je terminerai dans l'explication de vote. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Donc s'achève la discussion sur le rapport 2024 situation de la collectivité en matière de développement durable. Alors techniquement, il n'y a pas de vote puisqu'on prend simplement acte du fait que nous avons présenté le rapport »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DECIDE

Article unique : Prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité pour l'année 2024, annexé à la présente délibération.

DEL20250212_3 : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes pour l'année 2024

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil :

« Rapport numéro 3, Mama DOUCOURE pour le rapport de situation en matière d'égalité femme homme pour l'année 2024 »

Intervention de Madame Mama DOUCOURE-conseillère municipale déléguée au droit des femmes, à la lutte contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations :

« M. Le maire, cher-es collègues chères montreuilloises, chers montreuillois, chères agentes, chers agents de la ville de Montreuil.

- Dans le monde, 1 femme est tuée toutes les 10 minutes.

Le dernier rapport de l'ONU sur les féminicides révèle que 60 % des meurtres de femmes sont commis par un partenaire intime ou un autre membre de la famille.

Les États-Unis ont rejoint le vendredi 24 janvier dernier une coalition internationale s'opposant au droit à l'avortement, initiée lors du premier mandat de Donald Trump mais rejetée ensuite par l'ancien président démocrate Joe Biden.

- En France, on compte 137 féminicides en 2024 par compagnon ou ex et 9 depuis le début de l'année 2025.

est entrée en vigueur.

Le 8 mars 2024, la liberté des femmes à recourir à l'IVG a été inscrite dans la Constitution. Ce faisant, la France est devenue le premier pays au monde à garantir la liberté de recourir à l'avortement. Pourtant, l'inscription de l'IVG dans ce texte fondamental n'en fait pas un droit opposable et les difficultés d'accès à l'avortement persistent.

L'affaire Pelicot a été un révélateur important des violences sexuelles dans la société française, de leurs mécanismes et des difficultés rencontrées par les victimes pour faire valoir leurs droits les plus fondamentaux. Les Montreuilloises auront d'ailleurs, l'occasion d'en débattre – et les Montreuillois aussi -avec d'éminentes personnalités féministes ce 13 février au Méliès.

La Cour des comptes a épinglé dans un rapport publié ce lundi 27 janvier, la politique de l'État en faveur de l'égalité femmes-hommes qui peine, selon elle, à produire des « effets probants ». Elle a aussi décrit une politique en trompe-l'œil où l'augmentation des crédits alloués sur l'égalité femme homme résulte d'une « volonté d'affichage ».

A Montreuil, les doigts d'une main ne suffisent pas pour compter le nombre de féminicides directement par le conjoint ou poussée au suicide par celui-ci depuis 2014.

Tous ces faits démontrent que la lutte doit continuer et que le travail pour atteindre l'égalité reste colossal. Je rends d'ailleurs hommage à mes prédécesseuses qui se sont battus, entre autres, pour que l'on inscrive dans la loi la rédaction de ce présent rapport. Nous sommes héritières de leurs valeurs et de leurs combats. Nous faisons évoluer puis transmettons ces valeurs et ces combats dans notre commune, dans notre pays et dans le monde. J'ai donc l'honneur ce soir de vous présenter pour la 4^e année consécutive le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes au sein de la ville de Montreuil. Et ce, comme l'exige la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Dans un premier temps, nous allons vous présenter le rapport effectué par le service des ressources humaines que je remercie pour ce travail ardu. En effet la ville de Montreuil en tant qu'employeur doit montrer l'exemple et doit s'efforcer à atteindre l'égalité et à éradiquer toutes formes de violence sexiste.

Nous aborderons ensuite la politique municipale et citoyenne mise en place pour lutter contre le sexisme et ses conséquences dans notre société. Je remercie chaleureusement la chargée de mission pour cet état des lieux exhaustif et méticuleux. Concernant la politique des ressources humaines :

Le Rapport Social Unique 2023 montre que Montreuil n'échappe pas aux réalités sexistes de notre société en matière de statistique. Les femmes sont toujours les plus précaires et ont les salaires les plus bas, elles sont aussi davantage victimes d'accidents du travail. Dans les instances du personnel, si les chiffres sont au-dessus de 50% en termes de représentation, dans les faits, elles composent à plus de 60% le personnel de la ville. Proportionnellement, elles ne sont donc pas si bien représentées que cela ! D'autre part, sur les salaires, si statistiquement les hommes sont moins représentés, ils représentent une plus grosse part de la masse salariale et sont ceux qui ont les salaires les plus élevés. Je reprends les termes de ce rapport et ne peut que déplorer que rien n'a vraiment évolué depuis l'année dernière.

Je laisse mon collègue Belaïde Bedreddine, élu au personnel vous présenter le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. La mise en œuvre de ce plan, nous l'espérons, permettra aux femmes d'éclater le plafond de verre, de lutter contre les discriminations et d'améliorer la prévention de l'usure professionnelle.

La politique municipale de Montreuil pour l'égalité entre les femmes et les hommes est marquée par une double approche : « intégrée » et « spécifique ».

Elle est cependant indissociable de l'action associative et citoyenne qui nous permet de rester au plus près des besoins et des attentes de la population.

A la lutte contre les violences faites aux femmes, la mission droits des femmes coordonne un réseau de 130 professionnel.les dont 55 sont issu.es de la Ville avec 7 directions et 5 missions municipales différentes.

Le réseau local se réunit 3 à 4 fois par an, en séance plénière. En 2024, le réseau s'est réuni trois fois (en février, en juin et en septembre) avec une quarantaine de présent.es à chaque séance.

Je rappelle les objectifs du Réseau local des professionnel.les :

- Construire une culture professionnelle commune : former et se co-former sur les problématiques et les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Réfléchir ensemble aux moyens de lutter contre les violences faites aux femmes en cohérence sur le territoire ;
- Améliorer l'interconnaissance et la confiance mutuelle : informer et identifier les missions et les modalités d'accompagnement de chaque structure ; mieux définir les postures professionnelles selon les missions et les compétences ;
- Développer des outils de formation et de sensibilisation à destination de toutes les professionnel.les et personnes susceptibles de recueillir la parole des femmes ;
- Mener des projets collectifs de sensibilisation et de formation sur le territoire ;
- S'inscrire dans une dynamique professionnelle locale, départementale et régionale.

Pour compléter son action, le réseau demande la création d'un observatoire local qui s'avère nécessaire afin de compter pour constater, compter et comparer. Ce réseau a permis la création d'outils de communication.

Je salue l'action de l'association CLEME et le service intégration qui ont traduit le Mémo-pratique dans les langues de Montreuil. Merci à la direction de la Communication pour la mise en ligne sur le site de la ville. Elle a aussi conçu avec la

femmes victimes de violences peuvent être accueillies et accompagnées au sein de plusieurs structures du territoire, dont certaines sont soutenues par la Ville par convention.

La Ville de Montreuil apporte un soutien financier à plusieurs associations spécialisées dans la lutte contre les violences faites aux femmes, qui exercent sur le territoire.

Elles représentent 60 000 euros soit 95% du budget de la mission. La ville participe aux dispositifs départementaux tels que l'observatoire et plus particulièrement le dispositif « Un toit pour elle ». Reconnue jusqu'en 2024, cette convention prévoit la mise à disposition par la Ville, chaque année, de 3 logements sociaux pris sur son contingent, en vue de permettre l'accès à un logement pérenne aux femmes victimes de violences du département et de faciliter leur sortie des centres d'hébergement. L'action emblématique de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes est la célébration de la journée internationale contre les violences faites aux femmes. La célébration a été riche l'année dernière, je ne pourrai citer toutes les actions. La cohésion entre les actions politiques et associatives a une fois de plus permis une collaboration horizontale entre les citoyens et les différents services de la ville de Montreuil politique.

La mission Droits des femmes a organisé une matinée de rencontre à destination des professionnel·les du réseau contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles. En collaboration avec les directions de la santé et de la tranquillité publique, elle a rassemblé plus de 50 professionnel·les du territoire, issu.es de différentes structures et de directions municipales.

Cette année, deux temps d'échanges ont été programmés pour approfondir des problématiques entravant les parcours des femmes victimes de violences avec :

1. Elsa COMEMALE, conseillère conjugale et familiale, formée aux violences sexuelles et spécialisée en psycho-traumatisme, a présenté un état des connaissances liées au psycho-traumatisme dans le cadre des violences sexistes et sexuelles.

2. Katia BOURDON, l'assistante sociale du commissariat, a fait le point sur les différences de procédures entre les enquêtes en flagrant délit et les enquêtes en préliminaire, pointant les avantages et les limites de chacune des procédures. Les participant.es ont souligné l'intérêt de bien connaître les procédures pour agir de manière efficiente en fonction des situations.

En clôture de la matinée, le maire a pris la parole pour souligner le travail des professionnel·les sur cet enjeu majeur. Il a insisté sur la situation de plus en plus complexe pour les professionnels, qui font face à des situations extrêmement difficiles dans un contexte de pénurie absolue. Enfin, il a soulevé quelques perspectives, en prenant appui sur la qualité de ce qui se fait à Montreuil, au travers du Réseau local des professionnel·les.

L'atelier d'auto-défense verbale proposé aux agent.es, en non-mixité a permis de libérer la parole mais aussi de mesurer le caractère collectif des vécus. Il a surtout permis de créer des liens et une sororité entre les agent.es.

Le Centre social du Bel Air a organisé une soirée en partenariat avec le Méliès et différents services de la Ville : la projection du documentaire "Mothership" a rempli la grande salle du cinéma et a donné lieu à un riche échange avec la réalisatrice, Muriel CRAVATE, et l'association SOS Méditerranée.

Je remercie chaleureusement pour l'implication précieuse des agents de la ville et des élus dans la réussite des actions menées. Je salue la qualité du partenariat noué. Nos actions, menées ensemble, ont été porteuses de sens, à un moment où nous avons besoin de territoires solidaires, inclusifs et féministes ! La Ville de Montreuil se situe résolument sur ce chemin.

Je remercie en particulier :

- Franck Zacharias, chargé de communication, son responsable Gaspard Gry et la directrice Barbara Lux ;
- Safi Kyalumba et Alexandre Bailly, à la direction des Sports ;
- Liv Magnusson Conseillère Conjugale et Familiale de la direction de la santé et ses collègues ;
- Katia Bourdon assistante sociale du commissariat ;
- Mathilde Le Blé du centre social du Grand Air ;
- Zabbaou Liman, Nara Anhom, Lea Noverraz Direction de la Jeunesse et de l'Education Populaire pour la matinée au Canal 93 de Bobigny ;
- Fabrice TARRIT un allié de taille et Oriane DELIVRE pour son accompagnement bienveillant sans faille.

Je remercie mes collègues Dominique ATTIA, qui a fait l'accueil des collégien·nes le 21 novembre, Halima MENHOUDJ Nassera DEFINEL et Romain DELAUNAY.

Je remercie les intervenants :

- Emilie Desjardins pour l'expo et la sensibilisation des collégien·nes
- Sine Qua Non : Leila MAHRI
- Roselyne Rollier
- Elsa Comemale (intervenante du 25 novembre)
- Carole Evarere (intervenante pour les agentes)
- Nora EL HOURCH, réalisatrice de HLM Pussy
- l'association des Femmes Solidaires
- l'association des femmes maliennes de Montreuil

Je devrais énumérer toutes les actions de la ville parce que nous le valons bien mais il faudrait plus qu'une simple présentation au conseil municipal.

La célébration du 8 mars par la mission des droits des femmes est significative de ces actions. Là encore, l'articulation du travail des citoyens et des professionnels a été optimale et a permis l'implication de plusieurs services, toujours de manière horizontale et sur la base du volontariat. Le principe étant de créer l'engouement par l'exemple.

Le service communication nous a trouvé un logo. La direction des sports partenaire féministe de longue date a encore une fois visibilisé les sportives avec la soirée débat et l'organisation de tournoi de foot et de rugby.

La direction de la santé en portant entre autres le projet "réparons l'excision" contribue à la prise en compte des spécificités des sanitaires des femmes.

La direction de l'urbanisme participe à la mise à l'abri des femmes victimes de violences et travaille à augmenter le nombre d'odonymes féminins.

Les associations comme les Saxifragettes et la Maison des femmes s'associent à cette démarche. La maison de femmes espère que le boulevard du tracé du Tramway affichera des noms féminins.

Le comité local de l'association Femmes Solidaires a proposé à la municipalité d'installer un "Banc rouge", en mémoire de toutes les femmes victimes de féminicides au square Patriarche. Merci à l'atelier et la direction des bâtiments pour cette œuvre artistique.

Le Maire a inauguré le Banc, en insistant sur la prévention et la sensibilisation auprès des jeunes, chez qui la problématique reste difficile.

La direction de l'enfance et la mission du projet éducatif de territoire-parentalité travaille aussi sur cette problématique. Nous espérons que l'on reprendra le travail sur la budgétisation sensible au genre, notre ville pionnière sur ce concept peut compter sur des agentes engagées de la réaliser.

Nous travaillons à rendre visibles les actions qui promeuvent l'égalité, tout autant que la prévention des violences sexistes et sexuelles. Être une ville exemplaire, c'est d'abord être un employeur exemplaire. La lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes est un engagement ferme et une volonté politique partagée. Nous construisons ensemble les conditions d'une ville protectrice, résolument féministe et fièrement inclusive. Oui je le redis c'est un travail collectif, volontaire, sororale et je remercie les agent.es et les DGA concernées, les montreuilloises et les élues de m'avoir fait confiance.

Travailler sur les discriminations demande un effort d'introspection et de déconstruction que la ville de Montreuil accepte de faire. Ensemble, continuons à travailler pour un avenir où chaque individu, quelle que soit son identité de genre, a les mêmes droits, les mêmes opportunités et la même reconnaissance. L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas seulement un objectif à atteindre, mais un droit fondamental qui doit être respecté.

Merci de votre attention, et la lutte continue. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Madame HEDHUIN vous avez la parole »

Intervention de Madame Céline HUDHUIN -conseillère municipale de la majorité :

« Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, chères Montreuilloises et chers Montreuillois, Nous étudions ce soir le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024 conformément à la loi. Il nous permet pour notre ville de rendre compte des actions concrètes prises pour mettre en œuvre les valeurs féministes que nous revendiquons fièrement. Ces actions concrètes portent à la fois sur la gestion des ressources humaines de notre collectivité mais aussi sur les politiques publiques que nous menons et soutenons. Nous tenons à remercier les agents de la DRH, de la mission « Droits des femmes » ainsi que notre collègue Mama DOUCOURE pour le précieux travail fourni.

L'état des lieux de notre collectivité en tant qu'employeur permet de constater des points d'attention persistants sur des inégalités caractéristiques du marché du travail auquel la ville de Montreuil n'échappe évidemment pas tels que les écarts salariaux, le déséquilibre entre congé maternité et paternité, la répartition genre et des métiers etcetera. Une application des normes nécessaires bien qu'insuffisante en temps et en heure, la prise de plan d'actions mieux disant par rapport à la réglementation et concerté avec les organisations syndicales pour améliorer cette situation.

Si le groupe socialiste tient à, saluer ce travail volontariste de la ville, c'est bien sûr pour chacune des femmes qui œuvre au sein de notre service public municipal et qui a droit à l'égalité. C'est aussi, au-delà d'elles, contribuer à notre échelle à tracer une voie et à lutter dans nos propres murs contre les manifestations du patriarcat. Il nous faut donc continuer ce travail et faire acte d'exemplarité. Travaillons par exemple à prendre davantage en compte la santé des femmes qui travaillent pour notre service public en octroyant par exemple des droits nouveaux en matière de deuil périnatal ou en expérimentant le congé menstruel à l'image des nombreuses collectivités pionnières maintenant tels que Bagnolet et le département de Seine-Saint-Denis pour ne citer qu'eux.

prennent nos services dans la diversité des politiques publiques qui sont les nôtres pour lutter contre le sexisme, ses racines dans l'enfance, ses conséquences sur la santé des femmes, ses matérialisations dans l'espace public ou le sport et bien sûr ses manifestations les plus violentes c'est-à-dire les violences sexistes et les violences sexuelles.

Il est à constater que malgré le fait que cette cause ait été grande cause nationale, l'Etat n'a toujours pas déployé les moyens nécessaires pour la mise en place d'une politique forte pour éradiquer ces violences.

Chaque année le décompte des féminicides continue et leur nombre ne baisse pas. Cela passe par une approche transversale qui ne se limite pas à lutter contre les violences mais par la lutte contre le sexisme à tous les stades de la vie et dans tous les espaces privés, professionnels, publics, politiques, médiatiques, culturels, numériques

En ce qui concerne le domaine professionnel, il est à déplorer que l'Etat, à part de grands bla-bla sur un service public de la petite enfance, on n'a toujours pas mobilisé les moyens nécessaires pour un développement de ce service essentiel la garde des enfants en bas-âge reposant essentiellement sur les mères empêchant la progression de leur carrière professionnelle et empêchant certaines d'accéder au marché du travail et à leur indépendance financière. Je pense spécialement aux familles monoparentales qui représentent un quart des familles en France et qui sont à 80% des mères isolées. En opposition frontale avec cette conception, les socialistes continueront de porter à Montreuil comme au niveau national, une approche global visant à apporter un changement culturel profond en faveur de l'égalité des genres via l'éducation, via la culture, via les médias, via leur représentation paritaire institutionnelle et politique toujours en formant systématiquement les professionnels en contact avec les enfants : les professionnels de la santé, les professionnels du parcours des victimes et les acteurs de la vie civile, associative et politique, à conjuguer féminisme et progrès social en améliorant la condition de vie de toutes les femmes que ce soit en matière de fiscalité, de santé, de valorisation des professions essentiellement féminisées, d'accompagnement à la parentalité ou d'accompagnement des aidants familiaux en majorité des femmes. Montreuil fidèle à ses valeurs se saisit sur ces sujets dans leur diversité et leur complexité, contribue à ce titre à des changements concrets et à ouvrir la voie.

Le groupe Montreuil socialiste le salue et continuera d'y œuvrer. Je vous remercie »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER - premier adjoint au maire président de séance :

« Merci beaucoup. La parole est à Halima MENHOUDJ. »

Intervention de Madame Halima MENHOUDJ- adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale :

« Merci. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Montreuilloises, Montreuillois, Bonsoir.

Quelques mots pour les deux délibérations en ce qui concerne notre groupe 3 et 4 : l'une présentant le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes pour l'année 2024 et l'autre présentant le plan d'action 2024-2026 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes est un combat de long terme essentiel tant les violences sexistes et sexuelles touchent de nombreuses personnes et ne peuvent plus être reléguées à la sphère privée. Longtemps minimisées, elles sont désormais reconnues, étudiées et doivent être combattues au grand jour dans toutes les strates de la vie publique comme privée.

Notre groupe est particulièrement sensible au travail que mène notre majorité municipale en matière de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Nous le sommes d'autant plus dans cette période de casse des services publics malgré la précarité grandissante et le manque riant de soutien public, le gouvernement Bayrou poursuit le démantèlement des services essentiels : santé, éducation, logement et j'en passe.

Les femmes en seront les premières victimes à la fois en tant que travailleuses majoritaires dans la fonction publique, toutes les fonctions publiques, les trois. Et comme soutien de substitution face à cette mise en péril des services sociaux. Adhérente à la charte pour l'égalité, Montreuil s'engage à réduire les inégalités entre femmes et hommes tant au sein de son administration que dans les politiques publiques qu'elle conduit. A travers le plan d'action 2024-2026 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notre commune affirme son engagement en faveur d'une égalité réelle et durable garantissant ainsi un cadre de travail plus juste et inclusif pour l'ensemble de ses agents.

Ce combat est cher pour nous en tant qu'élus et cher aussi aux Montreuilloises et Montreuillois, la richesse des actions locales émanant de nos riverains et riveraines ainsi que des actrices et acteurs du tissu montreuillois en sont une belle démonstration. Au-delà de notre administration, il nous faudra monter en puissance afin que l'ensemble des professionnels de l'insertion professionnelle à la lutte des discriminations sur nos territoires soit sensibilisé dans le cadre de la mise en place d'une cartographie publique de l'écosystème des actrices et acteurs agissant pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.

Permettez-moi, chers collègues, quelques mots à l'approche de la date du 8 mars et donc la journée internationale des droits des femmes. Je souhaite mettre en lumière le travail formidable de la Maison des Femmes Thérèse CLERC.

La Maison des Femmes Thérèse CLERC est un lieu de résistance contre les violences et les inégalités faites aux femmes, espaces d'accompagnement, d'émancipation. Elle permet aux femmes de renforcer leur pouvoir d'agir et œuvre ainsi pour

pour la défense des droits des femmes et leur bien-être dans notre communauté est une fierté pour les montreuillois et montreuilloises. Notre groupe salue également le travail de la docteur Sarah Abramowicz qui prend en charge les femmes victimes d'excision au sein du CHI André Grégoire de Montreuil et nous invitons chacune et chacun à voir l'exposition qui se tient à l'Hôtel de ville et sur les grilles du square Patriarche depuis le 6 février. Elle retrace le travail photographique sensible de Élodie Ratsimbazafy, j'espère ne pas avoir trop écorché son nom, qui a pu s'immerger au sein de l'unité de réparation des femmes excisées du docteur Sarah Abramowicz à l'hôpital de Montreuil.

Pour finir, je profite de cette intervention pour nous donner toutes et tous rendez-vous dans le cadre du 8 mars Journée internationale des Droits des femmes à l'évènement porté par l'association VATANDAR présidée par Madame Farzana Mohammadi qui accompagne le service intégration égalité et population migrante dans le cadre du partenariat avec l'incubateur pour réfugiés. Cet évènement aura lieu ici, c'est un évènement inédit, en salle des Fêtes, une soirée le temps d'une soirée le 7 mars à partir de 19h00 intitulée « Courage et résilience les femmes afghanes à l'honneur. » Cet évènement mettra en lumière les femmes afghanes inspirantes qui à travers leur courage et leur résilience, se battent pour les droits des femmes et leur inclusion dans la société. Des invités sont attendus comme Marzieh Hamidi athlète de taekwondo et réfugiée afghane sous protection policière après avoir dénoncé les talibans, Zakia Khudadadi médaillée de bronze aux Jeux olympiques de Paris 2024 pour l'équipe des réfugiés, Hamida Aman journaliste et fondatrice de Radio Begum, ...

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER - premier adjoint au maire président de séance :

« Il faut conclure »

Intervention de Madame Halima MENOUDJ- adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale :

« Oui ; c'est une station de radio afghane créée le 8 mars 2021 à l'occasion de la Journée des Droits des femmes, une radio faite par les femmes pour les femmes.

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER - premier adjoint au maire président de séance :

« Il faut conclure vraiment »

Intervention de Madame Halima MENOUDJ- adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale :

« Oui. Je profite de cette présentation pour remercier l'engagement entier tout au long de l'année de mes collègues et bien évidemment de Mama Doucouré qui n'a cessé de porter avec conviction les droits des femmes. Je vous en remercie.»

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER - premier adjoint au maire président de séance :

« Merci beaucoup. Thomas CHESNEAUX vous avez la parole »

Intervention de Monsieur Thomas CHESNEAUX-conseiller municipal de la majorité :

« Monsieur le Premier adjoint, mes chers collègues et Montreuilloises et Montreuillois, Avec le groupe Montreuil Insoumise nous voulons d'abord remercier notre collègue Madame DOUCOURE et les services pour ce rapport très détaillé, très précis et donc très utile.

L'impressionnant inventaire des actions concrètes montre la réelle politique volontariste des services, des agentes, des agents ainsi que nombre de montreuilloises et montreuillois. Nous nous sommes toutes et tous engagés à faire de Montreuil une ville féministe. Ce rapport prouve que nos engagements en faveur de la lutte sont sincères, que ce n'est pas un simple slogan pour faire une belle affiche.

L'autre qualité de ce rapport est sa lucidité sur les défis qu'il reste à relever. C'est là que la précision des critères d'évaluation permet une analyse fine. Parmi ces défis, au sein des services municipaux, nous remarquons comme nous l'avons vu hier à Est Ensemble l'attention à apporter notamment aux questions de la promotion interne des formations suivies et donc des rémunérations. Merci pour ce rapport et tout le travail effectué sur cette question au cœur de notre engagement politique.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« Merci. Mama DOUCOURE a remercié beaucoup beaucoup de gens dans son intervention et donc moi je voulais commencer par la remercier parce que c'est le dernier rapport qu'elle présente dans le mandat et ça fait plaisir quand même par moment qu'il y ait des interventions d'élus où on sent à la fois la conviction et l'engagement et c'est le cas, et avec un rapport qui est, comme l'a dit le collègue à l'instant, un vrai rapport sur la politique montreuilloise, sur ce qui se passe à Montreuil, et de façon très détaillée et c'est très intéressant d'avoir l'énumération des politiques par direction, c'est presque ce qu'on appelle un bleu budgétaire, voilà alors il y a pas des chiffres avec mais en fait ça c'est vraiment, on essaie d'avoir une vision exhaustive de ce qui se fait dans la collectivité et c'est du coup intéressant et ça montre à la fois les progrès qui sont fait et puis aussi les manques que d'ailleurs que Mama a pointés. Alors du coup, l'un des manques c'est évidemment dans les politiques de ressources humaines mais ce n'est pas que à Montreuil, c'est un constat hélas assez général. Du coup, il y a une stratégie qui nous est présentée dans la foulée, on a envie de dire d'une stratégie qui est présentée dans la dernière année du mandat et après deux mandats, c'est un peu bizarre. C'est comme Olivier STERN qui tout à l'heure disait : il faudrait se poser des questions sur la désimpermeabilisation sur... bah oui oui c'est sur des vraies questions mais ça aurait été bien de se les poser avant la fin du mandat. En tout cas, il y a vraiment des choses bien qui sont faites, il faut le dire et des progrès qui sont faits. Je pense qu'on n'est pas au bout ça tout le monde le sait. Les tentatives avec le commissariat par exemple, je pense que c'est bien mais il y a encore tellement de témoignages de femmes qui n'arrivent pas à porter plainte dans ce commissariat ou qui ont peur d'aller porter plainte parce qu'elles ont l'impression que ça ne sera pas possible, sans parler des fois où on leur dit non faut faire une main courante et pas une plainte bref il y a encore du boulot et quand on voit semaine après semaine les affaires qui sortent de Metoo, on a l'impression qu'on est enfin qu'on n'est vraiment pas aller au fond hélas... Evidemment, il y a des regrets sur un certain nombre de choses que l'on pointe depuis le début du mandat. Certes c'est bien de pointer les inégalités salariales entre femmes et hommes, dans la société en général, je redis quand même que dans la structure des indemnités versées aux élus dans cette collectivité il y a un écart de 15 % entre les indemnités perçues par les femmes et les indemnités perçues par les hommes. On pourra me donner toutes les explications du monde bah ce n'est pas normal voilà. Et cela dure depuis le début du mandat malgré les révisions des indemnités plusieurs fois pour des raisons que vous connaissez. Sur des choses qui pourraient vraiment progresser et qui pourraient se faire vite puisque d'autres collectivités réussissent à le faire. Effectivement, le congé menstruel ça serait bien qu'à Montreuil on le mette en place. Alors les préfets détestent donc peut-être qu'on se ferait traîner...que ce serait déferé mais ça vaut la peine de le faire et ce serait aussi un signal en terme de ressources humaines qui serait intéressant, et puis désolé mais je terminerai par ça, mes innombrables tentatives pour mettre sur la table la question et puis essayer que des mesures soient prises dans cette collectivité en faveur de l'écriture inclusive et épïcène, en tout cas pour communication non genrée et non sexiste, elles ont toutes échouées. Alors que vous ne vouliez pas que ce soit moi qui le propose au conseil municipal : ok. Un groupe de travail était censé se mettre en place sous la présidence de la responsable du groupe Insoumis...Ce groupe n'a jamais pris son envol et il ne s'est rien passé et on va finir le mandat sans que rien n'ait été fait en la matière et qu'on n'en ait même pas discuté au sein du conseil ni entre nous. C'est un peu décevant et du coup ça n'enlève rien à la qualité du rapport dont on va évidemment prendre acte et rien à la qualité et à l'engagement de Mama DOUCOURE que je salue à nouveau mais franchement voilà, il y a des moments où il y a des choses qui ne coûtent pas grand-chose, il y a des choses qui sont symboliques mais en matière de lutte contre le sexisme, les symboles c'est super important. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Je passe la parole à Anne-Marie HEUGAS »

Intervention de Madame Anne-Marie HEUGAS -conseillère municipale de la majorité :

« Monsieur le Maire, chers collègues, Montreuillois, Montreuilloises,

Je tiens à remercier les services pour la production de ce rapport annuel relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes donc c'est un rapport qui comme dans les précédents rapports nous est présenté tous les ans et qui est très important malgré le fait qu'il est présenté tous les ans, c'est que ce rapport nous permet de mesurer les avancées l'égalité des femmes et des hommes dans nos politiques publiques et au sein de notre maison commune, dans l'administration.

Je voudrais avant de poursuivre, remercier Mama DOUCOURE pour la sincérité de son engagement justement sur l'égalité femmes-hommes.

Donc je le disais ces documents sont essentiels pour mesurer nos avancées et identifier les défis qu'il reste à relever dans la lutte pour l'égalité femmes-hommes. Montreuil est une ville pionnière en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous avons su dès 2011, nous engager en signant la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et en mettant en place un plan d'action dès 2014. Je voudrais souligner et vous allez dire que je suis un petit peu obsessionnel sur le sujet mais dans ces plans d'action nous avons été précurseur dans la foulée de la Charte

et de la Jeunesse, précédent mandat ; budget sensible au genre qui a été abandonné alors que même les villes de Lyon et de Bordeaux se sont inspirées de nos expériences pour le mettre en œuvre aujourd'hui. Donc voilà, c'est un petit peu dommage. Mais néanmoins, notre ville continue voilà de montrer la voie avec des politiques publiques ambitieuses et intégrées tant en interne qu'en direction de la population montreuilloise, dans directions, secteurs qui ont été évoqués comme les sports, la culture, la santé, l'éducation etcetera. Mais je voudrais malgré tout revenir sur ce rapport et notamment sur certains chiffres qui mettent en lumière ces avancées significatives. On constate effectivement, une féminisation puisqu'en 2023 62.85 % des agents de la ville sont des femmes donc une forte féminisation de notre administration. Cependant, nous constatons que cette féminisation ne se traduit pas toujours par une égalité dans l'accès aux responsabilités et aux rémunérations. En effet, les femmes restent surreprésentées dans les filières médico-sociales à 94 %, administrative à 77% et dans l'animation 66 %. Tandis que les hommes dominent les filières techniques 53%, policière 75% et sportive à 75% même si là aussi il y a une amélioration, plus de femmes intègrent des équipements sportifs. Ces disparités genrées sont le reflet de stéréotypes qui sont persistants et que nous devons absolument combattre. En matière de rémunération, bien que les salaires aient augmenté en 2023, grâce à la revalorisation du SMIC et du point d'indice, les écarts entre les femmes et les hommes persistent. Les femmes sont majoritairement concernées par les plus basses rémunérations. 70% des agents rémunérés à 1844 euros au moins sont des femmes tandis que 55 % des agents rémunérés à plus de 2325 euros sont des hommes. Ces chiffres montrent que plus les rémunérations augmentent moins les femmes seront présentes. Cela doit nous interpeller et nous pousser à renforcer nos actions pour garantir une véritable égalité salariale.

Sur le plan des politiques publiques, Montreuil continue de se distinguer par son engagement contre les violences faites aux femmes. En 2024, notre ville a renforcé son réseau local de professionnels qui compte désormais plus de 130 membres dont 55 issus de 7 directions municipales différentes. Ce réseau animé par la mission Droit des femmes permet une coordination efficace des actions de prévention, d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violence.

Nous pouvons également être fiers de notre dispositif de relogement des femmes victimes de violence.

Entre 2020 et 2023, 36 femmes et 58 enfants ont bénéficié d'un relogement pérenne et 16 places dédiées aux femmes victimes de violence conjugales ont été créées en 2024. Ces actions concrètes sauvent des vies et permettent à des femmes de retrouver une stabilité et une sécurité indispensable même si ça reste encore des chiffres malheureusement trop faibles.

En matière de parentalité, la ville a élaboré un guide de la parentalité pour informer les agents de leurs droits et les accompagner dans l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. Ce guide est une avancée importante mais nous devons aller plus loin pour favoriser un partage équilibré des responsabilités parentales et lutter contre les inégalités qui pèsent encore sur les femmes. Cependant, malgré ces avancées, ces défis subsistent ; le recours au temps partiel reste majoritairement féminin. 7% des femmes travaillent à ce temps partiel contre seulement 0.72% des hommes.

Ce choix souvent contraint par les responsabilités familiales a des répercussions sur les carrières, les rémunérations et les retraites des femmes. Nous devons continuer à agir pour permettre une meilleure articulation des temps de vie et lutter contre les inégalités qui en découlent. En fait, je souhaite souligner l'importance de la prévention de l'usure professionnelle notamment chez les femmes. En 2023, nous avons constaté une augmentation du nombre d'accidents de travail chez les femmes 109 contre 97 en moyenne sur les 5 dernières années. Les femmes sont plus exposées à des risques invisibles comme les troubles musculosquelettiques ou l'usure psychiques tandis que les hommes sont davantage exposés à des risques physiques. Il est donc essentiel de renforcer la prévention et la prise en compte du genre dans nos politiques de santé au travail.

Le groupe Les Ecologistes salue les avancées de ce rapport et du plan d'action 2024-2026 mais nous restons vigilants, nous voulons aller plus loin en profitant de l'élan du budget vert pour construire un outil budgétaire qui incorpore d'autres éléments comme je l'ai évoqué au début de mon intervention, sur le genre par exemple dans le sport ou la jeunesse.

Je souhaite aussi que l'on reste vigilants parce que nous pouvons améliorer notre action sur une série de points. Je parle ici de la mise en place d'un congé menstruel pour notre personnel et l'exemple nous a été donné comme ça a été évoqué par Bagnolet, Saint-Ouen par exemple. Je parle...Pardon ... Pour assurer aussi, excusez-moi, que nos équipements, voilà que nos équipements soient accessibles aux femmes comme par exemple aux préfabriqués... »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Il vous faut conclure. »

Intervention de Madame Anne-Marie HEUGAS -conseillère municipale de la majorité :

« Oui, j'ai compris, c'est bon. Aux préfabriqués, rue Paul Doumer où pour le moment féminisés sera impossible malgré toute la volonté que l'on pourrait y mettre en l'absence de vestiaires adaptés et bâtiments salubres.

Voilà donc, je tiens à réaffirmer l'engagement de notre groupe pour l'égalité pour les hommes et les femmes au sein de la municipalité »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Merci Madame HEUGAS. Oliviers CHARLES vous avez la parole »

Intervention de Monsieur Olivier CHARLES-conseiller municipal délégué aux sports :

« Ça marche. J'interviendrai pour les deux résolutions enfin les deux délibérations qui viennent. La ville de Montreuil S'est engagée depuis plusieurs mandats à promouvoir les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes. Depuis 2020, elle a inscrit dans son programme municipal le fil conducteur « Montreuil féministe ». La ville lutte contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité, elle lutte contre les stéréotypes sexistes, elle lutte pour l'égalité professionnelle et salariale, elle lutte pour la mixité dans les métiers, elle lutte pour l'articulation des temps de vie et le partage équilibré des responsabilités parentales, et œuvre enfin pour l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles. Nous avançons même si la route est longue. Le Président de la République, au contraire, disait faire de l'égalité une grande cause de son quinquennat mais n'a jamais été regardant sur les agissements de ses ministres. Depuis le début, il assume des positions très dangereuses pour le droit des femmes à disposer de leur corps. Souvenez-vous, il y a deux ans, il évoquait le « réarmement démographique », il n'est pas entendable ni acceptable que le Chef de l'Etat utilise ce genre d'argument comme un enjeu d'Etat ou comme une politique publique. Les différentes lois prises durant son mandat comme notamment la Loi Asile-Immigration ou la réforme des retraites montrent que le Droit français n'a pas bougé d'un iota en matière de droit des Femmes alors que le Droit International commence à bouger.

Lorsqu'Emmanuel Macron a dissout l'Assemblée nationale, il a ouvert la porte à l'extrême droite et nous savons très bien que celle-ci ou les gouvernements successifs n'ont rien à faire de l'égalité femmes-hommes, des combats au travail ni des mesures pour les droits des femmes.

A Montreuil, nous marquerons la journée du 8 mars par une mobilisation et des actions pour faire avancer les droits des femmes. Nous nous battons pour faire avancer l'égalité femmes-hommes dans notre ville, au travail et dans notre société. Nous travaillons à acter la fin des stéréotypes de genre, nous luttons contre les violences sexuelles et sexistes et nous voulons que les droits des femmes soient respectés et plus jamais remis en cause par un quelconque gouvernement ou par l'extrême droite.

Nous approuvons donc le rapport 2024 sur la situation comparée et le Plan d'actions 2024-2026 pour une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de Montreuil. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup Monsieur CHARLES et donc nous prenons acte de la présentation du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024 et je passe la parole à Belaïde BEDREDDINE pour la présentation du plan d'actions 24-26 sur l'égalité professionnelle. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DECIDE

Article 1 : Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la ville de Montreuil pour l'année 2024.

DEL20250212_4 : Plan d'action 2024 - 2026 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Intervention de Monsieur Belaïde BEDREDDINE -adjoint au maire délégué au personnel, au dialogue social, aux affaires générales, à l'état civil et aux élections, adjoint de quartier La Noue :

« Merci. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, merci beaucoup. Beaucoup de choses ont été dites mais faire le rapport parce que des gens ont travaillé, ils se sont engagés fortement dans ce rapport, alors que la ville de Montreuil est engagée depuis des décennies dans la promotion des droits des femmes et dans l'égalité femmes-hommes en sa qualité de municipalité comme employeur public, l'article L-132-1 du code général de la fonction publique dispose que les villes de plus de 20 000 habitants sont tenues de présenter un plan

sembler superfétatoire à certains, l'expérience montre qu'il est un outil complémentaire qui alimente le rapport annuel de situations comparées entre les femmes et les hommes, et inversement.

Le plan 2020-2023 a notamment permis d'impliquer l'ensemble des directions dans cette politique transversale pour l'égalité professionnelle, de poursuivre notre plan de résorption de l'emploi précaire, d'avancer sur la mixité des métiers dans le cadre des recrutements et des mobilités, de créer un dispositif de prévention, de signalement et de traitement des discriminations, actes de violence, actes de harcèlement moral ou sexuel, et de former les agents sur ces sujets.

Me revient donc l'honneur de présenter aujourd'hui ce second plan d'action pour la période 2024-2026 et je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce document, notamment citer particulièrement la mission Droits des femmes et la mission Parentalité, les services de la ville, le service RH, mais aussi les organisations syndicales qui ont participé à plusieurs concertations sur ce plan et qui l'ont adopté le 30 septembre 2024 en comité social territorial.

Ce plan comprend donc des actions visant à garantir l'égalité de traitement dans plusieurs processus RH et impose 4 sujets de fond : lutter contre les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois de la fonction publique, favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale, prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes.

Nous retrouvons ces quatre axes structurants pour le déploiement des actions de ce plan, auxquels nous avons ajouté deux autres axes. La première porte sur le renforcement de la gouvernance de la politique pour l'égalité professionnelle, pour que ce sujet soit l'affaire de toute la collectivité. Ce plan d'action relevant de la compétence de la collectivité en sa qualité d'employeur et est en destination des agentes et des agents, nous avons souhaité confier le pilotage de ce plan à la mission Relations sociales, ce qui permettra de coordonner tous les services, la direction générale, les organisations syndicales et la gouvernance.

Enfin, le dernier axe de travail est d'améliorer la prévention de l'usure professionnelle en tenant compte du genre, des filières administratives et médico-sociales, plus fortement féminisées, et des filières techniques. Sous le déficit de culture de la prévention des risques professionnels, nous devons la développer et nous adapter en proposant des plans de prévention spécifiques. L'autre action consiste à proposer des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux morphologies féminines. Présentés à tort comme unisexe, ces équipements sont souvent adaptés aux morphologies masculines, ce qui crée de l'inconfort, des blessures ou une absence d'usage, augmentant ou risques de blessures et d'usure physique. Nous agissons contre cette injustice. Au travers de ce plan d'action pour l'égalité professionnelle, la mairie de Montreuil agit pour faire sienne la devise de la militante féministe des droits civiques américains Susan Brownell Anthony -on ne va pas citer que Trump, il y a aussi des féministes qui se sont battues aux Etats-Unis : "La vraie République, c'est les hommes, leurs droits rien de plus ; les femmes, leurs droits et rien de moins."

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Je passe la parole à Dominique GLEMAS »

Intervention de Madame Dominique GLEMAS--conseillère municipale de la majorité :

« Merci Monsieur le Maire. Donc je fais, mon intervention concerne aussi la délib 3 et délib 4 celle-ci donc.

Chers collègues, chères Montreuilloises et chers Montreuillois, sur le rapport 2024 sur l'égalité entre les femmes et les hommes concernant la politique des ressources humaines au sein de la collectivité, le constat est toujours fait d'une majorité de femmes : 60% pour les fonctionnaires, 67% pour les contractuelles permanentes, d'une persistance de répartition genrée, les femmes sont dans l'administratif, l'animation, le médico-médical et toujours plus de temps partiel pour les femmes. On peut regretter que les grades ouverts à la promotion interne en 2023 n'est bénéficié essentiellement qu'à des hommes puisque majoritaires dans ces grades ouverts à promotion. Quant aux rémunérations, le salaire médian est de 2212 net avant [...] et là encore ce sont une majorité de femmes qui se situent en deçà des 50%.

Cependant, il est à souligner que le Plan d'actions 2024-2026 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pointe bien les problématiques que je viens de citer et devrait tendre à les corriger. Il met comme objectif le renforcement de la production de données RH genrées, la déconstruction des stéréotypes, l'encouragement à la mixité dans les services et la garantie des conditions de recrutement égalitaire entre les femmes et les hommes et enfin la poursuite et l'affinement de la mesure des écarts de rémunérations. Notons aussi que ce plan aussi la volonté de comprendre et de répondre à l'usure professionnelle qui concerne essentiellement les métiers à prédominance féminine. Notre groupe salue l'engagement réel pour arriver à une égalité entre les femmes et les hommes avec la mise en place d'un double approche : une approche intégrée d'égalité qui doit concerner toutes les directions administratives pour combattre les stéréotypes de genre, lutter contre les discriminations et les différentes formes d'agissements et violences sexistes et sexuelles et promouvoir le droit des femmes, et une approche spécifique dédiée aux droits des femmes qui a pour objectif d'organiser des actions spécialisées. Un très gros travail a été et est mené pour lutter contre les violences

victimes, un travail continu pour coordonner un réseau local des professionnels, des associations et l'organisation de nombreuses actions, de nombreux événements évidemment autour des deux dates clefs : le 25 novembre pour la Journée internationale contre les violences faites aux femmes et le 8 mars pour la Journée internationale des droits des femmes mais pas que.

Notre groupe Montreuil unitaire, social et économique remercie Mama Doucouré et Bozena Wojciechowski, la chargée de mission Droits des Femmes, ainsi que la direction qui s'implique dans le plan d'actions.

Nous sommes encore loin du compte mais les dynamiques et les intentions sont là. Ne baissons pas les bras. Nous le répétons pour notre groupe, il est primordial de genrer nos approches politiques communales dès lors qu'elles touchent au vivre ensemble. Notre groupe approuve, enfin prend acte du rapport délib 3 et approuve le Plan d'actions 2024-2026 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Je mets aux voix le Plan d'actions 24-26 pour l'égalité professionnelle. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2024-2026, annexé à la présente délibération.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Je passe la parole à Mireille ALPHONE pour la stratégie alimentaire de territoire. »

DEL20250212_5 : Stratégie Alimentaire Territoriale de Montreuil 2025-2027

Intervention de Madame Mireille APLHONSE-adjointe au maire déléguée à la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet cantine publique, adjointe du quartier centre-ville :

« Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois, En 2023, le CREDOC, vous savez le Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie, alertait : l'insuffisance alimentaire touchait 45% de la population contre 42% en 2016. Cet écart somme tout relativement faible, 3% mais en augmentation quand même, en cache un autre beaucoup plus important et beaucoup plus inquiétant. Ils étaient en 2016, 9% à reconnaître ne pas manger à leur faim et ils étaient 16% fin 2022. Ce qui veut dire qu'en France, 7^{ème} puissance mondiale encore, plus d'une personne sur six reconnaît ne pas manger à sa faim. Voilà les résultats dans notre pays.

Dans ce contexte, la Stratégie Alimentaire Territoriale (SAT) que nous portons, que je vous présente ce soir, vous le comprenez, est particulièrement nécessaire et particulièrement importante. Elle est le fruit d'un travail qui aura duré plusieurs années mais qui présente à mes yeux le mérite essentiel d'avoir été élaboré de façon particulièrement collective. En effet, dès 2020 lorsque Monsieur le Maire m'avait confié cette délégation de la démocratie alimentaire, nous avons posé notre vision, une question aussi vitale que l'accès à une alimentation de qualité, adaptée à chaque âge de la vie, doit être traitée en permettant à chacun de donner son avis, d'expliquer ses difficultés et si elle ou il le souhaite, de participer à l'élaboration de nouvelles actions.

Je suis ce soir particulièrement heureuse de pouvoir affirmer que de nombreuses citoyennes et nombreux citoyens de notre ville ont contribué concrètement à cette SAT. Heureuse et plein de gratitude envers ces membres d'associations de quartiers ou de représentants d'ONG nationales, ces collectifs d'habitants, ces universitaires chercheurs, ces entrepreneurs sans oublier bien sûr mes collègues et leurs services, toutes ces personnes qui ont permis de réaliser ce document très riche.

Le 7 novembre dernier, nous étions plus d'une cinquantaine en salle des fêtes pour officialiser cet engagement commun et lancer ensemble notre CLAM, le Conseil Local de l'Alimentation de Montreuil.

Le droit à l'alimentation recouvre plusieurs champs de l'action publique. Il doit répondre à plusieurs enjeux en effet. Un enjeu vital de l'accès à une nourriture en qualité, pardon en quantité pardon suffisante en fonction de son âge. Un enjeu de santé publique : pouvoir accéder à une nourriture qui ne rend pas malade. Un enjeu de justice sociale : pouvoir se

nourrir sainement et en quantité suffisante quelques soient ses moyens financiers. Un enjeu de robustesse ou de résilience

de nos systèmes d'approvisionnement en milieu urbain. Je signale au passage que des chercheurs en sociologie ont dit qu'en cas de blocage de notre Ile-de-France entre ce que l'on vit aujourd'hui et le Moyen-âge où chacun essaie de trouver à manger il y a une semaine, une semaine de blocage. Voilà.

Un enjeu de sobriété et de lutte contre le gaspillage alimentaire. Et puis enfin, un enjeu économique pour tous les producteurs. Si nous voulons pouvoir nous nourrir sainement, il faut que les paysannes et les paysans qui produisent nos aliments puissent eux-mêmes vivre correctement de leur travail. Or, les différentes crises du monde agricole nous ont montré que ce dernier point était loin d'être effectif dans nos territoires ruraux. Nous avons donc élaboré cette SAT en posant le diagnostic, les ambitions politiques et en les décrivant au sein de fiches action que vous pouvez découvrir dans le document qui vous est présenté ce soir. Ce document s'articule autour de trois axes :

La justice sociale et la démocratie alimentaire

La santé et le bien-être par l'alimentation

Un système résilient et respectueux de l'environnement

Par ailleurs, notre SAT s'inscrit en cohérence avec les plans alimentaires du Département et de la métropole du Grand Paris, deux collectivités avec lesquelles nous avons engagé des coopérations fructueuses.

Aujourd'hui, certaines des actions qui vous sont présentées sont déjà effectives, évidemment je ne les citerai pas toutes, mais parmi elles, la promesse tenue de faire revenir en gestion publique les quelques 9000 repas servis chaque jour dans nos cantines scolaires ainsi que dans les crèches. Depuis août 2024, nous sommes adhérents au syndicat Tables Communes ce qui va nous permettre d'organiser la livraison de repas en contenants réutilisables et nous permet déjà de proposer deux repas végétariens par semaine, de développer l'achat de fruits et légumes bio grâce à l'adhésion conjointe à la Coop Bio d'Ile-de-France et tout ceci en évitant l'emballlement financier des prix qui étaient exigés par le privé.

Nous avons également créé la CASAAM, Coordination des Acteurs et Actrices Sociaux de l'Aide Alimentaire de Montreuil, qui rassemble les structures mobilisées auprès des familles les plus fragiles au plan financier en coopération avec le CCAS. Avec certaines de ces structures, et toujours en coopération avec le CCAS que je remercie très sincèrement, nous sommes en train d'étudier la prochaine mise en place d'une plateforme de stockage et de distribution alimentaire qui aura pour objectif de proposer des produits sains à des prix correspondant au pouvoir d'achat des familles.

Avec le Département de Seine-Saint-Denis et l'ONG Action contre la Faim, nous avons mis en place l'expérimentation VITAL'IM et le projet Passerelle Plus dont nous avons déjà parlé ici, et qui nous ont permis d'aider plusieurs centaines de personnes.

Enfin, je voudrais souligner aussi l'engagement, via l'engagement via le centre social Grand Air, via également le budget participatif et son action au Morillon, au sein du centre Espéranto ou en soutenant certaines associations, Lez'arts dans les murs, Le Sens de l'humus, Récolte urbaine, nous développons, la ville de Montreuil développe une politique de création de cuisine collective dans les quartiers. Ce n'est pas fait par hasard mais nous souhaitons par-là répondre à la demande de celles et ceux qui n'ont pas de cuisine à leur disposition. Je pense évidemment aux résidents des foyers qui n'en n'ont plus lorsque les foyers sont rénovés avec les nouvelles normes imposées par les bailleurs sociaux, mais je pense aussi aux dizaines de femmes qui se trouvent seules avec enfants à la rue ; je pense enfin aux étudiants qui sont de plus en plus en précarité alimentaire et qui ont besoin de pouvoir accéder à des cuisines où il leur est loisible de faire des repas peu chers et abordables.

Je ne peux pas être exhaustive ici mais je termine en vous disant juste que cette stratégie est évidemment en évolution permanente et qu'elle sera complétée au fur et à mesure des travaux du CLAM et en fonction de nos moyens budgétaires. Une chose est sûre : la politique alimentaire de notre ville est désormais collective et active.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Je vous remercie beaucoup. Je vous passe la parole Madame YONIS »

Intervention de Madame Choukri YONIS- conseillère municipale Movico :

« Merci. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, définir une stratégie alimentaire de territoire est essentielle à l'heure où la précarité alimentaire explose et chaque échelon territorial aujourd'hui écrit son plan alimentaire de territoire.

De l'Etat à Est Ensemble en passant par la métropole du Grand Paris, la région Ile-de-France, le Département de Seine-Saint-Denis, chaque échelon affirme une ambition sur la question alimentaire. Dans ce contexte, il devenait donc urgent de définir une stratégie montreuilloise permettant de répondre aux besoins et de coordonner l'offre alimentaire sur le territoire.

La stratégie alimentaire mise au débat ce soir appelle de mon point de vue trois observations.

Tout d'abord, il me faut ici rappeler que la stratégie qui nous est présentée ce soir est en gestation depuis 2020.

Nous sommes en 2025 et on peut dire que vous avez pris votre temps pour la construire.

Dans ce contexte, et c'est là ma première observation, on ne peut être étonnée de l'absence en pan entier des réalités

document qui nous est présenté ce soir, il y a de longs développements consacrés aux cuisines collectives. Que ne fut pas ma surprise en constatant qu'il n'était même pas fait mention des cantines qui existent dans les foyers de travailleurs migrants. Quand on sait l'ancrage dans notre ville de ces cantines et les besoins que ces structures satisfont on ne peut qu'être étonné de leur absence dans la stratégie alimentaire de territoire. Les cantines de foyer sont loin d'être des sujets anecdotiques sur notre ville. Concurrencer le [...] (inaudible) de cantine de foyer, on parle quand même de structure ancrées de longue date dans le paysage montreuillois, on parle de structures qui sortent entre 500 et 1000 repas jour à des prix défiant toute concurrence. Ces cantines permettent bien sûr aux résidents des foyers, on parle donc là aussi de plus de 5000 personnes, d'avoir accès à une alimentation équilibrée à une somme modique mais au-delà c'est des lieux ouverts sur leurs quartier respectifs et parfois même au-delà c'était le cas par exemple de la cantine historique du foyer Bara. Les cantines de foyers ne sont pas les seules structures dont l'absence interpelle. Dans le même ordre d'idée, la cantine des Gilets jaunes qui a pris place à l'AERI et qui menait une expérimentation intéressante, est là aussi absente du document cadre en matière alimentaire et cela pose question.

Je citerai une dernière expérience dont l'absence m'interpelle, c'est celle de l'AMAP des Castors Bio et de ses paniers solidaires. Voilà encore une belle expérience de solidarité et de mixité sociale dont l'absence surprend.

Les trois expériences que je viens de citer ont ceci de commun que les personnes en situation de précarité ne sont pas de simples bénéficiaires d'aide dans ce cadre-là. En réalité ce sont des solidarités, des équilibres autonomes qui se sont construits et c'est de la capacitation citoyenne qui est en jeu. Il eût été intéressant de les inclure dans la stratégie alimentaire de territoire de la ville de Montreuil. Le fait de passer ainsi sous silence des expériences alimentaires aussi ancrées dans la ville interroge sur votre conception de la concertation et de la démocratie alimentaire et c'est là la deuxième difficulté que je voulais souligner. En effet, je regrette que cette concertation n'ait pas permis d'associer largement pour revenir par exemple sur les cantines de foyer, je sais que les dames qui font vivre ces cantines, les résidents des foyers eux-mêmes ainsi que leurs soutiens vous ont sollicité. Je me souviens même d'une pétition qui circulait à la fête de la ville, toutes ces personnes étaient prêtes et disponibles pour participer à la construction de la stratégie alimentaire de la ville, vous étiez informés de leur dessein et c'est volontairement que vous les avez tenus à l'écart, même ce soir vous avez refusé de faire droit à leur demande d'intervention. C'est fâcheux surtout lorsque ce refus provient d'élus qui, au plan local comme national, se disent sensibles à ces sujets. Encore et toujours l'écart entre la parole et les actes.

Plus que jamais, ils ont besoin de votre soutien et vous refusez de leur tendre la main sans proposer d'ailleurs de solution pour nourrir toutes ces personnes avec de faibles revenus quand demain, si rien n'est fait pour ces cantines, elles seront fermées.

La troisième difficulté que je relève dans la stratégie qui nous est présentée ce soir est relative à la cantine scolaire.

Vous insistez dans ce document sur l'accompagnement vers une alimentation saine et la pédagogie qui est faite avec les enfants. C'est une noble ambition qui est contrariée par le manque de moyens. Pour illustrer mon propos, je vais m'arrêter sur l'organisation du temps de la pause méridienne et du déjeuner dans la plupart donc des cantines de notre ville. Faire de la pédagogie autour de l'alimentation c'est une excellente chose mais comment voulez-vous y parvenir quand sur onze animateurs dans certaines écoles donc onze animateurs prévus pour encadrer la pause méridienne vous ne disposez que de six. Comment faire de la pédagogie autour du bien manger comme vous dites quand les enfants ne disposent parfois que de vingt minutes pour manger. En fait, c'est mission impossible. On peut afficher l'objectif mais tant que les tensions en matière de personnel restent ce qu'elles sont, malheureusement l'objectif ne peut être atteint.

Pour conclure, je voudrais dire ma déception quant à cette stratégie que vous avez mis beaucoup de temps à élaborer et en définitive donc on se rend compte que la montagne accouche d'une souris.

On s'attendait à un document cadre pour accompagner la transition écologique sur le plan alimentaire et on se retrouve avec un document qui occulte le vécu de nombreux Montreuillois et qui plutôt que penser comment nourrir mieux le plus grand nombre pense à comment accompagner, sensibiliser au bien manger. Bien sûr que c'est utile d'accompagner, de sensibiliser au bien manger mais malheureusement ce n'est pas à la hauteur des enjeux. C'est dommage que vous n'ayez pas su vous saisir de cette occasion d'autant que vous aviez la chance d'être sur une ville où existent et étaient disponibles pour vous accompagner sur cette trajectoire.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Monsieur SERNE, vous avez la parole »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« Merci. Je reprends à mon compte absolument tout ce que vient de dire ma collègue à l'instant. Oui c'est quand même étonnant que ce qui était quand même présenté au début du mandat comme une des priorités du mandat et des politiques municipales finissent par produire une stratégie en 2025 c'est-à-dire dans la dernière année dudit mandat et donc avec

au-delà de la fin du mandat. Alors il y a évidemment des choses intéressantes, il y a des, y compris des rappels de fond sur un certain nombre de choses qui sont importantes de dire. On ne peut pas dire qu'il ne se passe rien à Montreuil et sur le territoire. Il y a même des expériences intéressantes. Je vais donc redire aussi que les expériences qui sont faites avec le Département et notamment Vital'Im sont le fruit du travail acharné de deux élus écologistes : Frédéric DENIS et Tessa CHAUMILLON, Tessa CHAUMILLON qui est une élue montreuilloise donc autant la citer. Il y a des choses qui sont faites c'est sûr et il y a une volonté de travailler avec les associations, avec les AMAP. Voilà, c'est très bien mais c'est souvent quelque chose qui existe déjà depuis un certain temps, qu'il est bien de montrer mais voilà...

Sur la démocratie alimentaire puisque c'était le grand thème voilà... Donc vous avez enfin le fleuron de la politique alimentaire de la ville c'est donc d'avoir mis en place ce comité local donc le CLAM dont nous avons en vain demandé la composition. Alors on a fini par avoir une liste d'associations c'est très bien mais il est censé être composé d'un certain nombre d'élus dont nous n'avons toujours pas les noms. Il était censé. C'était censé nous être révélé en séance ce soir, pour l'instant on attend toujours mais on a le sens de faire monter le suspense. Il y a des élus donc d'Est- Ensemble, de la métropole, de la ville de Montreuil. En tout cas, on peut vous garantir que pour la ville de Montreuil, il n'y pas l'opposition. On n'a pas été... C'est la démocratie sans le pluralisme, c'est une conception de la démocratie qui a existé dans certaines républiques populaires. C'est voilà... Bon par ailleurs, le grand sujet c'est aussi donc d'être revenu à une gestion publique des cantines et donc avec Tables Communes, syndicat intercommunal que je ne qualifierai pas politiquement mais dont chacun connaît la composition essentielle.

Nous sommes enfin adhérents, nous sommes entrés en force au Conseil d'administration puisque la ville de Montreuil a obtenu qu'il y ait cinq élus représentant Montreuil. Hélas Mireille ALPHONSE était toute seule pour représenter Montreuil au premier conseil d'administration puisque quatre titulaires étaient absents. C'est un peu dommage de demander d'avoir cinq élus pour être finalement toute seule mais tout ça n'a pas empêché de devenir vice-présidente, félicitations !

On se félicite que Tables Communes respecte la loi égalim. Bah oui quand même heureusement ! Il était promis 40% de Bio, tout à l'heure Catherine DEHAY a dit qu'il y a 35%, en réalité on est à 29 % ; C'est dit dans le PV du Conseil d'administration. On est en 2024 à 29% et on vise 32% en 2025. Donc voilà, on est un peu loin du compte.

Par ailleurs, les tarifs augmentent de 3.1% en 2025 donc cela fera un coup pour la ville. Et par ailleurs, il y a une nouvelle cuisine qui est construite à Tremblay. Je pensais que c'était la nouvelle cuisine centrale mais non. Il faut encore construire la nouvelle cuisine centrale. Pour l'instant rien n'est prévu. Celle de Tremblay va coûter vingt millions. On a aucun chiffrage sur la nouvelle cuisine centrale sachant que la cuisine d'Ivry n'a eu un sursis que jusqu'à fin 2026 après elle est obligatoirement fermée donc ce serait intéressant de savoir au-delà de 2025, la stratégie est censée être jusqu'à 2027. Qu'est ce qui va se passer ?

On a deux amendements avec ma collègue qu'on présentera donc j'imagine ensuite, un sur les cantines de foyer, elle l'a rappelé c'est quand même dommage de ne pas en avoir parlé du tout dans la stratégie. Par ailleurs, on y reviendra mais c'est important, sur la gratuité des cantines. Ça a été rappelé tout à l'heure, c'était dans votre programme.

On espère pouvoir vous aider à tenir l'une de vos promesses en vous proposant un amendement qui vous permettrait de la voter tout à l'heure donc on va présenter ensuite voilà. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Monsieur METTEY, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Thomas METTEY- adjoint au maire délégué à la politique de la ville :

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Le projet de stratégie alimentaire pour Montreuil qui nous est présenté ce soir pose certains constats utiles, éclairants et nécessaires. D'abord, il rappelle les difficultés d'accès à une alimentation suffisante, saine et de qualité pour une partie croissante de la population.

Il rappelle également les conséquences désastreuses de l'augmentation rapide qu'ont connu les coûts des denrées alimentaires ces dernières années et nous ajoutons à ce constat l'incapacité des gouvernements qui se sont succédé à prendre en main ce sujet pourtant majeur.

Pour autant, les défaillances à l'échelle nationale n'empêchent pas d'agir à l'échelle communale.

Les objectifs présentés dans cette stratégie alimentaire et les propositions d'action qui en découlent ont donc le mérite de poser les bases d'une coopération entre différents acteurs locaux pour améliorer l'accès à une alimentation de qualité.

Mais si le projet de délibération reconnaît qu'il s'agit ici d'adopter je cite « un document-cadre non exhaustif des politiques alimentaires de la Ville », nous regrettons fortement l'absence de certains sujets qui concernent pourtant des milliers de Montreuilloises et de Montreuillois.

Tout d'abord, comment ne pas nous faire l'écho ici des revendications de centaines de travailleurs migrants domiciliés dans des foyers montreuillois et de nombreuses personnes qui gravitent autour de ces structures, mobilisés depuis

plusieurs mois. Elles et ils demandent à ce que la rénovation de certains foyers – et notamment du foyer Branly – ne soit

pas l'occasion pour leurs gestionnaires et l'Etat d'y supprimer tout espace de restauration collective.

A Montreuil, ces « cantines » informelles ont en effet permis depuis des années de servir des milliers de repas à des personnes bien souvent précaires – dépassant largement les seuls résidents de ces foyers – qui n'ont d'autres solutions pour accéder à une alimentation relativement complète et pour une somme modique.

Nous devons donc l'avoir en tête : des milliers de Montreuilloises et de Montreuillois, résidents des foyers, travailleuses et travailleurs précaires, chômeuses et chômeurs, étudiantes et étudiants, ou encore réfugiés sans papiers, trouvent dans ces cantines un repas et du lien social.

Les cantines collectives dont la municipalité soutient et finance l'installation au cœur de plusieurs de nos quartiers sont une bonne chose mais ne répondent pas au besoin dont il est question ici. Elles ne sont ni pensées, ni dimensionnées pour être utilisées de manière à permettre le maintien des volumes de productions et de distributions de repas jusqu'alors assurés par les cantines des foyers.

Ainsi, la stratégie alimentaire de Montreuil ne peut s'écrire en passant sous les radars ce sujet crucial.

Bien sûr, dans ces opérations de rénovation des foyers, le dernier mot revient aux gestionnaires de ces structures et à l'Etat qui sont seuls décideurs puisqu'ils en sont propriétaires et qu'ils en financent la rénovation. Mais des exemples récents dans des villes voisines ont montré que la mobilisation de certaines municipalités aux côtés des résidents et l'engagement d'un rapport de force avec les institutions concernées a parfois permis d'obtenir la mise en place d'espaces de restauration collective dans les foyers rénovés et d'accompagner les résidents à la structuration de leur activité.

J'en viens à un autre sujet manquant de cette stratégie alimentaire. Je le rappelais tout à l'heure, nous avons pris collectivement l'engagement lors des dernières élections municipales d'instaurer la gratuité de la cantine dans nos écoles pour les enfants des familles les plus pauvres. Mais le document présenté ce soir n'aborde pas cette question et semble donc abandonner cette promesse qui pourtant nous engage. Nous réitérons notre demande que cette mesure soit mise en œuvre d'ici la fin du mandat.

Vous l'aurez compris, si nous approuvons la plupart des mesures et des orientations présentées dans cette stratégie alimentaire, nous ne pouvons nous satisfaire de l'absence de certains sujets très concrets qui concernent pourtant directement des milliers de Montreuilloises et de Montreuillois.

A ce stade, nous nous abstenons donc sur cette délibération, non pour en contester le contenu, mais pour en pointer les manques et demander à ce qu'il soit élargi et renforcé.

Nous appelons concrètement à ce que le Conseil local de l'alimentation de Montreuil intègre à l'avenir les acteurs concernés par le sujet des cantines dans les foyers de travailleurs migrants et de la cantine scolaire. Cette instance pourra ainsi, dans le courant de l'année, proposer au minimum deux nouvelles fiches action permettant d'élargir le périmètre de notre stratégie alimentaire à ces sujets et que nous pourrions adopter à l'occasion d'un prochain Conseil municipal.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Danièle CREACHCADEC vous avez la parole. »

Intervention de Madame Danièle CREACHCADEC-conseillère municipale déléguée à la petite enfance, au handicap et à la parentalité :

Monsieur le Maire, Mes chers collègues, cher.es Montreuillois.es, Aujourd'hui, c'est un moment important pour notre collectivité que la présentation de la Stratégie Alimentaire Territoriale de Montreuil pour 2025-2027.

Il s'agit là d'un projet ambitieux, essentiel et profondément enraciné dans les valeurs de notre ville.

Je remercie Mireille Alphonse pour la qualité du document qui nous a été présenté. L'élaboration de cette stratégie alimentaire est le fruit d'une large concertation citoyenne. Elle repose sur trois piliers fondamentaux : la justice sociale, la santé et le bien-être, la résilience environnementale. Ces axes constituent une réponse concrète aux défis d'aujourd'hui et un chemin vers un avenir plus juste, plus sain et plus durable.

Premier pilier : la justice sociale. Une alimentation de qualité ne doit plus être un luxe réservé à quelques-uns.

Il nous faut pouvoir garantir à chacun.e un accès équitable à des produits sains, durables et abordables en valorisant les circuits courts et les plateformes d'achat mutualisés.

La justice sociale c'est agir pour réduire la précarité alimentaire au travers de dispositifs initiés par le CCAS comme la CASAAM, coordination des acteurs de l'aide alimentaire de Montreuil, le partenariat avec le Secours populaire ainsi que le maintien des distributions alimentaires tout au long de l'année.

Deuxième pilier : la santé et le bien-être.

Nous savons que l'alimentation est un levier majeur pour améliorer la santé publique.

C'est pourquoi nous avons à Montreuil, décidé de reprendre la maîtrise de la cantine scolaire par l'adhésion depuis janvier 2024 au syndicat intercommunal Tables Communes.

Avec 8 500 repas servis en moyenne par jour dans les écoles de Montreuil, l'ambition est de réduire notre impact environnemental en promouvant une alimentation saine et durable grâce à l'utilisation de produits de qualité locaux et de

saison, à la réduction du gaspillage alimentaire, et à la juste rémunération des agriculteurs. Lutter contre la malbouffe et

prévenir les maladies comme l'obésité ou le diabète, c'est offrir aux jeunes montreuillois.es les outils pour vivre mieux et en meilleure santé.

Concernant les crèches, les repas et goûters sont quotidiennement préparés sur place par des cuisiniers avec des produits issus majoritairement de l'agriculture biologique et de circuits courts et à partir d'un plan alimentaire respectueux des saisons, de l'environnement et des besoins nutritionnels des tout petits et supervisé par les diététiciennes municipales. Enfin, troisième pilier : la résilience environnementale. Montreuil s'engage dans une démarche exemplaire : circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets grâce à des initiatives comme les composteurs de quartier et les bornes de collecte pour la production de compost ou de biogaz.

Cette stratégie Alimentaire va plus loin : elle transforme l'alimentation en un véritable projet politique et citoyen. Avec la création du Conseil Local de l'Alimentation de Montreuil (CLAM), nous ouvrons un espace inédit de dialogue, de co-construction et de participation active. Ce conseil rassemblera citoyens, associations, acteurs économiques et institutions publiques, permettant à chacun d'être acteur de son alimentation et de renforcer le sentiment d'appartenance à une ville solidaire et résiliente.

Cette stratégie place la démocratie alimentaire au cœur de notre gouvernance, en répondant aux inégalités sociales, en intégrant les enjeux environnementaux et en offrant un laboratoire d'innovations sociales et écologiques. En conclusion, on peut dire que cette Stratégie Alimentaire Territoriale est bien plus qu'un simple plan d'action : c'est une vision pour Montreuil. Une vision où l'alimentation devient un droit fondamental et un bien commun. Une vision où la justice sociale, la santé publique et la transition écologique s'unissent pour construire un avenir meilleur pour tous.

Ensemble, nous pouvons faire de Montreuil un modèle de démocratie alimentaire, une ville où chaque habitant·e a sa place pour participer, proposer et agir. Une ville où l'on prend soin des uns et des autres, mais aussi de notre environnement. C'est un projet pour aujourd'hui et pour les générations futures que je vous invite à soutenir. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Monsieur MOLOSSI. »

Intervention de Monsieur Frédéric MOLOSSI-adjoint au maire délégué aux commerces, aux marchés et aux relations avec les cultes :

« Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Quelques mots sur ce dossier de la stratégie alimentaire. D'abord contrairement à ce que j'ai beaucoup entendu ce soir pour me féliciter au nom du groupe socialiste que ce document vienne en débat et en approbation de cette séance de notre conseil municipal. Et il témoigne du travail qui a démarré très rapidement au début du mandat mais contrairement à une légende qui voudrait que nous ne soyons efficaces qu'en étant rapide, je considère que parfois pour reprendre quelqu'un de bien plus célèbre que moi, il faut savoir donner un peu de temps au temps parce qu'on peut et on a tous voté dans notre vie d'élu d'innombrables rapports extrêmement généreux, très sympathiques mais tout à fait inefficients. Et je reconnais vraisemblablement qu'il y a des manques dans celui qui nous est présenté ce soir et je n'ai entendu absolument personne considérer qu'il était totalement exhaustif. En revanche, il est le fruit d'une démarche pragmatique, pas à pas et je pense qu'il permet d'avoir une approche pour le coup concrète et opérationnelle d'un sujet souvent évoqué et rarement mis en œuvre. Et en ce qui me concerne même s'il manque vraisemblablement autour de la table du CLAM ou de tout autre organisme tel ou tel partenaire, il n'est jamais d'abord trop tard pour en poursuivre l'ouverture, c'est d'ailleurs l'objet même de ce Conseil Local de l'Alimentation de Montreuil qui est un organisme participatif et démocratique et donc j'entends un certain nombre de propositions et je me félicite que d'aucun ici vienne rajouter leur pierre à l'édifice pour que nous allions encore plus loin et encore plus vite dans les efforts qu'il nous reste à accomplir.

Deuxièmement, je voudrais dire que ça peut paraître un sujet un peu futile disons-le au regard de l'actualité mais en réalité, il est un marqueur de toute une série d'éléments qui sont fondamentaux d'abord parce qu'il est au croisement de diverses politiques publiques celle de la solidarité, c'est aussi celui de l'environnement, du développement durable, c'est le débat aujourd'hui sur l'environnement, l'adaptation au changement climatique, ce sont les filières agricoles, ce sont aussi d'une certaine manière une forme d'éducation en direction notamment des plus jeunes pour leur faire découvrir d'autres goûts ; que la qualité c'est une chose à laquelle ils peuvent prétendre dans l'alimentation comme d'ailleurs dans tout le reste de leur vie. Elle ne doit pas être réservée à une simple élite.

Moi, je crois beaucoup dans tout ce qui a été évoqué : au partenariat, on a souligné notamment celui avec un certain nombre d'associations, celui qui s'est mis avec Est-Ensemble et le Conseil départemental et je remercie notre collègue de l'avoir évoqué. Je crois beaucoup au levier de la restauration collective parce qu'il est de loin le plus massif, celui qui par ailleurs réunit un public au spectre y compris social très large et que nous devons poursuivre, approfondir la qualité de l'alimentation service à nos jeunes dans nos écoles maternelles et primaires, le poursuivre également dans les collèges avec nos cantines centrales et avoir cette attention particulière à la fois à l'accès à une alimentation de qualité biologique, diversifiée et qui garantisse à chacune et à chacun quel que soit ses origines un accès à une alimentation saine et

équilibrée et je crois qu'il y a en la matière un certain nombre d'enjeux dont j'espère que le Conseil d'administration de

Tables Communes et notre entrée massive dont je me félicite au Conseil d'administration saura tenir compte.

Et enfin dernier point, pardonnez-moi une petite remarque à caractère général, j'aime les « y a qu'à, faut qu'on », ceux qui dénoncent ailleurs les postures jupitériennes et qui les adoptent ici. Et je le dis très clairement cette approche systématique, quel que soit le dossier évoqué de collègues qui parfois un peu à l'extérieur, un peu sur le côté quoi, l'observateur un peu malveillant parfois dans les propos qu'il tient mais en tout cas toujours donneur de leçon et je le trouve un exercice à la fois facile mais finalement très peu constructif. Et plutôt que d'énumérer des listes à la Prévert de critiques je préférerais que de loin il soit force de propositions et ils ne sont pas toujours mais gageons que l'avenir nous démontrera le contraire.»

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci monsieur, merci beaucoup Monsieur MOLOSSI. »

« Monsieur SERNE, je suppose que c'est pour la présentation des amendements, je vais donc laisser Mireille ALPHONSE faire les réponses de l'exécutif et à la suite de cela, la présentation des... Franchement comme vous voulez, vous avez raison, c'est peut-être plus simple, ça évite ..Vous avez raison. Pierre SERNE. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« Oui, cela permettra de compléter puis s'il y a une réponse j'imagine générale mais je ne sais pas si on était les malveillants visés. Je soupçonne que ce ne soit pas forcément que nous mais dans le propos de Monsieur Molossi, mais là, pour le coup on va essayer de lui faire plaisir et d'apporter notre petite pierre à l'édifice et d'être dans la proposition et pas dans la critique et donc avec ces deux amendements, nous faisons deux propositions dont j'ai cru comprendre qu'elles seraient reprises au bond par les collègues LFI, on peut toujours rêver... puisque c'est sur deux sujets que le collègue Thomas Mettey a mis fortement en avant dans sa prise de parole. Il s'agit donc de deux amendements, un sur la prise en compte des cantines solidaires des foyers de travailleurs migrants et un sur la gratuité dans les cantines. Alors sans attendre que le CLAM, un jour éventuellement travaille sur des futures fiches parce que fin 2025 on y sera encore. On vous propose de rajouter en fait par ces deux amendements deux points à la charte, pas à la charte, à la stratégie alimentaire territoriale de Montreuil. Un donc sur les cantines solidaires des foyers pas besoin de reprendre tout l'argumentaire, Thomas Mettey l'a dit : c'est des lieux à la fois qui dépassent largement les foyers parce que c'est parfois le seul moyen que des gens mangent dans la journée dans cette ville et par ailleurs ça peut marcher voilà. Ça peut marcher, il y a des endroits où ça marche. Quant à renvoyer vers l'Etat ... »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Excusez-moi. Présentez l'amendement »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« C'est ...On a le droit de présenter ...Présenter un amendement ce n'est pas juste le lire jusqu'à preuve du contraire. Donc sur les cantines solidaires de travailleurs migrants se contenter comme vous l'avez fait aux résidents de Branly, de renvoyer au fait que c'est l'Etat qui gère, c'est assez gonflé de la part de quelqu'un qui pendant toutes ces cérémonies de vœux s'est targué d'avoir tant fait pour les foyers de travailleurs migrants de cette ville. Donc l'amendement ajouterait dans la fiche 6 ou la fiche 10 éventuellement de l'action, parce que c'est les deux fiches qui parlent de ces questions-là, le point suivant : « la commune veillera à promouvoir et à soutenir le maintien des cantines collectives solidaires dans les foyers de migrants de la ville ». Cela ne dit pas que c'est elle qui doit faire et qui doit payer mais promouvoir et soutenir comme cela était fait d'ailleurs à une époque.

Le deuxième amendement est sur la gratuité des cantines scolaires : là encore, pas besoin de faire l'article puisque vous l'aviez vous-même promis en fait et si ce n'est pas fait cette année ou du moins qu'il n'y a pas un début cette année, vous ne l'aurez pas fait dans le mandat donc l'idée est d'ajouter, vous verrez c'est pas... C'est modeste : Il est ajouté dans le grand 2 de la fiche 1 de l'action 1 puisque c'est là que ça parle des cantines scolaires, « dès l'année 2025, la commune lancera une réflexion sur les modalités de la mise en œuvre de la gratuité des cantines scolaires. Cette gratuité s'appliquera dès la rentrée 2025 aux familles les plus défavorisées ». Franchement, ça ne paraît pas révolutionnaire, c'est du propositionnel cher Frédéric ; c'est des petites pierres à l'édifice qu'on tente de poser. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup Monsieur SERNE. Madame YONIS un dernier élément ? »

« C'était juste pour apporter une petite précision par rapport à l'amendement sur les cantines de foyer parce qu'en fait, en lisant le document, je me suis rendu compte que l'association APPUI était partenaire justement de la ville sur cette stratégie alimentaire de territoire et il se trouve que les membres de cette association ont participé justement à une expérience à Saint-Denis avec la mise en place d'un restaurant social qui s'appelle Taf et Maffé. L'association qui porte ce restaurant social a été créée à la suite de la reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants déjà à l'époque géré par Adoma, donc je parle d'il y a vingt ans, aujourd'hui ce restaurant social est devenu un acteur majeur de l'insertion, il délivre 500 repas par jour et donc la question qui s'est posée à Saint-Denis il y a vingt ans aujourd'hui elle se pose à Montreuil et comme je pense, comme on dit : quand il y a une volonté effectivement il y a un chemin, je pense que là il y a un petit chemin possible et qu'il serait judicieux de saisir. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Les réponses de l'exécutif, Madame ALPHONSE. »

Intervention de Madame Mireille APLPHONSE-adjointe au maire déléguée à la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet cantine publique, adjointe du quartier centre-ville :

« Merci Monsieur le Maire. Alors vous ne m'empêchez pas de souligner amicalement à mon camarade Pierre Serne que j'apprécie énormément le fait d'entendre qu'au Département nos collègues écolo travaillent de façon acharnée et que nous ici nous ne ferions rien, enfin sous-entendu qu'ici nous ne ferions rien, je trouve ça relativement rigolo. Et juste pour le rassurer, la ville de Montreuil, quand le Département a gagné l'appel à projet qui était mené par l'Etat et donc a gagné donc l'argent nécessaire à développer le projet VITAL'IM, la ville de Montreuil a été la première ville à dire nous sommes partants, nous répondons, nous faisons avec et je peux vous assurer que nous avons beaucoup travaillé et je remercie infiniment les services de la stratégie alimentaire et du CCAS parce que nous avons beaucoup travaillé pour accompagner cette mise en œuvre VITAL'IM. Par ailleurs, autre sujet, vous ne me verrez jamais m'excuser d'avoir mis du temps à réussir, à rassembler autour de la table, au sein du CLAM, des gens aussi différents que des collectifs d'habitants au Morillon, que des enseignants chercheurs à l'INRA et AgroParisTech, que des entrepreneurs montreuillois y compris le conseil des aînés à qui on a proposé d'intégrer ce CLAM très récemment. Vous ne me ferez jamais m'excuser du fait que ça a pris du temps. Oui, la vraie démocratie participative ça prend du temps et quand lors du lancement du CLAM je me suis permise de dire « est-ce que parmi vous il y aurait des personnes qui seraient volontaires pour faire partie du comité d'animation du CLAM ? », je dois vous avouer que les services de la ville avec lesquels je travaille m'ont dit : « Ouh Mireille vous y allez peut-être un peu fort » et moi je me disais que j'allais peut-être faire un flop et en fait non seulement on n'avait pas fait un flop mais neuf personnes ont levé le doigt et font maintenant partie de ce comité d'animation et je suis la seule élue dedans. Donc la démocratie participative quand on s'en donne les moyens, ça marche et ça produit et ça produit tellement que là, comme je le disais tout à l'heure, on commence à travailler sur une plateforme, évidemment Madame Yonis, avec APPUI et qu'avec APPUI on ne vous pas attendu, parce qu'avec APPUI on a déjà commencé à travailler sur un certain nombre de réponses pour Montreuil mais je préfère vous montrer des choses quand elle sont effectives plutôt que vous dire simplement « dans un certain futur on voudra ... » ; effectivement on travaille avec APPUI et effectivement à partir de cette plateforme qui va être mise en œuvre dans les prochains mois, nous savons déjà que nous pourrions développer toute une série de réponses sous forme d'un tiers- lieu alimentaire dans le Haut Montreuil. Donc je me sens relativement à l'aise avec. Juste très concrètement Monsieur le Maire pour répondre à la question de Pierre Serne, neuf de mes collègues élus ont été conviés à participer au Conseil Local de l'Alimentation et ils ne sont pas conviés à participer à ce conseil en raison de leur couleur politique mais en raison de leur délégation au sein de cette municipalité et donc des compétences qu'ils développent au sein de cette municipalité. Il y a aussi Est-Ensemble parce qu'effectivement Monsieur, alors là voilà, Monsieur Lionel Benharous porte cette politique au sein d'Est-Ensemble, il y a bien évidemment Madame Tessa Chaumillon puisqu'on travaille main dans la main sur un certain nombre de sujets. Il y a bien évidemment dans le même ordre d'idée Madame Djéneba Keita et pour Tables Communes, le directeur fait partie du Conseil Local de l'Alimentation et il était là. Maintenant, mes collègues qui font partie du conseil local si vous voulez vous désigner vous le faites mais comme je n'ai pas eu le temps de vous demander votre avis et bien voilà je pourrai dire que l' élu à l'éducation en fait partie, l' élu à la santé en fait partie, l' élu au CCAS en fait partie, l' élu qui est chargé de la valorisation des déchets aussi, la personne, ma collègue qui s'occupe des centres de quartiers, du budget participatif en fait partie, ma collègue qui fait partie et que je remercie pour son intervention, des crèches, qui s'occupe des crèches en fait partie, ainsi que Madame Personnes âgées et Conseil des Aînés en fait partie, ma collègue en charge des politiques d'égalité femmes-hommes en fait partie, et enfin ma collègue en charge notamment des AMAP en fait partie. Et simplement parce que ça m'a ... Je vais m'arrêter tout de suite après Monsieur le Maire, puisque les Castors Bio ont été évoqués, je voudrais dire que pour qu'il n'y ait pas de dissension au sein de l'ensemble des AMAP de la ville, car les Castors Bio c'est une AMAP parmi d'autres, nous avons convié et invité la Fédération francilienne des AMAP. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. S'agissant des deux amendements, l'exécutif en proposera le rejet. S'agissant de la cantine, je tiens à préciser que suite aux décisions que nous avons prises notamment s'agissant de la Commission Famille, il y a à peu près 3 à 6 % selon les années de personnes fréquentant la cantine qui bénéficient de la gratuité. Dominique ATTIA aura l'occasion de faire le bilan lors d'un prochain conseil municipal de ce sujet et sur le sujet des cantines comme sur le sujet de la restauration informelle sur les foyers, il nous semble malvenu de statuer de manière lapidaire sur des sujets qui sont par ailleurs profonds, intéressants et nécessaires de traiter de manière ordonnée.

Je mets aux voix donc le premier amendement qui concerne les foyers qui a été présenté par Pierre SERNE.

Rappel de l'amendement proposé par M. Serne : « Ajouter dans une fiche action, la commune veillera à promouvoir et à soutenir le maintien des cantines collectives solidaires dans les foyers de migrants de la ville ».

Qui est pour ? Qui est contre ? Pardon, je finis le vote et vous l'expliquez...Allez-y. (s'adressant à M. METTEY).

Intervention de Monsieur Thomas METTEY- adjoint au maire délégué à la politique de la ville :

« Explication de vote sur les amendements. On va s'abstenir sur ces amendements, pas parce qu'on est opposé à ce qu'il propose sur le fond mais parce qu'on a suggéré dans notre intervention et vous l'avez sans doute entendu, notre méthode c'est d'élargir le Conseil Local de l'Alimentation de Montreuil aux acteurs concernés par ces deux sujets notamment les représentants des résidents des foyers, de celles qu'on appelle les « cuisinières », des acteurs concernés par l'accès à la cantine scolaire pour les enfants des familles les plus pauvres afin que ces personnes-là qui sont directement concernées par les sujets puissent contribuer à la stratégie alimentaire avec la proposition que l'on fait c'est la rédaction de nouvelles Fiches action sur ces sujets qu'on pourra adopter dans ce conseil municipal et on ne veut pas que cela soit fait à la va-vite sur un coin de table en chambre ce soir mais on voudrait que les personnes concernées y participent. Voilà la raison de l'abstention. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Donc les votes « Contre » étaient notés. Abstention ? Je vous prie de lever les mains. Proposition rejetée.

Je mets l'amendement « cantine » aux voix. Qui est Pour ? Abstention ?

Rappel de l'amendement proposé par M. Serne : « Ajouter dans une fiche action : dès l'année 2025, la commune lancera une réflexion sur les modalités de la mise en œuvre de la gratuité des cantines scolaires. Cette gratuité s'appliquera dès la rentrée 2025 aux familles les plus défavorisées ».

Proposition rejetée dans les deux cas.

Je mets l'ensemble du rapport aux voix. Explication de vote, Monsieur SERNE. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« Vous pourriez annoncer les résultats ? Donc il y a eu deux Contre, trois absentions et le reste Pour. Non c'est l'inverse deux Pour (P. Serne et C Yonis), trois abstentions (T. Mettey, T. Chesneaux, S. Peyramaure) et le reste contre les deux amendements comme ça tout le monde le sait. Et donc au vu de ça et effectivement du fait que vous laissez quand même une partie des Montreuillois de côté et des Montreuilloises dans cette stratégie, nous nous abstiendrons Choukri YONIS et moi-même sur cette stratégie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Cinq abstentions, le projet est adopté. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
47 voix pour

DECIDE

Article 1 : Approuve la Stratégie Alimentaire Territoriale 2025 de Montreuil, annexée à la présente délibération.

DEL20250212_6 : Attribution d'une aide d'urgence au Secours populaire français en soutien à la population de Mayotte suite au cyclone du 14 décembre 2024

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Délibération numéro six qui concerne une aide d'urgence au Secours populaire français en soutien à la population de Mayotte suite au cyclone Chido.

Vous le savez, le cyclone Chido a frappé le 14 décembre dernier, faisant officiellement 39 victimes et 2500 blessés. Le décompte des victimes réelles est encore en cours. La situation dans le département a engendré des destructions massives, dont nous continuons de mesurer l'ampleur. À la rentrée scolaire de janvier repoussée à plusieurs reprises, au moins 45 écoles sont restées fermées car entièrement détruites par le cyclone. Cette catastrophe climatique et ses conséquences dévastatrices viennent s'ajouter pour ce département à un abandon républicain subi de longue date.

En conséquence, et comme nous le faisons toujours dans de pareilles situations, nous avons eu l'occasion de le faire également au dernier conseil sur d'autres désastres, je vous propose qu'une aide d'urgence d'un montant de 5000€ soit attribuée au Secours populaire sur place, en soutien à nos compatriotes mahoraises et mahorais.

Monsieur Rezig, je vous passe la parole. »

Intervention de Monsieur Tarek REZIG- conseiller municipal de la majorité :

« Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, chers Montreuillois, chères Montreuilloises, Notre groupe soutient sans ambiguïté la proposition d'attribution d'une aide d'urgence au Secours populaire français pour Mayotte. Parce que derrière cette délibération, il y a une réalité : un territoire français meurtri et une population abandonnée à son sort après le passage du cyclone Chido. Il s'agit d'un devoir de solidarité nationale qui transcende les divergences d'opinions. Les chiffres sont durs et têtus : 40 morts, 40 disparus, 1200 blessés, 15000 personnes déplacées, 80% des habitations précaires détruites, des familles entières survivant sous des bâches sans accès à l'eau potable, des centres de santé endommagés, des médicaments manquants, des épidémies de choléra menaçant la population, des écoles rasées, des réseaux électriques hors service, et des dégâts estimés à plus de 200 millions d'euros.

Le Secours populaire français agit avec pragmatisme. Les 5000€ proposés ne sont pas un simple choix budgétaire, c'est un acte politique. C'est une bouffée d'oxygène concrète : des vivres, des médicaments, un toit d'urgence. Certains diront que cette somme est modeste face à l'ampleur des besoins, mais c'est un signal fort. Mayotte n'est pas une terre lointaine, c'est la France. Quand la France souffre, ses élus doivent se mobiliser. C'est dans ces moments tragiques que la politique retrouve son sens premier : servir, protéger et rassembler.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Cher Mohamed ABDOULBAKI »

Intervention de Monsieur Mohamed ABDOULBAKI-conseiller municipal délégué aux initiatives de lutte contre la grande précarité (auprès de l'adjoint en charge des solidarités) :

« Monsieur le Maire, chers collègues, chers Montreuillois et Montreuilloises,

C'est avec une profonde émotion et un élan de solidarité que je m'adresse à vous aujourd'hui. Le 14 décembre 2024 restera gravé dans nos mémoires comme une journée de douleur pour nos compatriotes de Mayotte, frappés de plein fouet par le cyclone dévastateur Chido, le plus destructeur que la région ait connu en près d'un siècle. Le bilan officiel fait état de 39 morts, 5600 blessés, des familles déplacées, et des infrastructures vitales détruites, notamment celles de l'eau, de l'électricité et des communications.

En attribuant une aide d'urgence de 5000€ au Secours populaire, nous contribuons directement à renforcer leurs actions sur place et à soulager, ne serait-ce qu'un peu, la détresse des populations. Mayotte était déjà profondément marquée par l'opération militaro-policière "Wuambushu", lancée en 2023, d'une ampleur et d'une violence sans précédent, expulsant sans distinction. Après un échec retentissant, Mayotte a subi le deuxième volet de cette opération un an plus tard, à grand renfort de communication gouvernementale. Ces tensions extrêmes sur l'île furent aggravées par certains élus locaux qui préconisaient de repousser les migrants vers la mer. Ces propos s'inscrivent dans un climat politique en lien avec la montée de l'extrême droite.

deuxième catastrophe pour instrumentaliser les peurs et les souffrances. Nous savons que tous ces discours qui visent à diviser et à stigmatiser ne doivent pas nous détourner de l'essentiel. Ce débat est un leurre. Est-ce la nationalité qui pose problème, mes chers collègues, ou le grand remplacement ? Si Mayotte est la France, où sont les services publics, où sont les réseaux d'eau et d'assainissement viables, où sont les hôpitaux, les services d'urgence ? Le problème central, c'est l'inégalité qui perdure. Malgré la départementalisation en 2011, sans égalité sociale, pas de développement.

Les parlementaires doivent se battre pour la liberté, l'égalité et la fraternité, au lieu de tromper les Mahorais et les Mahoraises avec des lois discriminatoires et xénophobes. Entre un Comorien et un Maoré, si la nationalité peut nous distinguer, ce sont bien nos racines et notre identité qui nous rassemblent. Mayotte a choisi une voie différente, mais cela n'efface pas nos racines communes avec les trois autres îles des Comores : Grande Comore, Anjouan et Mohéli. Depuis l'indépendance en 1975 et sa reconnaissance par l'ONU, les Comores ont connu une série de cinq coups d'État. La population ne cesse d'appeler à vivre paisiblement dans une stabilité qui semble toujours lui échapper.

Montreuil et plus largement la Seine-Saint-Denis se sont fortement mobilisés pour organiser des événements pour aider Mayotte, démontrant une fois de plus la force de la solidarité. Je vous invite, mes chers collègues, à voter en faveur de cette attribution pour Mayotte et pour Montreuil. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Monsieur SERNE vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

Oui, très rapidement. Evidemment c'est important d'apporter notre soutien aux populations de Mayotte. Juste on appelle cela une aide d'urgence, alors que cela fait déjà deux mois et du coup est-ce qu'il ne serait pas utile de prévoir, comme ça existe dans certaines collectivités, une sorte de fonds d'urgence qui permettra sans attendre un vote du conseil municipal qui permettrait de disposer d'un budget pour faire une vraie aide d'urgence dans les cas de catastrophes ou de crises comme ça.

Il y a des collectivités qui le font déjà ça permet d'agir tout de suite. D'ailleurs, je ne sais même pas comment on peut mandater ces 5000€, puisque cela ne fait pas partie des 25% qu'on peut mandater avant le budget. Je ne sais même pas comment ça peut passer, mais donc je pense qu'il serait utile d'avoir un fonds comme ça qui permettrait d'agir tout de suite, quitte à faire ensuite un vote ou une information au conseil municipal. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup pour votre suggestion. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une aide d'urgence à l'association Secours populaire français d'un montant de 5 000 € en soutien aux populations victimes du cyclone Chido à Mayotte.

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20250212_7 : Mise en œuvre du règlement communal de la propreté sur l'espace public

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Nous passons à la mise en œuvre du règlement communal de la propreté sur l'espace public sur une présentation commune je crois, Luc DI GALLO et Loline BERTIN »

Intervention de Monsieur Luc DI GALLO -adjoint au maire délégué à la ville zéro déchet, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers Montreuilloises, chers Montreuillois, Déjà au 4e siècle avant notre ère, Platon dénonçait les méfaits d'un consumérisme effréné visant uniquement à satisfaire

des plaisirs sans fin. Dans le Gorgias, il évoquait l'homme aux plaisirs déréglés, contraint de remplir sans cesse des

réipients percés, s'infligeant ainsi les plus pénibles peines. Ce passage rappelle le mythe du tonneau des Danaïdes, condamnées à remplir un tonneau sans fond avec une cruche percée.

De la même manière, Samir du Bel-Air, Moussa de Boissière, Théo du Bas-Montreuil, et Corentin du centre-ville ressentent ce sentiment de réaliser une tâche sans fin. Chaque matin, à 5h45, ils prennent leur service pour ramasser les mêmes déchets, parcourant les mêmes 140 km de rues de notre ville.

Pour introduire ce point au Conseil municipal concernant la mise en œuvre de notre règlement communal de propreté, je souhaite rendre hommage à tous ces agents qui, sans relâche, prennent leur service tous les jours de la semaine, dimanche compris. Je pense par exemple à François, bientôt retraité après une belle carrière au sein de la voirie urbaine, qui prend le volant de sa balayeuse tous les matins au Bel-Air, et à Christian, fidèle à son fameux aspirateur, qui arpente les rues chaque jour.

Le secteur du centre-ville, nous le voyons régulièrement sur la place de la mairie, est animé par des agents dévoués comme Paul, qui aime valoriser son métier et sensibiliser les enfants à la propreté urbaine, et Fabrice, coordinateur qui, chaque matin, supervise les activités quotidiennes. Ils sont une centaine à travailler ainsi, de 5h45 à 13h15, pour ramasser nos déchets issus de la société de consommation et embellir notre cadre de vie. À cela s'ajoute une dizaine d'autres agents qui interviennent de 12h45 à 20h15 pour repasser partout où cela est nécessaire l'après-midi.

Je profite de cette tribune pour remercier chaleureusement notre formidable cheffe de service de la propreté urbaine, Régine. Rien de tout cela ne serait possible sans la contribution d'Est Ensemble, qui déploie dès 5h30 du matin des dizaines de camions pour collecter nos déchets, ramasser les encombrants du lundi et vider les 1585 corbeilles de rue disséminées à travers la ville, afin que chacun et chacune puisse disposer d'une solution pour jeter proprement ses mégots et petits déchets.

Malgré des conditions de travail souvent éprouvantes, tous ces agents des collectivités ainsi que les salariés des entreprises que nous mobilisons restent pleinement engagés dans l'accomplissement de leur mission quotidienne. Ils subissent de plein fouet les conséquences de notre fièvre acheteuse et de notre consommation immédiate, qui laissent trop souvent derrière elles un lot de déchets.

Pour illustrer cette organisation bien rodée, imaginons notre espace public comme une grande table à manger familiale. Après un repas, nous débarrassons la table, tout comme Est Ensemble gère la collecte des déchets. Ensuite, nous passons un coup d'éponge pour enlever les petites miettes, à l'image du travail réalisé par la propreté urbaine qui veille à rendre nos rues nettes. Cependant, si toute cette belle organisation fonctionne bien, c'est parce que la famille a mangé proprement sur la table sans créer trop de désordre. C'est tout le sens de ce règlement communal de propreté : fixer des règles pour que tout le monde mange proprement à table.

Alors, pourquoi faire ce règlement maintenant ? De nombreuses règles de propreté sont déjà admises par une majorité d'usagers de notre espace public. Cependant, il restait une minorité d'usagers récalcitrants au pouvoir de nuisance maximale qu'il fallait verbaliser. Dans un État de droit, seules des règles explicites, clairement énoncées dans un règlement, peuvent donner lieu à des sanctions. Il fallait donc écrire ces règles de propreté et les relier à des sanctions. Certaines clarifications, notamment dans le partage des responsabilités entre la collectivité et les usagers, étaient également nécessaires.

Nous avons saisi cette occasion pour amplifier notre politique de réduction des déchets. En partant d'une feuille blanche, l'enjeu était de faire un règlement cohérent et ordonné, avec pour seul objectif de préserver notre cadre de vie et de protéger l'environnement. En effet, des déchets abandonnés dégradent non seulement l'espace public, mais polluent aussi les sols, les cours d'eau et l'air. En limitant ces nuisances, nous contribuons à préserver la biodiversité et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi une lutte contre la surconsommation, chère au capitalisme intensif, mais bien trop coûteuse en termes de facture écologique pour les générations futures. Préservons nos ressources planétaires, car comme dit le proverbe, nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants.

Je suis particulièrement attaché à ce nouveau règlement pour l'impact social qu'il aura. Un espace public propre est un facteur de bien-être et de sécurité pour tous. Il favorise le bien-vivre ensemble, améliore la qualité de vie et renforce l'attractivité de notre ville. À l'inverse, la dégradation de l'espace urbain engendre un sentiment d'abandon et d'insécurité. Ce règlement trouve tout son sens en complément de nos actions de prévention.

Si les dépôts sauvages étaient et restent une préoccupation majeure pour nos concitoyens, nécessitant d'importants moyens de lutte, ce nouveau règlement va nous permettre d'agir sur bien d'autres aspects du quotidien qui dégradent notre espace public. Nous pourrions, par exemple, limiter la présence intempestive des bacs d'ordures dans nos rues ou mieux responsabiliser à la propreté ceux à qui nous accordons un droit d'occupation de notre espace public et dont l'activité génère de la saleté.

Ce règlement aborde aussi un sujet qui peut sembler anodin, mais qui crée régulièrement des tensions entre agents et habitants : les herbes qui poussent sur notre trottoir. Certains veulent les voir disparaître, d'autres préfèrent les laisser. Une chose est sûre, elles repoussent sans cesse, surtout à partir du printemps. Nos agents de la propreté urbaine ne peuvent à eux seuls tout enlever en permanence. Désormais, les règles sont claires : les herbes poussant au pied des façades, dans les petites fentes entre le mur des immeubles et le goudron, sont à la charge des propriétaires. Le reste relève de la propreté urbaine. Cette clarification permet d'accepter que certains habitants à l'âme bucolique laissent pousser quelques jolis pissenlits fleuris dans ces fentes au pied de leur immeuble, tant que cela ne gêne pas la circulation,

ne dégrade pas l'espace public et ne concerne pas des espèces végétales invasives.

Pour terminer, rêvons un peu avec cette citation de L'utopie de Thomas More, écrite en 1516, qui pourrait encore aujourd'hui nourrir notre réflexion sur l'organisation d'une ville : "Les rues sont très convenablement disposées, tant pour la circulation que pour l'état de salubrité du pays. Les maisons sont bâties d'un bout à l'autre sur le même modèle, elles donnent toutes sur une rue et par derrière sur un grand jardin. Les rues ont une largeur de 20 pieds et derrière chaque maison s'étendent de vastes jardins où l'on cultive avec soin des arbres fruitiers, des légumes et des fleurs. Les utopiens attachent un si grand prix à cette culture que rien ne les détermine plus vivement à construire leur ville sur le même plan et à se conformer aux lois établies que le désir de ne pas toucher aux jardins, ni de les laisser dépérir. Ce goût des jardins est pour eux une passion nationale."

Faisons de Montreuil notre sublime jardin. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup, merci Luc DI GALLO. Je vous passe la parole, Loline BERTIN. »

Intervention de Madame Loline BERTIN – adjointe au maire déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne :

« Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, chers Montreuillois et Montreuilloises,

Je souhaite bien sûr m'associer aux remerciements de mon collègue s'agissant des agents de la propreté urbaine et en ajouter quelques-uns car pour faire de Montreuil notre merveilleux jardin, il nous a fallu et il nous faudra encore débroussailler un peu. Je voudrais dire aux Montreuilloises et aux Montreuillois qui aiment leur ville, qui la respectent et qui la veulent propre et belle, que nous partageons leur agacement, voire leur saine colère, lorsque nous la voyons abîmée par des négligences et des incivilités.

Alors je vais profiter de cette délibération et de cette nouvelle étape que nous prenons en termes de règles communes pour vous partager un peu de nos actions et de notre bilan sur ce sujet. L'établissement public de territoire Est Ensemble collecte plus de 10 000 tonnes de dépôts sauvages par an, soit 5% des déchets qu'ils collectent. Au total, 10 000 tonnes de déchets, parfois polluants, abandonnés sur l'espace public, en dehors de tout circuit de collecte dédié. Ces dépôts sauvages sont nuisibles à tout point de vue : pour la salubrité publique qu'ils compromettent, pour la pollution qu'ils engendrent, pour le cadre et la qualité de vie qu'ils dégradent, pour la circulation des piétons qu'ils entravent, pour l'image de notre territoire qu'ils détériorent, ou encore pour le préjudice financier non négligeable qu'ils causent avec un coût de collecte de 591€ par tonne.

Ces dépôts sauvages ont plusieurs origines : des entreprises, notamment du BTP, qui profitent de la proximité de l'autoroute pour déverser dans les rues calmes adjacentes telles que les rue du Moulin à Vent ou des Lilas, des déchets professionnels souvent polluants, tels que des gravats ou des tôles amiantés, pour s'affranchir du coût de gestion de ces déchets ; des commerçants qui n'ont pas voulu contractualiser un contrat de collecte des ordures alors que la loi les y oblige au-dessus d'un certain seuil de déchets, notamment les commerces de bouche dont c'est inhérent à l'activité par exemple sur nos axes les plus commerçants que sont les rues de Paris, rue du Capitaine Dreyfus ou le Boulevard de la Boissière; et des particuliers qui ne respectent pas les modalités de collecte par méconnaissance ou par négligence, avec entre autres la spécificité des points d'apport volontaire enterrés, par exemple au sein des quartiers de la Noue-Clos Français ou de la ZAC Acacia, où les déchets s'accumulent régulièrement autour des PAVE parce que des véhicules bloquent la collecte ou parce qu'un sac déposé en appelle d'autres.

À Montreuil, la dynamique s'agissant de ces dépôts sauvages est celle de leur éradication progressive. Nous sommes passés de 257 points noirs en 2015, à 230 points noirs en 2016, 60 en 2020, 26 en 2024 et 16 depuis le début de l'année 2025. Loin de l'autosatisfaction, ces chiffres sont un encouragement à poursuivre les efforts conduits. Car outre la revue des modes et des fréquences de collecte par Est Ensemble, c'est notamment le fruit de la création et du travail de la brigade Propreté environnement, créée en 2016, équipe de la police municipale chargée de sensibiliser au respect des règles, de rechercher les auteurs de dépôts sauvages pour les verbaliser et de sanctionner les véhicules qui gênent la collecte des ordures.

Comme mon collègue Luc Di Gallo, je souhaiterais ici saluer et remercier, au nom des Montreuilloises et des Montreuillois, cette équipe composée de 12 agents qui agissent sur le périmètre de la ville 7 jours sur 7. Ils et elles font un travail difficile qui consiste à fouiller les dépôts sauvages pour en identifier les auteurs, avec tout ce que cela peut impliquer en termes de pénibilité et de mauvaises surprises car ils ne trouvent pas que du chocolat ou du caramel. Cela consiste également à dresser des amendes, avec tout ce que cela implique en rapports parfois difficiles avec la population et je tiens ici à leur adresser notre soutien lorsqu'ils et elles font l'objet d'invectives.

Leur travail consiste aussi à scruter méthodiquement les images vidéo pour identifier les pollueurs qui viennent en camionnette la nuit prendre notre ville pour une déchetterie à ciel ouvert. Enfin, leur travail était difficile et frustrant pour une autre raison, Jusqu'à début 2024, la brigade rédigeait sur chaque dépôt sauvage un rapport de constatation qu'elle

transmettait, conformément à la procédure pénale prévue par la loi, à un juge qui verbalisait. Cela pouvait prendre jusqu'à 2 ans de délai. Un particulier ou une entreprise qui commettait une infraction au code de l'environnement en déposant ses déchets sur l'espace public recevait donc une amende deux ans après les faits... Cela nuisait bien entendu à l'efficacité de la mesure, puisque d'autres dépôts avaient pu être commis entre-temps, mais aussi à l'autorité et à la crédibilité de la ville avec y compris certains acteurs professionnels qui s'amusaient un peu de voir la brigade travailler dans des conditions difficiles que j'évoquais et de ne rien voir venir ensuite en verbalisation.

Alors pour gagner en rapidité, en efficacité et en crédibilité, nous avons mis en place il y a un an, en lieu et place de la procédure pénale existante, une procédure dite administrative permise par la loi AGECE de 2020, à laquelle la ville de Montreuil, par l'intermédiaire de son maire, avait d'ailleurs contribué. Depuis un an, la ville gère désormais la procédure de bout en bout : de la rédaction du rapport à la prise d'un arrêté de verbalisation, la gestion des contestations et des demandes d'indulgence, le traitement des dysfonctionnements et des difficultés structurelles mises au jour par les verbalisations, jusqu'à l'émission des titres de recette par la direction des finances et leur recouvrement par le Trésor public.

C'est une charge de travail supplémentaire énorme à effectif constant pour le service public municipal, la brigade Propreté environnement, toute sa chaîne hiérarchique, les services administratifs et financiers, et la direction des finances. Je veux qu'ils et elles sachent que ce travail est connu, reconnu, qu'il a un sens immense et que nous les en remercions. La ville a choisi de fixer les montants des amendes administratives en s'inspirant de ceux prononcés par le tribunal de police dans le cadre de la procédure pénale existante, et de mettre en place une gradation des sanctions en fonction de l'auteur : 135€ si c'est un particulier, 1 280€ si c'est une entreprise, car les responsabilités et les capacités diffèrent, du volume du dépôt et de ses modalités, du type de déchets avec une majoration de 30% pour les déchets à caractère polluant ou dangereux et de la récidive éventuelle.

Alors, quel bilan pour cette politique volontariste que nous conduisons pour mettre fin aux comportements qui abîment notre jardin ? En 2024, ce sont près de 6 000 dépôts qui ont été fouillés par les équipes de la brigade et plus de 1 200 procédures initiées, représentant plus de 900 000€ d'amendes dressées, qui constituent au passage une ressource nouvelle pour la ville, là où ces sommes étaient auparavant recouvrées par l'État, malgré les charges d'enquêtes, de gestion et de nettoyage qui incombait déjà à la ville.

Et tout cela pour quel résultat ? Je vous le disais il y a un instant, nous assistions à une diminution conséquente du nombre de points noirs en matière de dépôts sauvages, passant de 250 à une quinzaine aujourd'hui, avec un impact très fort de la procédure administrative mise en œuvre depuis un an. Mais ces bons résultats ne nous suffisent pas, car nous savons les difficultés qui perdurent et le poids qu'elles peuvent avoir sur le quotidien. Les Montreuilloises et les Montreuillois méritent mieux, encore mieux. C'est la raison pour laquelle nous adoptons ce soir ce règlement de propreté que mon collègue et ami Luc Di Gallo vous a présenté et qui nous permettra de poursuivre et d'amplifier ces actions.

Par exemple, s'agissant des mégots, des salissures ou des bacs conteneurs qui restent sur l'espace public et qui à la fois encouragent les dépôts sauvages et obstruent les cheminements piétons. À ce sujet, j'en profite pour souligner l'enjeu plus large de la libération de l'espace public, s'agissant des stationnements de voitures, de deux-roues, des étals illégaux, des palettes de livraison, des conteneurs toujours sortis, etc., ainsi que dans bon nombre de rues, de leur remise en état pour les rendre accessibles. Cet enjeu coïncide avec le projet de plan piéton qu'avaient porté les socialistes dans le programme de 2020 et qu'il nous faudra mener à bien car les besoins sont immenses.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Madame PREVIATO, je crois que vous aviez demandé la parole »

Intervention de Madame Marie-France PREVIATO-conseillère municipale de la majorité :

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, Montreuillois et Montreuilloises.

La propreté de l'espace public est un enjeu majeur pour notre ville. Elle influence directement notre qualité de vie ainsi que l'image de Montreuil. Elle participe également à la préservation de notre environnement. Face aux incivilités récurrentes, il est essentiel de renforcer notre action collective.

Adopté en décembre 2024, le règlement communal de la propreté synthétise les obligations et sanctions liées à la gestion des déchets et à l'entretien de l'espace public. Il clarifie les rôles de chacun : la collectivité, les riverains et usagers, les commerçants.

C'est grâce à cette chaîne de vigilance que Montreuil gagnera en qualité de vie : nous sommes tous responsables et acteurs de notre environnement.

À ce titre, nous exprimons la reconnaissance du groupe Montreuil Rassemblée et à la Brigade de la Propreté, créée en janvier 2016. Elle a pour mission la verbalisation des dépôts sauvages, des infractions au règlement de la collecte des ordures ménagères et des déchets industriels banals ainsi les situations d'occupation illicite du domaine public et des infractions au règlement de voirie.

Nous saluons également les associations de quartier qui s'engagent pour nettoyer nos rues. Il est scandaleux qu'une telle responsabilité repose sur leur dévouement, quand d'autres salissent nos rues avec un sentiment d'impunité...

La brigade de la propreté arpente les rues de la ville aidée par des caméras nomades, installées sur les principaux points de dépôts sauvages.

Une surveillance accrue de ces lieux a permis de verbaliser les contrevenants et de dresser 1214 PV pour un montant de 935 584€ en 2024.

Lutter contre les dépôts sauvages, les salissures de rues, les déjections canines, la végétation débordante sans oublier les tags sauvages, la liste de ces incivilités est longue. Chaque geste compte : jeter ses détritus ou son mégot à la poubelle, c'est de la responsabilité de chacun et a un effet direct sur l'environnement.

-Les services municipaux, en collaboration avec Est Ensemble, ont réalisé des avancées significatives :

▮ Renforcement des tournées de collecte

▮ Déploiement de caméras mobiles

▮ Actions de sensibilisation auprès des écoles et des commerçants

Toutefois, des efforts supplémentaires seront nécessaires auprès des bailleurs sociaux et dans la sensibilisation des habitants sur ces questions.

Excellente nouvelle : Hier l'État percevait le montant des contraventions limitées à 35€. Aujourd'hui ces sommes ne sont plus plafonnées, elles recouvrent l'infraction et le coût du traitement des déchets. Ces sommes seront désormais directement reversées à la ville.

Ces amendes, parfois majorées, rappellent que la salubrité a un prix et que chacun est responsable de son cadre de vie.

En conclusion, Montreuil place les pollueurs face à leurs responsabilités. Notre responsabilité de représentant du peuple est celle d'améliorer notre cadre de vie. La politique de demain, c'est enfin placer l'homme et l'environnement sur un même plan, pour agir aujourd'hui et transmettre une planète vivable et équilibrée à nos enfants.

Je vous invite à soutenir cette démarche pour un Montreuil plus propre, où chacun contribue à préserver et respecter notre espace public. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Monsieur SERNE, vous avez la parole »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« Oui. Avant de venir sur le fond, je voudrais féliciter Luc Di Gallo parce qu'avoir réussi à citer Platon sur ce type de sujet fallait quand même le faire.

J'aimerais qu'on clarifie une bonne fois pour toute, cela fait trois fois que je pose la question. Notre collègue Loline Bertin a terminé en disant qu'on allait adopter le règlement sur la propreté. Ce règlement il a été pris par arrêté municipal, par arrêté du Maire en décembre dernier. Soit c'est de la compétence du Maire soit c'est de la compétence du conseil municipal mais ça ne peut pas être les deux et si ce n'est pas le bon organe qui délibère ou qui prend la décision ça fait tomber le truc donc franchement à quoi ça sert de fragiliser ce règlement en maintenant la fiction que c'est une délibération ? Dites que c'est une communication au conseil municipal et basta ! Qu'est-ce que ça changera ? Mais arrêtez de dire qu'on l'adopte ce soir et que c'est une délibération parce que sans ça vous allez vraiment faire tomber ce truc et comme il y a des gens qui ne vont pas être contents de prendre des amendes, je vous garantis qu'il y a forcément un avocat qui va trouver la faille donc ce n'est vraiment pas malin. Après c'est original de prendre un arrêté en décembre et demander au conseil municipal de discuter en janvier mais après tout avec vous on n'est plus à ça près.

Juste pour faire plaisir à Frédéric Molossi, une proposition ! Puisque ça va faire rentrer des sous dans les caisses de la ville, il se trouve qu'un certain nombre d'agents de la ville, pas d'agents d'Est-Ensemble, d'agents de la ville qui sont chargés de faire passer une partie des laveuses le matin très tôt touchent la NBI quand ils sont dans certains quartiers et si on les fait travailler la semaine d'après dans un autre quartier qui se trouve ne pas être en politique de la ville, ils ne touchent plus la NBI. Pourtant, ils ont les mêmes horaires, ils ont la même difficulté de travail et franchement on pourrait quand même garantir la NBI à tous les agents qui bossent là-dessus parce que ce n'est pas plus drôle de la faire Place de la République que place Le Morillon et que par ailleurs, en plus on est en quartier alors ce n'est pas, mais c'est quand même un quartier prioritaire puisqu'il y a le PRU voilà, je pense que même dans le bas Montreuil il y aurait moyen sur cette base-là de leur maintenir la NBI, en tout cas faire sauter la NBI à quelqu'un qu'on mute d'un quartier à l'autre sans qu'il l'ait demandé c'est un peu gros et donc ça donnera ... comme ça va avoir plein de moyens nouveaux faites ça s'il vous plaît. C'est une proposition Frédéric Molossi. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Frédéric MOLOSSI sera le dernier orateur. »

Intervention de Monsieur Frédéric MOLOSSI-adjoint au maire délégué aux commerces, aux marchés et aux relations avec

« Oui, très rapidement, c'était juste pour vraiment me féliciter, là je parle en qualité d'adjoint en charge du commerce. Même si le début de la procédure a parfois suscité quelques réactions, mais très clairement, là où on a mis un peu le paquet, les services qu'évoquaient mes deux collègues montrent des résultats. Je crois que nous avons trouvé un bon équilibre et un effet me semble-t-il dissuasif. Il reste encore des territoires à conquérir, mais je ne doute pas que nous y arriverons dans les prochains mois. Et une toute dernière remarque, je suis très attaché au légalisme des formes, mais si c'est une règle, elle doit s'appliquer pour tous, Je m'explique : j'entends la remarque que Pierre Serne faisait sur « mais quel est le statut exact de ce sur quoi on nous demande de nous prononcer », bonne question, il y sera sans doute répondu et en même temps il nous dit « il doit pouvoir trouver des dérogations pour permettre de maintenir le versement du NBI » qui elle-même est conditionnée, et il le sait, puisque c'est -et tu le sais (adressé à M.SERNE)- conditionné au territoire sur lequel elle est exercée donc je pense qu'il faut garder le sens du légalisme au plus haut degré, comme c'est ta marque de fabrique (à l'attention de M.Serne). On ne peut pas avoir un discours à facettes multilatérales si je peux me permettre. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup.

J'aimerais faire trois remarques en conclusion de ce débat d'information relatif à la mise en œuvre du règlement communal de propreté sur l'espace public.

Le premier c'est qu'en réalité du point de vue du droit, Loline BERTIN l'a rappelé ça a été, du point de vue du droit, ça a été un cheminement long pour trouver une voie opérationnelle réellement dissuasive pour les auteurs de déchets et de dépôts sauvages, dans les rues non seulement de Montreuil, mais de France car le cadre légal qui existait avant 2020 était un mauvais cadre légal qui conduisait à ce que les amendes et les efforts faits par les municipalités non seulement n'en reçoivent pas le fruit mais plus encore soit si difficile à mettre en œuvre que ça créait une incapacité, que ça immobilisait la capacité d'action publique en matière d'amendes et au fond c'est une question que nos concitoyennes et que nos concitoyens ne comprenaient pas, et à mon avis à juste raison. Pourquoi étions-nous incapables d'appliquer des amendes fortes, dissuasives à des gens, à ceux qui parfois et je veux le dire aux Montreuilloises et aux Montreuillois, déposaient des tonnes, c'est à dire des mètres cubes et des mètres cubes et des mètres cubes de déchets sur les rues de Montreuil.

La deuxième chose que je veux dire c'est que pour moi à partir de 2020, il y a un travail sérieux, organisé des services et des élus pour aboutir à une verbalisation réellement efficace. Je veux dire que derrière les chiffres cités se cachent par exemple des sentiers et des rues bien connus dans lesquels des petits camions venaient régulièrement et sont désormais assurés régulièrement de trouver des verbalisations à hauteur parfois de 7000 euros pour déposer des déchets. Désormais, ces rues sont régulièrement verbalisées, parfois à hauteur de 7000 euros. Nous avons le cas d'un entrepreneur qui a été pris deux fois par la police municipale à une demi-heure d'écart dans une rue, à déposer des mètres cubes et des mètres cubes de déchets. Il a pris 7000 € d'un côté et 7000 euros de l'autre d'amendes et ensuite de frais d'enlèvement car cela concerne aussi parfois des déchets dangereux.

Et je veux dire en troisième point que pour nous il y a une question absolument déterminante au fait d'informer largement les Montreuilloises et les Montreuillois de ce travail. C'est ce que nous faisons aujourd'hui en conseil municipal et sur ce que nous allons faire aussi par les divers moyens de communication municipale, d'informer de ces verbalisations et surtout d'être extrêmement déterminés dans le temps, parce que nous pensons qu'au fur et à mesure du processus de verbalisation, nous allons continuer à obtenir des résultats plus importants non seulement dans les rues bien connues où il y a un certain nombre de désordres de gestion notamment d'un certain nombre de commerces aussi sur des rues moins connues, plus petites dans lesquelles se déversent un certain nombre des déchets industriels, du BTP ou d'autres secteurs. Et d'ailleurs, nous commençons à voir que dans certaines rues, certaines personnes se sont passé le mot et se disent il ne faut plus aller à Montreuil parce qu'on va se faire taper, enfin taper pas dans le sens physique vous l'avez bien compris, on va avoir des amendes importantes.

Merci en tout cas aux adjoints pour cette présentation.

Je passe la parole à Méline LE GOURRIEREC pour la dénomination de la place Mélinée et Missak Manouchian »

DEL20250212_8 : Dénomination de la place Mélinée et Missak Manouchian

Intervention de Madame Méline LE GOURRIEREC- conseillère municipale déléguée à la jeunesse, à la mémoire et aux anciens combattants :

« Monsieur le Maire,

A travers cette délibération, nous proposons ce soir de renommer l'esplanade Missak Manouchian en Mélinée et Missak Manouchian. Pour celles et ceux qui ne les connaissent pas, leur entrée au Panthéon, le 21 février 2024, a permis de mettre en lumière ce couple de résistants communistes qui a combattu l'occupant nazi pendant la Seconde Guerre mondiale.

Immigrée), responsable d'un groupe d'une cinquantaine de combattants. Il a mené des opérations de lutte armée en région parisienne, ciblant notamment des hauts gradés nazis. Après des mois de filature, Missak est arrêté le 16 novembre 1943. Près de 70 résistantes et résistants sont interpellés lors de cette opération. Il est important de souligner que cette filature et ces arrestations sont menées par la police française collaborationniste, qui a mené les interrogatoires et la torture avant de livrer les prisonniers aux nazis.

Une parodie de procès a eu lieu en février 1944, condamnant à mort les 23 résistants du groupe Manouchian. Une campagne de propagande pour effrayer la population a été menée, placardant sur les murs l'affiche rouge reprenant le portrait de 10 hommes parmi les 23 condamnés. La volonté était claire : selon l'historien Denis Peschanski, les nazis voulaient faire passer les résistants pour des terroristes à la solde des étrangers et des juifs bolcheviques. Selon l'historienne Annette Wieviorka, l'antisémitisme est au cœur du choix de présenter ces résistants à la vindicte publique sur l'affiche rouge.

Sur les 23 condamnés, 22 hommes sont exécutés le 21 février 1944 au Mont-Valérien, et Olga Bancic, seule femme interpellée, est guillotinée le 10 mai 1944 à Stuttgart. Si nous proposons de renommer l'esplanade en Mélinée et Missak Manouchian, c'est pour affirmer le rôle des femmes au sein de la résistance française, qui a longtemps été minoré, voire effacé. Pourtant, agentes de liaison, ce sont elles qui transportaient des messages, des armes et des documents au péril de leur vie. Certaines ont esquivé l'ennemi, fournissant ainsi des informations cruciales dans l'organisation de la résistance. Elles ont géré des planques, la fourniture de nourriture et de soins médicaux. Certaines ont participé à des actions de sabotage, organisé et dirigé des groupes de résistance. Mélinée Manouchian, née Assadourian, faisait partie de ces femmes dont les actes de résistance ont participé à la libération de la France. Il est grand temps de rendre à ces femmes toute leur place dans l'histoire et sur la place publique.

Danielle Casanova, Germaine Tillion, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Mélinée Manouchian et tant d'autres, comme les Montreuilloises Jacqueline Thamin, Suzanne Vandenhove ou encore Marguerite Lamouroux. L'inauguration de cette nouvelle plaque aura lieu ce samedi à l'occasion de la commémoration en hommage aux 23 de l'affiche rouge.

J'aimerais insister sur deux éléments majeurs constitutifs de l'identité de Mélinée et Missak Manouchian. Ils étaient tous deux des rescapés du génocide arménien. Ils ont connu les massacres et la déportation, se retrouvant orphelins dès leur plus jeune âge. En 2025, cela fait 110 ans que, pendant la Première Guerre mondiale, les Arméniens de l'Empire ottoman, l'actuelle Turquie, ont été massacrés ou déportés par les autorités de ce pays. Ce génocide, le premier du 20^e siècle, a fait entre 1,2 et 1,5 million de morts selon les estimations. Cette tragédie dans l'histoire de Mélinée et Missak n'est pas sans conséquences dans leur engagement adulte contre l'occupant nazi, pour l'égalité entre les êtres humains et pour la liberté.

Le dernier point que je souhaite aborder est que Mélinée et Missak Manouchian étaient des immigrés apatrides. Alors que nous observons la progression rapide des extrêmes droites dans le monde, la France n'est pas en reste. La rhétorique de l'extrême droite est reprise dans nombre de médias, par des femmes et des hommes politiques, et par tout un chacun. La banalisation des propos racistes, antisémites, xénophobes et islamophobes se répand. Le gouvernement présente l'immigration comme une menace essentielle pour, je cite, "l'identité française". Le droit du sol, instauré en 1515 et réaffirmé lors de la Révolution française, est menacé d'être restreint, voire supprimé. Le Premier ministre souhaite engager un débat public sur ce qu'est être français, et son ministre de l'Intérieur en donne une vision basée sur la religion et la couleur de peau. Face à cette surenchère contre l'immigration, nommer l'esplanade Mélinée et Missak Manouchian, c'est affirmer le rôle fondamental des immigrés dans la libération de la France.

Missak Manouchian s'était engagé dans l'armée française dès le début de la guerre, alors qu'il était apatride. Il a demandé à deux reprises sa naturalisation, qu'il n'a jamais obtenue. Mélinée, également apatride pendant la Résistance, obtient la nationalité française en 1946. Mélinée et Missak Manouchian représentent tous les immigrés restés inconnus du public qui ont combattu pour libérer la France de l'occupant nazi et qui ont donné leur vie au nom d'un idéal et pour la liberté des peuples.

Je tiens à finir mon intervention en citant Missak Manouchian lors de son procès en février 1944 : "Vous avez hérité de la nationalité française, nous, nous l'avons méritée."

Merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup chère Méline LE GOURRIEREC. Pierre SERNE vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« Oui, merci.

Heureusement que l'intervention orale à l'instant a parlé un peu de Mélinée Manouchian parce que la note de synthèse qui nous a été donnée est quand même très très étonnante c'est qu'on transforme l'esplanade Missak Manouchian en l'esplanade Mélinée et Missak Manouchian, et on ne parle dans la note de synthèse que de Missak Manouchian. C'est

quand même étrange de dire qu'on veut sortir les femmes de l'invisibilité, parler des femmes dans la Résistance, et on ne

parle que des actes de résistance de Missak Manouchian. Par ailleurs, en disant qu'il s'est enrôlé, enfin, qu'il a été mobilisé dans l'armée française, c'est un peu plus compliqué que ça vu qu'il était apatride. Mais on ne va pas rentrer dans le détail à cette heure-là.

Simplement il y aurait beaucoup de choses à dire et à raconter sur l'histoire de Mélinée Manouchian, qui a sa propre histoire et qui a aussi une histoire intéressante après-guerre. En tout cas, c'est bien de parler de cela. J'imagine qu'il y aura une plaque, en tout cas j'espère qu'il y aura une plaque qui aura un peu plus que les deux noms, et donc dans ce cas-là on racontera aussi des choses sur Mélinée sur cette plaque. En tout cas, je dois le dire que j'avais été très critique sur certaines nominations de squares ou non nomination de squares et je dois dire que ce qui a été fait lors de l'inauguration, enfin la ré-inauguration du square Jean Le Bitoux était une très belle cérémonie. On a parlé de Jean Le Bitoux, il y a des choses sur place, donc c'est un vrai hommage et c'est très bien que cela se soit terminé comme ça. J'ai regretté beaucoup d'être absent parce que malade ce jour-là et j'aurais vraiment aimé être là, mais en tout cas, je voulais remercier que cela ait été finalement au bout et que ce soit effectivement mieux que ce que c'était avant. Quand il y a des choses bien, il faut le dire.

La dernière chose, c'est que puisqu'on est sur la Résistance et qu'on raconte l'histoire, par pitié, ne faites plus la commémoration vraiment scandaleuse que je pense c'est la dernière ville communiste à nous faire encore du pseudo Appel du 10 juillet 1940, qui n'a jamais existé. Même le Parti communiste français le reconnaît aujourd'hui. Donc pourquoi continuez-vous à faire ça ? Ce n'est vraiment pas terrible. On préfère quand vous faites effectivement Mélinée et Missak Manouchian, sachant que Mélinée n'a pas toujours été tendre avec le Parti communiste.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Et je passe la parole à Alexie LORCA ». »

Intervention de Madame Alexie LORCA- adjointe au Maire déléguée à la culture et à l'éducation populaire :

« Merci, Monsieur le Maire. Merci Méline Le Gourriec pour cette dénomination qui ajoute Mélinée à Missak, reformant ce couple et donnant une plénitude totale à cette esplanade en faisant émerger l'ensemble des femmes qui, à travers le monde, participent aux résistances contre les injustices et sont les premières victimes des guerres.

Missak et Mélinée : deux orphelins, rescapés du génocide arménien, qui s'aimaient.

FTP-MOI : Francs-Tireurs et partisans-Mains-d'oeuvre immigrée.

Des immigrés qui croyaient au pays des droits de l'Homme, qui par leur travail, ont contribué à sa construction, à sa richesse, avant de donner leur vie pour ce pays, le nôtre. L'Affiche rouge, vaste propagande antisémite et xénophobe préparée par le Comité d'action antibolchévique, une organisation collaborationniste française, pour le compte de la propagande allemande.

10 hommes et une femme, dont 7 Juifs.

15 000 affiches « l'armée du crime » placardées dans tout le pays. Accompagnées d'un tract, d'une plaquette de 16 pages vendue 3 francs ; d'un film pour les Actualités cinématographiques, de multiples spots radiophoniques et d'un reportage dans Signal, le magazine de propagande nazi.

Missak Manouchian est fusillé au Mont Valérien le 21 février 1944, avec ses camarades dont Spartaco Fontanot, un jeune montreuillois communiste d'origine italienne de 22 ans. Mélinée lui surviva.

En 1953, le conseil municipal de la ville d'Alfortville vote à l'unanimité pour qu'une des rues de la ville porte le nom de Missak MANOUCHIAN. La décision est rejetée par le ministère de l'Intérieur, qui considère que MANOUCHIAN, je cite « n'a pas rendu à la ville » les services éminents de nature à justifier l'hommage que le conseil municipal propose de lui décerner ». Une « rue du Groupe Manouchian » sera néanmoins inaugurée en 1955.

Missak Manouchian n'obtient la mention honorifique posthume « Mort pour la France » qu'en 1971. En effet, le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre qui décerne cette mention, la réserve aux seuls Français. Son camarade Joseph Boczov ne l'obtiendra qu'en 1972. Quant à Szlama Grzywacz, il l'obtiendra le 18 février 2023, peu avant l'entrée de Missak et Mélinée au Panthéon le 21 février 2024.

80 ans plus tard, dans un monde chaotique, menacé par le dérèglement climatique, consumé par les guerres et les injustices, dans monde où les croyances continuent à s'ériger en vérité, où le rapport au réel se distend, où la violence politique devient virale, où la finance ronge la démocratie, tatouer au mur de notre ville les noms de Missak et Mélinée Manouchian, une homme et une femme, rendre hommage à ces héroïnes et ces héros de l'ombre, à leurs vies, leurs combats, leur humanité, leur courage fou, leur foi en l'altérité, en la justice, est un acte sans doute tout petit mais vital. Car face à ceux qui prétendent écrire l'Histoire, à coups de gueule, à coup de muscle, à coups d'argent, à coups de mentons, il y a la multitude de celles et ceux qui au fil des siècles, dans l'ombre, n'ont cessé de lutter pour écrire le récit d'une humanité tolérante, ouverte, libre, consciente de sa force et de sa fragilité. Mélinée, Missak et les leurs sont de celles-ci, sont de ceux-là.

Paul Eluard fut le premier, dès 1951 à leur rendre hommage dans son poème Légion :

*Ma peine et mon espoir, ma colère et ma joie
Si rien ne s'est voilé définitivement
De notre rêve immense et de notre sagesse
C'est que des étrangers comme on les nomme encore
Croyaient à la justice ici-bas et concrète
Ils avaient dans leur sang le sang de leurs semblables
Ces étrangers savaient quelle était leur patrie
La liberté d'un peuple oriente tous les peuples
Un innocent aux fers enchaîne tous les hommes
Et qui se refuse à son coeur sait sa loi
Il faut vaincre le gouffre et vaincre la vermine
Ces étrangers d'ici qui choisirent le feu
Leurs portraits sur les murs sont vivants pour toujours
Un soleil de mémoire éclaire leur beauté
Ils ont tué pour vivre ils ont crié vengeance
Leur vie tuait la mort au coeur d'un miroir fixe
Le seul voeu de justice a pour écho la vie
Et lorsqu'on n'entendra que cette voix sur terre
Lorsqu'on ne tuera plus ils seront bien vengés.
Et ce sera justice »*

*Paul Eluard. 1951.
Je vous remercie »*

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

*« Merci beaucoup. Je mets aux voix la délibération numéro 8. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Proposition adoptée, je vous remercie. Nous passons aux délibérations en présentation simplifiée.*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Nomme la place située à la rencontre de la rue Pépin et à l'angle de la rue Marguerite Yourcenar « Esplanade Mélinée et Missak Manouchian ».

Article 2 : Charge Monsieur le maire, ou son représentant délégué, d'intervenir et de prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL20250212_9 : Approbation de la charte pour le développement de l'économie circulaire dans le secteur de l'aménagement et de la construction

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Délibération numéro 9 : Pour l'approbation de la charte, pas de demande d'intervention. Je mets aux voix. Contre ? abstention ? Unanimité. Merci beaucoup.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la charte pour le développement de l'économie circulaire dans le secteur de l'aménagement et de la construction, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite charte.

DEL20250212_10 : Adhésion de la ville de Montreuil à l'association AMARIS (association nationale des collectivités pour la maîtrise des pollutions et risques industriels) et désignation d'un représentant

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Adhésion de la ville de Montreuil à l'Association AMARIS : Elle a été présentée tout à l'heure par Madame Peyramaure. Nous allons d'abord voter sur l'autorisation d'adhérer et ensuite on désignera le représentant de la ville. Je vote sur l'adhésion. Contre ? Abstention ? Adoptée à l'unanimité. Conformément au 2121-21 du CGCT, je vous propose de procéder au scrutin public. Pas d'opposition. Proposition adoptée. Madame Peyramaure est candidate de la majorité, pas d'autre candidat. Elle est donc réputée élue. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion à l'association AMARIS.

Article 2 : Approuve le versement de la somme de 5 000 € pour l'adhésion à l'association AMARIS au titre de la cotisation pour l'année 2025.

Article 3 : Procède, au scrutin public, à la désignation d'un(e) représentant(e) du conseil municipal au sein de l'association AMARIS.

Article 4 : Prend acte de la candidature/des candidatures de :

– Mme Sidonie PEYRAMAURE

Article 5 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Sidonie PEYRAMAURE représentante du conseil municipal au sein de l'association AMARIS, avec effet immédiat.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'adhésion de la Ville à l'association AMARIS.

Article 7 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20250212_11 : Approbation de la convention cadre pour l'année 2025 entre la Ville de Montreuil et l'association ' Maîtrisez Votre Energie ', Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Est Parisien

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Délibération numéro 11 avec la Convention avec l'association MVE, pas de demande d'intervention. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Je vous remercie. Oh ! Pardonnez-moi, c'est cela que vous me signaliez. N'ont pas pris part au vote Madame ALPHONSE en tant que présidente de MVE, Messieurs GUEGUEN, GALERA et Monsieur BEDREDDINE ainsi que le représentant de Monsieur BELTRAN. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

40 voix pour

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention cadre 2025 entre la Ville de Montreuil et l'association « Maîtrisez Votre Energie » annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention dès que la délibération sera exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement de la cotisation annuelle d'adhésion à l'association « Maîtrisez Votre Energie », d'un montant de 33 436,50 € au titre de l'année 2025 sous réserve du vote des crédits au budget 2025.

Article 4 : Dit que la dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice concernée.

DEL20250212_12 : Acceptation du contrat de dépôt administratif des archives de la manufacture SAMSON

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Partenariat avec le bus entre la ville de Montreuil et l'APHP : Pas de demande d'intervention. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de dépôt des archives de la manufacture Samson de Madame Anne-Cécile SOURISSEAU à la ville de Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer ledit contrat ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

DEL20250212_13 : Approbation de la convention de partenariat relative au projet Bus Santé entre la ville de Montreuil et l'AP-HP (HUPSSD/Hôpital Jean Verdier)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Pas de demande d'intervention. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat relative au projet Bus Santé entre la ville de Montreuil et l'AP-HP (HUPSSD/Hôpital Jean Verdier), annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

DEL20250212_14 : Approbation de la convention de partenariat entre la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Cap Horn Santé et la Ville de Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Pas de demande d'intervention. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Cap Horn Santé et la ville de Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer ladite convention, ainsi que tous les actes administratifs en découlant.

DEL20250212_15 : Création des tarifs d'abonnement au Cyclopark du Parking Mairie

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Monsieur STERN »

Intervention de Monsieur STERN—adjoint au maire délégué à la relation usager, au numérique, et en charge des mobilités, de la ville cyclable et du stationnement :

« Une présentation rapide pour dire que ce stationnement sécurisé dans le parking Cœur de ville, à côté du Carrefour, a été mis en service il y a quelques jours. C'est une centaine de places, dont une dizaine de places cargo et des casiers pour recharger sa batterie. Je vous invite à en faire la promotion. C'est un stationnement intéressant, très proche du métro, et il vient combler un besoin qui n'était pas satisfait dans la ville, de favoriser l'intermodalité c'est-à-dire de permettre aux gens d'utiliser le vélo et de l'envisager comme un moyen de déplacement dans un parcours de déplacement domicile-travail qui fait aussi intervenir le métro, le bus. Donc ce cyclopark, il ouvre, il a un tarif est de 56€ à l'année, on l'a voulu sur le même que pour les Vélobox et c'est bien il a une grande capacité donc j'invite celles et ceux qui nous regardent ou les élus à partager cette bonne nouvelle. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie.
Proposition adoptée. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Crée le tarif applicable aux abonnements au service Cyclopark, tels que présentés dans le tableau ci-dessous, à compter de la date du rendu exécutoire de la présente délibération :

	Mois	Trimestre	Année
Tarif	10 €	16,80 €	56,10 €

DEL20250212_16 : Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Montreuil et la société EFFIA STATIONNEMENT

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Pas de demande d'intervention. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le protocole transactionnel entre la Ville de Montreuil et la société EFFIA STATIONNEMENT, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ledit protocole transactionnel ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20250212_17 : Approbation du protocole transactionnel relatif à la fourniture de cartes essences entre la ville de Montreuil et la ville de Bagnolet

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Monsieur SERNE vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« Oui, vu l'heure on ne va pas rentrer dans les détails. Franchement ça reste très obscure cette histoire malgré les questions posées et les réponses assez dilatoires. On ne comprend pas pourquoi il a fallu prêter des cartes essence à la ville de Bagnolet sans encadrement légal ? Tout cela pendant l'année 2024 et c'est en 2025 qu'on finit par se dire tiens quand même il faudrait qu'on ait un truc et on fait une régularisation après coup via un règlement précontentieux. Tout ça est assez bizarre et franchement pas très dans les clous on va dire mais voilà, glissons. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup de vos remarques. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée à l'unanimité. Deux abstentions pardon j'attendais »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

40 voix pour

2 abstention(s): Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve le protocole transactionnel relatif à la fourniture de cartes essences entre la ville de Montreuil et la ville de Bagnolet, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ledit protocole ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20250212_18 : Approbation de la convention bilatérale 2025-2027 de réservation des logements locatifs sociaux dans le cadre de la gestion en flux entre la Ville de Montreuil et Logirep

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

39 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention bilatérale 2025-2027 de réservation des logements locatifs sociaux dans le cadre de la gestion en flux entre la Ville de Montreuil et Logirep, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer la convention visée à l'article ci-dessus ainsi que tous documents y afférents dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20250212_19 : Régularisation foncière : Approbation du déclassement a posteriori de l'ancienne propriété communale située 65 rue Gaston Lauriau cadastrée BV n° 123

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
40 voix pour

DECIDE

Article 1 : Constate formellement l'absence d'affectation relevant du domaine public de l'ancienne propriété communale située 65 rue Gaston Lauriau, cadastrée section BV n° 123, au jour de la cession intervenue le 19 octobre 2004.

Article 2 : Déclasse ladite propriété communale du domaine public avec effet rétroactif au jour de la cession intervenue le 19 octobre 2004.

DEL20250212_20 : Abrogation de la délibération n° DEL20170201_15, approbation du déclassement et de la désaffectation, et cession des parcelles sises 42-46 boulevard Henri Barbusse cadastrées section AG n° 76, AG 77, AG 155p et AG 273p au profit d'Est Ensemble Habitat

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Donc ne prend pas part au vote (s'adressant à M. LE CHEQUER- premier adjoint) il faut que ce soit vous qui fassiez voter puisque je ne peux pas voter »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier adjoint au maire- président de séance :

« Délibération numéro 20 : ne peuvent pas prendre part au vote Florent GUEGUEN, Stéphan BELTRAN, Murielle BENSaid, Amin MBARKI, Anne-Marie HEUGAS, Nassera DEFINEL, Yann LEROY, Patrice BESSAC aux titres d'administrateurs du conseil d'administration. Je mets aux voix la délibération : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

8 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Murielle BENSaid, Patrice BESSAC, Anne-Marie HEUGAS, Florent GUEGUEN, Stéphan BELTRAN, Nassera DEFINEL, Yann LEROY, Amin MBARKI.

Décide

Article 1 : Abroge la délibération n° DEL20170201_15 du conseil municipal du 1^{er} février 2017 portant sur la cession des parcelles situées 42-46 boulevard Henri Barbusse au profit de la société Immobilière Vendôme.

Article 2 : Constate la désaffectation et approuve le déclassement d'une portion de domaine public située à l'angle du boulevard Henri Barbusse et rue des Caillots, d'une superficie de 42 m².

Article 3 : Approuve la cession au profit d'Est Ensemble Habitat des parcelles sises 42-46 boulevard Henri Barbusse, cadastrées section AG 76, 77, 155p, 273p, et d'une portion de trottoir clôturée située à l'angle du boulevard Henri Barbusse et de la rue des Caillots, le tout représentant une superficie globale de 1 251 m², au prix évalué par France Domaine assorti de la marge d'appréciation de 10%, soit 1 130 000€ ; les frais d'actes et leurs suites seront à la charge de l'acquéreur.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces, au nom de la Ville, se rapportant à ladite cession dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 5 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

Article 6 : Autorise Est Ensemble Habitat à déposer un permis de construire portant sur les parcelles appartenant à la Ville de Montreuil situées 42-46 boulevard Henri Barbusse, cadastrées section AG 76, 77, 155p et 273p, et sur une portion de trottoir clôturée représentant 42 m² à l'angle du boulevard Henri Barbusse et de la rue des Caillots, l'ensemble représentant une emprise foncière globale de 1251 m².

DEL20250212_21 : Approbation du déclassement et de la désaffectation, et cession du terrain situé 81 rue Emile Beaufils cadastré section K n° 180p au profit d'Est Ensemble Habitat

« Délibération numéro 21 concernant l'approbation du déclassement et de la désaffectation, et cession du terrain situé 81 rue Emile Beaufils cadastré section K n° 180p au profit d'Est Ensemble Habitat. C'est la même chose ne prennent pas part au vote les administrateurs Florent GUEGUEN, Stéphan BELTRAN, Murielle BENSARD, Amin MBARKI, Anne-Marie HEUGAS, Nassera DEFINEL, Yann LEROY et Patrice BESSAC.
Pierre SERNE. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« Si moi je peux prendre part au vote, mais c'est sur celle-là et la suivante parce que c'est un peu le même problème. Il s'agit donc de cessions de deux biens communaux donc l'un au profit d'Est Ensemble Habitat, l'autre au profit de la SOREQA. Il est possible de vendre, de céder à des organismes publics en-dessous de la valeur estimée par les Domaines mais il faut le justifier quand même. La jurisprudence est claire, ce n'est pas parce que ça reste dans la sphère publique qu'il ne faut pas de justification à la baisse de prix. Or, dans un des cas, on cède pour 100 000 euros au lieu de 264 000 évalué par les Domaines, et dans l'autre cas on cède pour 1 euro pour une évaluation de 28 000 euros par les Domaines donc ça s'appelle une vente à vil prix voire une libéralité sauf si on le justifie mais il faut le justifier dans la délibération. Or, la délibération, elle ne dit rien des justifications d'intérêt général et des contreparties qui permettent de le faire et je pense que ça fragilise ces deux délibérations. Quand on sait qu'il y a parfois des contentieux par des gens qui auraient voulu acheter et qui disent « comment ça se fait que ça a été cédé etcetera » franchement encadrons plus. On peut le faire mais il faut le justifier beaucoup plus dans les délibérations ce qui ne serait pas très compliqué en plus a priori car ça peut se justifier effectivement par des trucs. Par contre, dans le cas de la cession à Est Ensemble Habitat, on peut se demander pourquoi sur 20, c'est 20 logements sociaux je crois... Il n'y a pas du tout de droit de réservation pour la ville, ce qui se fait d'habitude et qui serait une justification ou en tout cas une contrepartie qui justifierait amplement la baisse du prix de cession. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier adjoint au maire- président de séance :

« Merci beaucoup. Sur ces deux délibérations, l'intérêt général est mentionné dans la délibération puisque pour la délibération numéro 21 notamment concernant le 80 rue Emile Beaufils il s'agit d'une opération de logements sociaux qui est prévue, c'est un terrain qui a été longuement immobilisé pour la parcelle voisine pour Est Ensemble Habitat qui a accueilli pendant des années un équipement petite enfance qui a été libéré il y a quelques temps au moment notamment de l'ouverture de l'équipement sur la ZAC Boissière-Acacia et que ces deux éléments ont participé du choix de la municipalité de permettre pour le bilan de l'opération d'Est Ensemble Habitat de pouvoir bénéficier de cette remise ; et pour la remise pour la SOREQA c'est la même chose. La SOREQA étant un opérateur social, public, qui nous permet de travailler notamment sur la question de l'habitat indigne et c'est le cas avec l'appropriation de cette parcelle. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« Ce n'est pas dans la délibération. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier adjoint au maire- président de séance :

« Sur la délibération numéro 21, je mets aux voix en vous rappelant les administrateurs qui ne pouvaient pas prendre part au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention, je vous remercie. Elle est adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
34 voix pour
1 abstention : Pierre SERNE

8 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Murielle BENSARD, Patrice BESSAC, Anne-Marie HEUGAS, Florent GUEGUEN, Stéphan BELTRAN, Nassera DEFINEL, Yann LEROY, Amin MBARKI

DECIDE

Article 1 : Constate la désaffectation et approuve le déclassement du terrain sis 81 rue Emile Beaufils cadastré section K n°180p.

Article 2 : Approuve la cession au profit d'Est Ensemble Habitat du terrain sis 81 rue Emile Beaufils, cadastré section K n° 180p, d'une superficie de 258 m², au prix de 100 000 € hors taxes, les frais d'actes et leurs suites restant à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces, au nom de la Ville, se rapportant à ladite cession dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20250212_22 : Cession à l'euro symbolique du lot n°3 sis 7 rue Charles Infroit et 84-84 bis Gaston Lauriau, parcelle cadastrée section BT n°180, au profit de la SOREQA

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – Premier adjoint au maire- président de séance :

« Délibération numéro 22. Je ne prends pas part au vote donc je rends la présidence. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Je mets aux voix ? Contre ? Abstention ? OK. Proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

38 voix pour

1 abstention : Pierre SERNE

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Gaylord LE CHEQUER

DECIDE

Article 1 : Autorise la cession au profit de la SOREQA du lot n° 3 de la copropriété sise 7 rue Charles Infroit et 84-84 bis Gaston Lauriau, cadastrée section BT n°180, à l'euro symbolique. Les frais d'actes et leur suite resteront à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer tous actes et pièces afférents à ladite cession et notamment l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20250212_23 : Approbation de la convention de prise en charge des travaux de démolition et de reconstruction du mur à pêches au droit du chantier du Site de Maintenance et de Remisage (SMR) de Montreuil entre la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) et la Ville de Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Monsieur SERNE vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« C'est juste pour dire que même s'il l'a dit comme ça, si vous ne dites pas officiellement que Gaylord Le Chequer n'a pas pris part au vote sur la précédente ce ne sera pas au PV et ce sera gênant. Je me permets de le dire mais bon... »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Oui, oui vous avez raison de le dire. Ça a été noté. Donc Monsieur Le Chequer n'a pas pris part au vote précédent. Je mets aux voix la délibération 23. Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de « prise en charge des travaux de démolition et de reconstruction du mur à pêches au droit du Chantier du SMR de Montreuil dit des murs à pêches » en lien avec le projet de prolongement du tramway T1 vers Val de Fontenay entre la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) et la Ville de Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer ladite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les recettes afférentes seront perçues et les dépenses éventuelles en résultant prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20250212_24 : Octroi par la ville d'une garantie autonome au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale - 2025

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la délibération 23. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Décide que la Garantie de la ville de Montreuil est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que la ville de Montreuil est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2025,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la ville de Montreuil pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, la ville de Montreuil s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le maire de la ville de Montreuil au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, pendant l'année 2025, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la ville de Montreuil, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes.

DEL20250212_25 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de la SA HLM LOGIREP d'un prêt de 1 948 374,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation de 12 ascenseurs pour la résidence Libération sise square de la Libération à Montreuil.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Monsieur DI GALLO vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur DI GALLO- adjoint au maire délégué à la ville zéro déchet, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers Montreuillois et Montreuilloises, Je prends la parole aujourd'hui pour souligner l'importance cruciale de la réhabilitation des ascenseurs pour les habitants et habitantes du quartier de La Noue. Nous le savons tous, le bon fonctionnement des ascenseurs dans nos immeubles n'est pas un luxe, mais une nécessité. C'est une question de dignité, de sécurité, et d'égalité d'accès au logement. Lorsque ces équipements sont défectueux ou vétustes ce sont des milliers d'habitantes et habitants qui voient leur quotidien considérablement dégradé.

Ce sujet revient régulièrement dans l'actualité nationale, illustrant une problématique partagée par de nombreuses villes mais il est surtout un enjeu de proximité qui suscite des inquiétudes légitimes au sein de nos quartiers. À Montreuil, en particulier à La Noue, c'est une problématique abordée de manière récurrente lors des conseils de quartier, parfois avec une certaine tension tant la situation est forte.

C'est pourquoi je tiens à saluer l'engagement des élus de quartier et en particulier celui de ma collègue Nathalie Leleu, membre de mon groupe. Je connais son dévouement total et sincère sur ces questions. Son travail de terrain et sa détermination à porter la voix des habitantes et des habitants auprès des différents acteurs concernés et je l'en remercie.

La garantie d'emprunt qui nous est soumise ce soir constitue une avancée concrète pour permettre ces réhabilitations. C'est pourquoi, sans hésitation, notre groupe Génération Montreuil Écologie et Solidarité votera en faveur de cette garantie d'emprunt.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Thomas CHESNEAUX vous avez la parole »

Intervention de Monsieur Thomas CHESNEAUX-conseiller municipal de la majorité :

« Oui, merci. Par une explication de vote, comme cela a déjà été rappelé dès le début par Madame Yonis et maintenant par Monsieur Di Gallo, nous voulions aussi profiter pour le groupe Montreuil Insoumise de cette délibération pour nous faire, à notre tour, les porte-parole de la situation insupportable que des dizaines d'habitants de La Noue vivent depuis maintenant des semaines. Les ascenseurs donc du patrimoine locatif social du bailleur Logirep, pour lequel nous allons probablement nous porter garantie dans quelques instants pour cet emprunt de 2 millions d'euros, sont en panne depuis des semaines avec les conséquences qui ont été déjà mentionnées pour les personnes concernées, notamment donc les personnes les plus précaires ou les plus fragiles, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, ou ceux qui ont des enfants en bas âge, quand la tour fait plus de quinze étages, c'est particulièrement compliqué. Même si la ville a alerté à plusieurs reprises et que des représentants de Logirep se sont rendus sur place, mais le problème n'a toujours pas été réglé.

Nous profitons de cette intervention donc pour exiger le règlement rapide de cette situation indigne qui enferme donc des personnes chez elles. Ce n'est pas tolérable.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Monsieur SERNE vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« Oui, parce qu'à lire la délibération et à entendre Monsieur Luc Di Gallo, on a l'impression qu'enfin grâce à cette garantie d'emprunt, Logirep va régler les problèmes d'ascenseur des tours à La Noue. Le problème, c'est qu'on régularise en fait des travaux qui ont été faits il y a déjà un certain temps. Et pas du tout. Ça n'a aucun lien et ça ne règlera rien pour la tour dans laquelle les ascenseurs sont en panne depuis deux mois. Et on aurait peut-être pu en profiter pour au moins mettre un gros coup de pression à Logirep. On leur accorde de garantie d'emprunt et en attendant, les habitants du même quartier sont toujours sans ascenseur dans une tour de 17 étages.

Au passage, c'est quand même un peu étonnant de voir une délibération dont l'exposé des motifs commence par "la SHLM Logirep souhaite procéder à la réhabilitation de 12 ascenseurs pour sa résidence et délibération etcetera ", alors que c'est déjà fini depuis des mois. Et qu'ils ont payé et maintenant, on garantit un emprunt qui va leur permettre de rentrer dans leurs fonds. On garantit cet emprunt après coup pour des ascenseurs dont la réhabilitation, la rénovation a été décidée en 2022, qui devait être finie en 2023, et qui a finalement été finie en 2024 et qui n'a rien réglé donc pour les autres tours du même quartier de la même résidence. On se demande pourquoi ils ont fait 12 ascenseurs et pas les autres car ils étaient manifestement en piteux état aussi.

Bref, tout cela n'est ni fait ni à faire. La délibération était quasiment mensongère, parce qu'on avait l'impression que c'était pour le futur remplacement d'ascenseurs alors que c'était déjà fait et que si on n'avait pas posé la question, on aurait continué à croire que c'était dans le futur, puisque c'est écrit comme ça dans la délibération à plusieurs reprises. Donc c'est quand même un peu gênant, d'autant que c'est très étonnant que le montant du budget entre 2022 et aujourd'hui n'ait pas changé. C'est le seul truc où il n'y a pas eu d'inflation.

Bref, l'information des élus n'est pas claire et l'action sur la Logirep n'est clairement pas faite non plus par la ville, alors qu'on avait deux délibérations aujourd'hui sur Logirep qui permettaient d'avoir des leviers d'action et des leviers pour faire pression sur la Logirep. Donc franchement, ce n'est pas terrible. Moi, les trucs de régule comme ça après coup qui ne

règlent rien, je m'abstiendrai sur cette délibération. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Madame YONIS, vous avez la parole »

Intervention de Madame Choukri YONIS- conseillère municipale Movico :

« Alors, je partage ce qui vient d'être dit par mon collègue, à la fois l'étonnement et le vote qu'il a annoncé et je voudrais poser deux petits points. Le premier, parce qu'effectivement ces questions d'ascenseurs sont loin d'être des épi phénomènes. C'est des questions qu'on sait liées au fait malheureusement, dans ces quartiers-là, justement il y a des problèmes d'entretien, des problèmes d'entretien qui remontent très loin et donc du coup ce n'est ni la première ni la dernière fois malheureusement que des interruptions de service aussi longues arriveront je pense. Du coup, la question que je pose est la suivante : dans quelle mesure en fait la ville, quand elle garantit par exemple un prêt de 2 millions d'euros, elle ne disposerait pas de leviers y compris pour demander à Logirep quand ce genre de situation arrive, parce que là c'est quand même une situation qui dure depuis la fin du mois de décembre, par exemple de demande de trouver des solutions pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap, les personnes on va dire les plus fragiles dans ces appartements pour, par exemple, payer des nuitées d'hôtel. On sait que des familles ont pris elles-mêmes en charge des nuitées d'hôtel dans de telles circonstances, ou peut-être les reloger dans un autre appartement du parc Logirep en attendant que la situation soit rétablie.

Et le deuxième point que je voulais soulever est lié à l'abattement de taxe foncière, les 30% d'abattement de taxe foncière entre guillemets. On sait que cela peut être un levier de financement. Dans quelle mesure la ville peut-elle accompagner pour orienter ce type d'abattement vers la question de la remise en état des ascenseurs ou de leur entretien, pour ne pas arriver à ce genre de situation ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« S'agissant du sujet qui a été évoqué, c'est-à-dire de la tour TH3 à La Noue, je veux apporter des précisions suivantes. D'abord, il y a eu trois types de problèmes qui se sont déroulés dans cette tour : des problèmes d'ascenseur, des problèmes de chauffage et des problèmes de fuite.

Des problèmes d'ascenseurs, où il y a eu une première panne d'une quinzaine de jours en octobre, qui a été réparée. Et à la suite de cette panne d'octobre, qui a eu dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier 2025, des fuites d'eau sur le réseau d'eau froide ont conduit à l'inondation de la cage d'ascenseur et du bas de la cage, ainsi qu'une deuxième fuite sur le réseau de chaleur. Une fois l'eau pompée, un prestataire s'est déplacé afin de repérer les pièces endommagées et s'est aperçu que tous les organes, disons fonctionnels, des deux ascenseurs étaient endommagés, annonçant aux locataires une durée de 4 à 6 semaines pour faire les pièces et procéder aux réparations. Les pièces sont arrivées lundi 10 février et les travaux ont commencé mardi 11 février sur l'un des deux ascenseurs. Le premier ascenseur sera donc remis en service en semaine 10, soit dans deux semaines et demie, et le second en semaine 13, soit dans cinq semaines et demie. Il y a eu un deuxième problème qui est un problème de chauffage, lors de la remise en chauffe du 17 octobre 2024, il y a eu des problèmes liés à la purge des colonnes et des radiateurs, ce qui a occasionné des défaillances de chauffage, notamment dans les étages élevés, le 16e et le 17e étage, où les 19°C que les bailleurs sociaux doivent à leurs locataires n'étaient pas atteints. Ce problème qui doit être en partie réglé et devait l'être définitivement par la reprise du réseau de chaleur en totalité. Il y avait en effet un problème de réseau sur les derniers étages qui était dû à une fuite se situant sur la partie enterrée du réseau de chaleur qui sera également réglé dans une dizaine de jours. Et je veux dire qu'avec un certain nombre d'élus, nous avons également relayé les problématiques de radiateurs défectueux dans une partie des appartements et a donc été noté l'ensemble des radiateurs manquants ou ne fonctionnant plus pour certains depuis plus de 5 ans ! Une campagne de remplacement des radiateurs manquants ou défectueux démarrera donc aux alentours du 20 février. Je vous annonce que selon un chiffre non stabilisé à ce jour puisque l'ensemble des locataires n'ont pas encore été vus, il y aurait au minimum 96 radiateurs à changer.

Et enfin, comme je l'ai indiqué, ces fuites ont affecté non seulement le réseau de chauffage, mais aussi le réseau d'eau froide. Celui-ci a été réglé comme je le disais le 6, puis une deuxième fuite plus longue a été identifiée, et a affecté la capacité des locataires à pouvoir se servir de l'eau. Un service a d'ailleurs été mis en place par le prestataire avec un service de portage des courses et la mise en place de bouteilles d'eau pour les locataires de la tour TH3.

S'agissant des actions de la ville, je veux dire que j'ai signifié dès que j'en ai eu connaissance et du déroulé, et notamment l'absence d'informations correctes des habitantes et des habitants, mon extrême mécontentement aux responsables de Logirep et ma préoccupation devant ces répétitions qui nuisent à la qualité de vie des habitantes et des habitants. Les responsables de Logirep ont donc pris des engagements sur les trois terrains que sont les ascenseurs, la rénovation du réseau d'eau froide, le remplacement des radiateurs et la réparation du réseau d'eau chaude. Et en liaison avec mon cabinet et l'élus au Logement, plusieurs portes à porte ont été organisés ainsi qu'avec l'élus sur la relation avec les quartiers, sur les 16 étages de la tour TH3 permettant de bien vérifier la mise en œuvre du plan de continuité du service, que ce soit

sur le volet ascenseur, sur le volet chauffage ou sur le volet eau. Mais je le redis : les habitants qui nous ont interpellés, les élus qui se sont exprimés, les représentants de l'association de locataires, les gens du comité de quartier ont eu raison de dire et d'adresser à la société Logirep un défaut réel de réactivité, d'informations, de réparation structurelle au niveau de ce que les habitantes et les habitants sont en droit d'attendre.

Madame POULARD vous souhaitez reprendre, enfin prendre la parole ? »

Intervention de Madame POULARD-conseillère municipale de la majorité :

« Oui. Oui, très rapidement, Monsieur le Maire. Juste pour faire le lien, vous avez très bien expliqué tout ce qui s'est passé sur cette tour, mais un des problèmes essentiels, c'est que pour réparer un ascenseur, il faut commander des pièces. Je voulais juste faire le lien avec ce qui s'est passé il y a à peine 15 jours à l'Assemblée nationale, où lors d'une niche parlementaire du parti socialiste, nous avons fait voter une loi qui oblige désormais les prestataires d'entretien des ascenseurs à avoir des stocks de pièces, ce qui pourra nettement réduire les délais d'intervention et éviter ce type de problématique à l'avenir. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup d'avoir insisté sur ce problème récurrent de la disponibilité des pièces par les ascensoristes. Monsieur SERNE une explication de vote ? »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« Oui tout à fait. On pourrait dire merci à BFM, car il aura fallu deux reportages de BFM pour que tout d'un coup ce problème soit pris à bras-le-corps, alors que les habitants se heurtaient à des murs d'un peu partout. Mais au-delà des ascenseurs, au-delà des problèmes qui vont effectivement apparemment être réglés dans les semaines qui viennent ce que cela montre quand même, quand il n'y a plus de chauffage, plus d'eau, plus d'ascenseur, c'est que la tour enfin ces tours sont à l'abandon enfin je veux dire il y a aucun entretien. Il n'y a pas 96 radiateurs, deux ascenseurs etcetera qui pètent d'un coup. Enfin je veux dire que ça montre quand même un gros problème avec au moins ce bailleur et qu'il faudrait aller au-delà de ce cas spécifique où vous avez secoué manifestement la direction de Logirep, mais il faudra quand même qu'ils rendent des comptes. Il y a, j'ai regardé, 15 millions d'euros pour cette résidence. Ils ne sont pas encore dépensés, mais il y a 15 millions d'euros. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Pardon, je vous interromps mais c'est justement pour ça que la municipalité, dans le dialogue avec les bailleurs, on a souhaité inscrire cette tour comme une des tours de la rénovation ANRU. Et donc la tour effectivement va être rénovée dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain, comme l'ensemble du patrimoine locatif du quartier La Noue-Clos Français.

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« Non, ce n'est pas Le Clos Français c'est La Noue. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« J'ai dit La Noue Clos Français. Et c'est la rue La Nous-Clos Français. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« En attendant, le budget il était déjà dans le comité d'engagement de 2022. On ne sait pas ce qu'ils en ont fait. Bref, abstention »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? 2 abstentions. Proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

43 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100%, au bénéfice la SA HLM LOGIREP, pour le remboursement d'un contrat de prêt d'un montant global de 1 948 374,00 €, destiné à financer la réhabilitation pour des travaux de remplacement complet de 12 ascenseurs sise square de la Libération à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt

N°166426 constitué d'une ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 948 374,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, les droits de réservation des 40 logements attribués à la Ville et identifiés en annexe 1, sont prorogés de 25 ans, en correspondance avec la durée du prêt concerné.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué, à intervenir aux contrats de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA HLM LOGIREP l'habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

DEL20250212_26 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de la Coopérative Foncière Francilienne d'un prêt de 535 603,54€ consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition du foncier d'une opération de construction de 27 logements en bail réel solidaire sis 249 rue de Rosny à Montreuil.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Je vous remercie »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

43 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Dit que la ville accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de La Coopérative Foncière Francilienne, pour le remboursement d'un contrat de prêt d'un montant global de 535 603,54 €, destiné à financer l'acquisition du foncier d'une opération de construction de 27 logements en bail réel solidaire sise 249 rue de Rosny à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Banque Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°166250 constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 535 603,54 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué, à intervenir aux contrats de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et La Coopérative Foncière Francilienne l'habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

DEL20250212_27 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de La Coopérative Foncière Francilienne d'un prêt de 405 000,00€ consenti par Action Logement Services, destiné à financer l'acquisition du foncier d'une opération de construction de 27 logements en bail réel solidaire sis 249 rue de Rosny à Montreuil.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Monsieur SERNE, je vous en prie. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE conseiller municipal Movico :

« Oui, on voulait vous dire, on s'abstient sur la 26 et la 27 en fait. Cela concerne la même adresse, ça concerne deux garanties d'emprunt pour la même Coop Foncière. J'avais posé des questions en amont, j'ai eu les réponses juste avant le conseil mais c'est important, il n'y a pas les réponses à tout. C'est de l'accession à la propriété par le biais d'un bail réel solidaire qui permet d'avoir des conditions favorables, plus favorables pour acheter notamment, on n'achète pas le terrain, on achète que les murs etcetera. Le problème c'est que les règles qui entourent le BRS permettent en fait, sauf si on décide que non, de louer en fait, l'appartement qu'on acquiert. Or, l'accession à la propriété sociale en aidant, en faisant des dégrèvements de taxes, des facilités de paiement etcetera ; c'est un peu curieux que ça permette malgré tout derrière de ne pas habiter mais de louer. Un certain nombre de collectivités du coup demandent aux bailleurs qui font ça d'interdire la location, il faut que les gens il y habitent quoi voilà et là il n'y a rien, il n'y a pas voilà donc. Bon on sait que vous êtes prêt à tout pour la Coop Foncière et Coopimmo mais quand même on pourrait mettre quelques règles un peu plus strictes sur ce type de choses où on garantit des emprunts comme on le ferait pour du logement social classique. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup. Comme vous l'avez indiqué dans votre intervention, on vous a déjà répondu ainsi qu'à l'ensemble du conseil. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Merci beaucoup. Adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

45 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Dit que la ville accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de La Coopérative Foncière Francilienne, pour le remboursement d'un contrat de prêt long terme d'un montant global de 405 000,00 €, destiné à financer le foncier d'une opération de construction de 27 logements en bail réel solidaire sis 249 rue de Rosny à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès d'Action Logement Services selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de la convention du contrat de prêt N°1080420 constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 405 000,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de cette convention.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple d'Action Logement Services, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué, à intervenir aux contrats de prêt passé entre Action Logement Services et La Coopérative Foncière Francilienne l'habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

DEL20250212_28 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de La Coopérative Foncière Francilienne d'un prêt de 495 000,00€ consenti par Action Logement Services, destiné à financer l'acquisition du foncier d'une opération de construction de 33 logements en bail réel solidaire sis 187 rue Edouard Branly à Montreuil.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« 28 donc. Je suppose qu'on est sur le même vote. On m'indique que oui. Merci beaucoup »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Dit que la ville accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de La Coopérative Foncière Francilienne, pour le remboursement d'un contrat de prêt long terme d'un montant global de 495 000,00 €, destiné à financer le foncier d'une opération de construction de 33 logements en bail réel solidaire sis 187 rue Edouard Branly à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès d'Action Logement Services selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'avenant N°1 à la convention du contrat de prêt long terme N°1073431 constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 495 000,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de cet avenant.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple d'Action Logement Services, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué, à intervenir aux contrats de prêt passé entre Action Logement Services et La Coopérative Foncière Francilienne l'habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

DEL20250212_29 : Mandat donné au CIG de la petite couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de

la conclusion d'un contrat de groupe d'assurance des risques statutaires

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Prend acte de la procédure de mise en concurrence qui va être engagée par le CIG Petite Couronne en vue de conclure un contrat d'assurance pour les risques statutaires qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Article 2 : Décide de donner mandat au CIG Petite Couronne afin qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels en vue de conclure, à terme, un contrat-groupe adapté aux besoins de la Ville.

Article 3 : Dit que ce contrat doit couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL : le décès, l'accident de service et la maladie professionnelle, la maladie ordinaire, la longue maladie, la maladie longue durée, la maternité, la paternité, l'adoption, la disponibilité d'office, l'invalidité
- Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC : l'accident de service et la maladie professionnelle, la maladie ordinaire, la maladie grave, la maternité, la paternité, l'adoption.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer le bulletin de réponse annexé à la présente délibération ainsi que tout acte permettant d'exécuter la présente délibération.

DEL20250212_30 : Mise en œuvre de l'arrêté du 25 novembre 2024 portant fixation au titre de l'année 2023 du montant des attributions individuelles revenant aux communes et groupements à fiscalité propre bénéficiaires de la dotation exceptionnelle pour la mise en œuvre d'une prime ou d'une revalorisation des personnels employés dans les centres de santé

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Pas de demande d'intervention. Je mets aux voix. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Décide l'instauration et la redistribution de la dotation exceptionnelle de l'État perçue par la ville de Montreuil soit un montant de 238 740,00 € sous la forme d'une prime versée en une fois au bénéfice des personnels municipaux contractuels et titulaires exerçant au sein des centres municipaux de santé en 2023.

Article 2 : Dit que les modalités de versement de la dotation exceptionnelle en faveur des personnels présents en 2023 et que son montant individuel seront calculés selon les trois critères suivants :

- présence de l'agent dans les effectifs au 1^{er} janvier 2023,
- le temps de travail hebdomadaire de l'agent au cours de l'année 2023,
- le temps de présence durant l'année 2023 pour les agents n'ayant pas travaillé toute l'année,

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2025, au chapitre 012.

Vœu

Vœu de la majorité : 2025 et suivantes OUI à des politiques publiques des arts et des cultures renforcées et développées !

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Je vous passe la parole Madame LORCA pour la présentation du vœu culture. »

Jamais les politiques publiques des arts et des cultures n'ont connu en France de telles attaques décomplexées. Au prétexte de finances en berne, c'est bien d'un assaut idéologique contre des politiques vectrices d'émancipation, de lien social et d'emplois que s'acharnent une droite et une extrême-droite dopées par les populismes européens et les multimilliardaires libertariens d'Outre-Atlantique. En 2025, entre les baisses de la Mission Culture, de l'audiovisuel public et de la part collective du Pass Culture, le gouvernement fait le choix d'amputer ses politiques culturelles de 210 millions. Plusieurs Régions l'ont précédé, dont la Région Ile-de-France qui taille à hauteur de

20% dans ses crédits alloués à la Culture.

Parallèlement, l'État continue à faire porter le remboursement de sa dette aux collectivités, par ailleurs délestées au fil des années de leur possibilité de lever une fiscalité. Or, en France, les politiques culturelles sont financées à 70% par les collectivités locales auxquelles les communes contribuent à plus des 2/3. Pourtant cette compétence ne relève pas d'une compétence obligatoire, mais d'un choix de société d'exécutifs locaux qui font preuve en la matière, de volontarisme politique.

Considérant l'article 27 de la Déclaration des droits de l'Homme adoptée à Paris le 10 décembre 1948 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui dispose que « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent (...). »

Considérant les différents dispositifs réglementaires et législatifs relatifs à la création artistique, tous domaines confondus, mis en place depuis la création du Ministère de la Culture en 1959, afin de protéger les arts et les cultures des règles commerciales de libre-échange, au titre qu'une oeuvre est un bien particulier qui ne peut obéir à la seule loi du marché ; et considérant le concept d'exception culturelle, partagé pendant des décennies par l'ensemble des familles politiques françaises ;

Considérant l'article 103 de la Loi NOTRe du 7 aout 2015 qui dispose que « la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 » ;

Considérant la Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et en particulier son article 3 qui dispose que « L'État, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en oeuvre, dans le respect des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique » ;

Considérant que l'amputation des crédits alloués aux arts et à la culture, aux niveaux national et régional menacent gravement l'accès à la culture, la création artistique, la préservation de nos patrimoine et patrimoine, en impactant durement, voire de façon rédhibitoire l'équilibre financier des nombreuses structures et associations culturelles, qui maillent notre territoire, en assurent le lien social et le développement en soutenant l'émancipation individuelle et collective de ses habitant.es ;

Considérant l'adhésion constante des publics aux manifestations culturelles locales, aux ateliers artistiques portés dans tous nos quartiers en lien ou non avec l'Éducation nationale, aux lieux culturels publics du territoire dont nos bibliothèques, notre cinéma public Le Méliès et nos théâtres qui enregistrent des hausses constantes et diversifiées de leurs publics locaux ;

Considérant que les décisions budgétaires de l'État et de certaines Régions dont la Région Ile-de-France fragilisent la création artistique et les politiques culturelles, donc la démocratie ; considérant que ces décisions impactent directement l'emploi culturel conduisant dans ce secteur à un gigantesque plan social ;

Réaffirmant que les politiques publiques des arts et des cultures constituent un pilier fondamental de notre société, essentiel au vivre-ensemble, à l'épanouissement personnel, au développement essentiel de la diversité culturelle, de l'esprit critique et de la démocratie ;

Le Conseil municipal de Montreuil

- Appelle le gouvernement et la Région Ile-de-France à reconsidérer ses choix budgétaires pour 2025, en rétablissant des moyens à la hauteur des enjeux artistiques, culturels et sociétaux

- Encourage et participe aux côtés des citoyens, associations, actrices et acteurs culturels à se mobiliser pour défendre le droit aux cultures et à l'exception culturelle, en alertant sur les conséquences des coupes budgétaires et en promouvant des initiatives locales, soutenus par les élu.es locaux ;

- S'engage à soutenir les initiatives qui viseront à défendre les politiques publiques des arts et des cultures, à travers les différentes

disciplines et professions qui s'y exercent, en incluant les métiers d'art et de restauration des différents patrimoines et patrimoines, tels que la Murs à Pêches de Montreuil, qui, nous l'espérons, seront reconnus par l'UNESCO comme patrimoine mondial de l'Humanité.

LA MAJORITÉ MUNICIPALE
Montreuil Rassemblée
Montreuil Socialiste
Montreuil Insoumise

Génération.s Montreuil Écologie et Solidarité
Montreuil Unitaire, Sociale et Ecologique
EELV – Montreuil Écologie

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil :

« Merci beaucoup, Madame Lorca. Je mets aux voix ce vœu proposé par la majorité municipale. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

Vous avez reçu les décisions que j'ai prises en quête de délégations que vous m'avez attribuées. Dans un mail du 10 février 2025, parvenu après la séance de la commission technique permanente, Pierre SERNE a posé un certain nombre de questions sur la décision du Maire auquel il a été répondu dans le compte rendu du CTP, communiqué le 11 février aux membres du conseil municipal. Dans un mail du 12 février 2025, Pierre SERNE a posé un certain nombre de questions et des réponses lui ont été apportées par mail du même jour dont vous avez eu connaissance.

S'agissant des questions orales, les élus sont informés qu'il y sera répondu par écrit et nous sommes arrivés au terme de notre séance. Je vous souhaite une agréable soirée. »

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE
SES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION**

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

Liste des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales depuis le dernier conseil municipal
Conseil municipal : séance du 12 février 2025

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2024_630		Approbation et signature des avenants des conventions d'objectifs et de financement de prestation de service unique entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis relatives aux établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants.	08/10/24
	Petite enfance		
DEC2024_631	Service juridique	Décision d'ester en justice – Défense dans l'affaire n°2405106	03/12/24
DEC2024_632	Secrétariat Général	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de France (AMF)	03/12/24
DEC2024_633	SACOP	Marché n° 2024S13068 Prestations d'assurances - Lot 1 Dommage aux biens	10/12/24
DEC2024_634	SACOP	Marché n° 2024S3141 Prestations d'assurance - Lot 2 Flotte automobile	10/12/24
DEC2024_635	SACOP	Prestations d'assurance Lot 3 Responsabilité Générale	10/12/24
DEC2024_636	SACOP	Prestations d'assurance Lot 4 Protection fonctionnelle et protection juridique	10/12/24
DEC2024_637	SACOP	Prestations d'assurance Lot 5 Assistance Rapatriement	10/12/24
DEC2024_638	SACOP	Marché 2024S13072 Prestations d'assurance Lot 6 Multirisques Œuvres d'art / Expositions	10/12/24
DEC2024_639	SACOP	Avenant N° 1 au marché de prestations assurance RISKOMNIUM	14/05/24
DEC2024_640		Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement n° 22-094J entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis relative à la mise en oeuvre de l'ensemble des évolutions de financement prévue par la convention d'objectifs et gestion 2023-2027 en faveur des Accueils de loisirs sans hébergement	26/11/24
	DJEP		
DEC2024_641	DJEP	Approbation des conventions entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis relatives à l'attribution de subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité pour la période du 01/09/2024 au 30/06/2027, assurée par les 4 centres sociaux municipaux La Noue Le Clos Français, Espéranto, Grand Air et Lounès Matoub.	26/11/24
DEC2024_642	Finances	Modification de la régie prolongée de recettes pour l'encaissement des familles à la restauration scolaire, aux centres de loisirs, à l'accueil péri-scolaire, aux études dirigées et aux crèches (APE)	10/12/24

DEC2024_643	Finances	Modification de la régie partiellement prolongée de recettes des centres de vacances	10/12/24
DEC2024_644	Finances	Clôture de la régie d'avances de la direction citoyenneté et vie des quartiers	10/12/24
DEC2024_645	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame Marie-Claude BAPTISTAT pour la mise à disposition d'un terrain sis 19 rue Emile Beauvils à Montreuil	07/11/24
DEC2024_646		Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur Jacques TCHAKMAKDJIAN pour la mise à disposition d'un terrain sis 19 rue Emile Beauvils à Montreuil	07/11/24
DEC2024_647	Service juridique	Indemnisation du sinistre 2024-8 RATP autobus 127	12/12/24
DEC2024_648	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame Selma ALTIN et Monsieur Inan ALTIN pour la mise à disposition d'un logement sis 54 rue Cuvier	25/10/24
DEC2024_649	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 11 octobre 2024 – Concession 81211	11/10/24
DEC2024_650	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 octobre 2024 – Concession 81212	12/10/24
DEC2024_651	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 septembre 2024 – Concession 81213	12/10/24
DEC2024_652	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 octobre 2024 – Concession 81214	12/10/24
DEC2024_653	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 décembre 2012 – Concession 81215	15/10/24
DEC2024_654	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 16 octobre 2024 – Concession 81216	16/10/24
DEC2024_655	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 octobre 2026 – Concession 81217	17/10/24
DEC2024_656	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 octobre 2024 – Concession 81218	17/10/24
DEC2024_657	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 octobre 2024 – Concession 81219	17/10/24
DEC2024_658	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 janvier 2026 – Concession 81220	19/10/24
DEC2024_659	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 octobre 2024 – Concession 81221	21/10/24
DEC2024_660	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 octobre 2024 – Concession 81222	19/10/24
DEC2024_661	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 mars 2023 – Concession 81223	19/10/24
DEC2024_662	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 décembre 2022 – Concession 81224	19/10/24
DEC2024_663	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 août 2020 – Concession 81225	21/10/24
DEC2024_664	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 octobre 2016 – Concession 81226	21/10/24
DEC2024_665	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 décembre 2020 – Concession 81227	21/10/24
DEC2024_666	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 novembre 2022 – Concession 81228	21/10/24
DEC2024_667	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 octobre 2022 – Concession 81229	21/10/24
DEC2024_668	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 juillet 2024 – Concession 81230	21/10/24
DEC2024_669	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 mars 2024 – Concession 81231	21/10/24
DEC2024_670	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 avril 2018 – Concession 81232	21/10/24
DEC2024_671	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 mars 2029 – Concession 81233	22/10/24

DEC2024_672	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 mai 2025 – Concession 81234	22/10/24
DEC2024_673	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 août 2024 – Concession 81235	22/10/24
DEC2024_674	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 décembre 2021 – Concession 81236	22/10/24
DEC2024_675	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 juin 2024 – Concession 81237	22/10/24
DEC2024_676	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 octobre 2024 – Concession 81238	24/10/24
DEC2024_677	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 octobre 2024 – Concession 81239	23/10/24
DEC2024_678	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 août 2022 – Concession 81240	23/10/24
DEC2024_679	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 octobre 2024 – Concession 81241	28/10/24
DEC2024_680	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 octobre 2024 – Concession 81242	28/10/24
DEC2024_681	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 octobre 2024 – Concession 81243	28/10/24
DEC2024_682	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 août 2022 – Concession 81244	29/10/24
DEC2024_683	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 mai 2018 – Concession 81245	29/10/24
DEC2024_684	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 août 2024 – Concession 81246	29/10/24
DEC2024_685	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 mai 2022 – Concession 81247	29/10/24
DEC2024_686	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 décembre 2023 – Concession 81248	29/10/24
DEC2024_687	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 décembre 2021 – Concession 81249	29/10/24
DEC2024_688	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 octobre 2024 – Concession 81250	29/10/24
DEC2024_689	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 juillet 2024 – Concession 81251	29/10/24
DEC2024_690	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 octobre 2024 – Concession 81252	30/10/24
DEC2024_691	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 31 octobre 2024 – Concession 81253	31/10/24
DEC2024_692	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 mai 2022 – Concession 81254	31/10/24
DEC2024_693	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 31 octobre 2024 – Concession 81255	31/10/24
DEC2024_694	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 mai 2023 – Concession 81256	02/11/24
DEC2024_695	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 avril 2018 – Concession 81257	04/11/24
DEC2024_696	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 novembre 2024 – Concession 81258	05/11/24
DEC2024_697	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 novembre 2024 – Concession 81259	06/11/24
DEC2024_698	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 août 2022 – Concession 81260	05/11/24
DEC2024_699	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 novembre 2024 – Concession 81261	05/11/24
DEC2024_700	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 janvier 2023 – Concession 81262	05/11/24
DEC2024_701	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 septembre 2019 – Concession 81263	05/11/24
DEC2024_702	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 février 2024 – Concession 81264	05/11/24
DEC2024_703	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 juin 2016 – Concession 81265	05/11/24
DEC2024_704	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 7 novembre 2024 – Concession 81266	07/11/24

DEC2024_705	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 mars 2024 – Concession 81267	06/11/24
DEC2024_706	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 8 novembre 2024 – Concession 81268	08/11/24
DEC2024_707	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 mai 2021 – Concession 81269	12/11/24
DEC2024_708	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 8 novembre 2024 – Concession 81270	08/11/24
DEC2024_709	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 octobre 2024 – Concession 81271	12/11/24
DEC2024_710	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 août 2019 – Concession 81272	13/11/24
DEC2024_711	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 février 2023 – Concession 81273	13/11/24
DEC2024_712	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 8 novembre 2024 – Concession 81274	08/11/24
DEC2024_713	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 novembre 2024 – Concession 81275	13/11/24
DEC2024_714	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 janvier 2024 – Concession 81276	13/11/24
DEC2024_715	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 novembre 2022 – Concession 81277	15/11/24
DEC2024_716	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 novembre 2024 – Concession 81278	15/11/24
DEC2024_717	Affaires juridiques	Décision d'estimer en justice – Défense dans l'affaire n° 2408922 devant le tribunal administratif de Montreuil	19/12/24
DEC2024_718	Immobilier	Exercice du droit de préemption urbain renforcé. Immeuble sis 26 rue du Capitaine Dreyfus à Montreuil. Cadastéré : BN62 – Désignation du bien : lot n°1 boutique et cave portant le numéro 3 du plan des caves	16/12/24
DEC2024_719	Culture	Approbation de l'avenant 2024 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2023-2025 entre la ville de Montreuil et le Département de la Seine-Saint-Denis, relative à l'attribution d'une subvention pour le programme de coopération « Parcours Éducation artistique et culturelle et Pratiques amateurs »	19/12/24
DEC2024_720	Finances	Réalisation auprès de La Banque Postale d'un prêt long terme d'un montant total de 4.000.000 euros, destiné à financer le programme d'investissement 2024/2025 de la ville	20/12/24
DEC2024_721	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur Sacha VASIC pour la mise à disposition d'un logement sis 5 square Alice à Montreuil	13/12/24
DEC2024_722	Environnement	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et l'Agence Régionale de Santé ARS pour le projet de préfiguration d'un observatoire écocitoyen montreuillois des pollutions	30/12/24
DEC2025_001	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 octobre 2024 – Concession 81279	16/11/24
DEC2025_002	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er octobre 2011 – Concession 81280	16/11/24
DEC2025_003	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er octobre 2021 – Concession 81281	16/11/24
DEC2025_004	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 septembre 2026 – Concession 81282	16/11/24
DEC2025_005	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 février 2023 – Concession 81283	16/11/24
DEC2025_006	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 juillet 2024 – Concession 81284	16/11/24
DEC2025_007	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 janvier 2022 – Concession 81285	16/11/24
DEC2025_008	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 novembre 2023 – Concession 81286	16/11/24
DEC2025_009	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 juin 2023 – Concession 81287	16/11/24
DEC2025_010	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 février 2023 – Concession 81288	17/11/24
DEC2025_011	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 05 novembre 2024 – Concession 81289	18/11/24
DEC2025_012	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 novembre 2024 – Concession 81290	18/11/24
DEC2025_013	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 octobre 2020 – Concession 81291	19/11/24
DEC2025_014	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 janvier 2023 – Concession 81292	19/11/24
DEC2025_015	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 mars 2021 – Concession 81293	19/11/24
DEC2025_016	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 mai 2019 – Concession 81294	19/11/24
DEC2025_017	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 septembre 2019– Concession 81295	19/11/24
DEC2025_018	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 novembre 2024 – Concession 81296	21/11/24
DEC2025_019	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 septembre 2022– Concession 81297	20/11/24
DEC2025_020	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 février 2027 – Concession 81298	25/11/24
DEC2025_021	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 novembre 2024– Concession 81299	23/11/24
DEC2025_022	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 novembre 2024– Concession 81300	25/11/24
DEC2025_023	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 août 2015– Concession 81301	26/11/24
DEC2025_024	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 août 2025 – Concession 81302	26/11/24
DEC2025_025	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 août 2027 – Concession 81303	28/11/24
DEC2025_026	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 27 novembre 2024– Concession 81304	27/11/24
DEC2025_027	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 juin 2024 – Concession 81305	28/11/24
DEC2025_028	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 septembre 2024 – Concession 81306	28/11/24
DEC2025_029	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 03 avril 2021 – Concession 81307	28/11/24
DEC2025_030	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 décembre 2023 – Concession 81308	28/11/24
DEC2025_031	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 décembre 2022 – Concession 81309	29/11/24
DEC2025_032	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 octobre 2020 – Concession 81310	29/11/24
DEC2025_033	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 juin 2024 – Concession 81311	29/11/24
DEC2025_034	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 mai 2024 – Concession 81312	29/11/24
DEC2025_035	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 février 2024 – Concession 81313	29/11/24
DEC2025_036	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 novembre 2024 – Concession 81314	29/11/24
DEC2025_037	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 mars 2021 – Concession 81315	02/12/24
DEC2025_038	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 avril 2024 – Concession 81316	3/12/24
DEC2025_039	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 novembre 2017 – Concession 81317	3/12/24
DEC2025_040	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 04 décembre 2024 – Concession 81318	04/12/24
DEC2025_041	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 octobre 2024 – Concession 81319	03/12/24

DEC2025_042	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 mai 2022 – Concession 81320	03/12/24
DEC2025_043	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 05 décembre 2024 – Concession 81321	5/12/24
DEC2025_044	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 04 décembre 2024 – Concession 81322	04/12/24
DEC2025_045	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 février 2028 – Concession 81323	04/12/24
DEC2025_046	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 décembre 2016 – Concession 81324	06/12/24
DEC2025_047	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 octobre 2016 – Concession 81325	04/12/24
DEC2025_048	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 octobre 202 – Concession 81326	04/12/24
DEC2025_049	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 décembre 2021 – Concession 81327	09/12/24
DEC2025_050	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 décembre 2024 – Concession 81328	10/12/24
DEC2025_051	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 décembre 2024 – Concession 81329	10/12/24
DEC2025_052	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 janvier 2024 – Concession 81330	10/12/24
DEC2025_053	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 octobre 2020 – Concession 81331	10/12/24
DEC2025_054	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 décembre 2022 – Concession 81332	10/12/24
DEC2025_055	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 11 décembre 2024 – Concession 81333	11/12/24
DEC2025_056	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 12 décembre 2024 – Concession 81334	12/12/24
DEC2025_057	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 02 avril 2016 – Concession 81335	12/12/24
DEC2025_058	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 07 décembre 2026 – Concession 81336	12/12/24
DEC2025_059	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 février 2023 – Concession 81337	12/12/24
DEC2025_060	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 décembre 2027 – Concession 81338	12/12/24
DEC2025_061	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 décembre 2024 – Concession 81339	14/12/24
DEC2025_062	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 décembre 2023 – Concession 81340	14/12/24
DEC2025_063	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 décembre 2024 – Concession 81341	17/12/24
DEC2025_064	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 avril 2024 – Concession 81342	16/12/24
DEC2025_065	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 décembre 2024 – Concession 81343	20/12/24
DEC2025_066	Secrétariat général	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des maires de France (AMF) et à l'Association des maires de Seine-Saint-Denis (AMF93)	06/01/25

DEC2025_067	Enfance	Approbation de la convention et du contrat de prêt d'aide financière à l'investissement n°24-029 J entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention d'investissement au titre de la création de l'accueil de loisirs Voltaire	09/12/24
DEC2025_068	Culture	Approbation de la convention de mise à disposition d'un véhicule municipal à l'association musée de l'Histoire vivante	13/01/25
DEC2025_069	Enfance	Approbation et signature de l'avenant de la convention d'objectifs et de financement de prestation de service unique (PSU) n°2024-080 entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales pour la crèche Ethel Rosenberg	10/01/25
DEC2025_70	Enfance	Approbation de la convention 24-273 entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour les travaux de remplacement du visiophone de la crèche Miriam Makeba	10/01/25
DEC2025_071	Enfance	Approbation de la convention 24-274 entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour les travaux de reprise du mur et isolation extérieure sur la partie basse et de consolidation des soubassements avec résorption des fissures de la crèche Mandela Lessing,	10/01/25
DEC2025_072	Enfance	Approbation de la convention 24-236 entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour les travaux de réfection des soubassements et d'étanchéité extérieure de la crèche Emmi Pikler	10/01/25
DEC2025_073	Enfance	Approbation de la convention d'objectifs et de financement no 24-109 J entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention au titre du Fonds « Publics et Territoires » pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun (axe 1)	03/01/25
DEC2025_074	Enfance	Approbation de la convention 24-234 entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour les travaux de mises aux normes des stores de la crèche Pauline Kergomard	10/01/25
DEC2025_075	Enfance	Approbation de la convention 24-233 entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour les travaux de mises aux normes des stores de la crèche Ethel Rosenberg	10/01/25
DEC2025_076	Enfance	Approbation de la convention 24-235 entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (caf) de Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour la réfection des stores de la crèche Sur le Toit,	10/01/25
DEC2025_077	Service juridique	Convention d'honoraires entre la ville de Montreuil et le cabinet Sensei Avocats pour une mission d'assistance et d'accompagnement	31/01/25
DEC2025_078	Culture	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et le Département de la Seine-Saint-Denis relative au dispositif de soutien aux festivals et temps forts hip-hop et à l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2024 pour le projet de festival des cultures urbaines,	23/01/25
DEC2025_079	Sports	Renouvellement de l'adhésion à l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES)	20/01/25
DEC2025_80	Sports	Approbation de la convention de mise à disposition par l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble Grand Paris de la salle Colette Besson du Stade Nautique Maurice Thorez à la ville de Montreuil	14/01/25
DEC2025_081	Cimetière	Délivrance de concession funéraire n°81344 à compter du 23/12/2024	23/12/24
DEC2025_082	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 décembre 2029- Concession 81345	23/12/24
DEC2025_083	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 juillet 2029 -concession 81346	23/12/24
DEC2025_084	Cimetière	Conversion de concession funéraire n°81143 à compter du 23 décembre 2024 -Concession 81347	23/12/24
DEC2025_085	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 juillet 2020-Concession 81348	24/12/24
DEC2025_086	Cimetière	Délivrance d'une concession funéraire à compter du 27 décembre 2024-Concession 81349	27/12/24
DEC2025_087	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 août 2024 -Concession 81350	24/12/24
DEC2025_088	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 décembre 2024-Concession 81351	20/12/24
DEC2025_089	Cimetière	Renouvellement de la concession funéraire à compter du 18 décembre 2024-Concession 81352	24/12/24

DEC2025_090	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 juillet 2024- Concession 81353	26/12/24
DEC2025_091	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 juillet 2017-Concession 81354	26/12/24
DEC2025_092	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 août 2023-Concession 81355	26/12/24
DEC2025_093	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 décembre 2023-Concession 81356	26/12/24
DEC2025_094	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 mars 2029-Concession 81357	27/12/24
DEC2025_095	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 31 décembre 2024-Concession 81358	31/12/24
DEC2025_096	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 janvier 2025-Concession 81359	02/01/25
DEC2025_097	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 janvier 2025-Concession 81360	02/01/25
DEC2025_098	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 9 juin 2028-Concession 81361	03/01/25
DEC2025_099	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 4 janvier 2025-Concession 81362	04/01/25
DEC2025_100	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 janvier 2025-Concession 81363	06/01/25
DEC2025_101	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 décembre 2024-Concession 81364	06/01/25
DEC2025_102	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 7 janvier 2025-Concession 81365	07/01/25
DEC2025_103	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 mars 2025-Concession 81366	06/01/25
DEC2025_104	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 janvier 2025-Concession 81367	06/01/25
DEC2025_105	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du du 15 janvier 2028-Concession 81368	08/01/25
DEC2025_106	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter 6 mai 2023-Concession 81369	07/01/25
DEC2025_107	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 avril 2024-Concession 81370	07/01/25
DEC2025_108	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er mai 2023-Concession 81371	07/01/25
DEC2025_109	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 8 janvier 2025-Concession 81372	08/01/25
DEC2025_110	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 décembre 2024-Concession 81373	07/01/25
DEC2025_111	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 août 2028-Concession 81374	09/01/25
DEC2025_112	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 janvier 2025-Concession 81375	09/01/25
DEC2025_113	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 janvier 2025-Concession 81376	09/01/25
DEC2025_114	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 janvier 2025-Concession 81377	13/01/25
DEC2025_115	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 décembre 2021-Concession 81378	11/01/25
DEC2025_116	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 décembre 2025-Concession 81379	14/01/25
DEC2025_117	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 octobre 2024-Concession 81380	13/01/25
DEC2025_118	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 janvier 2025-Concession 81381	15/01/25
DEC2025_119	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 mars 2022-Concession 81382	14/01/25
DEC2025_120	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 août 2027-Concession 81383	15/01/25
DEC2025_121	Enfance	Approbation de la convention 24-232 entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour les travaux de mises aux normes de la charpente et des sanitaires de la crèche Mandela Lessing,	10/01/25
DEC2025_122	Service juridique	Décision d'estimer en justice – Défense dans l'affaire n° 2307319 devant le tribunal administratif de Montreuil	31/01/25
DEC2025_123	Service juridique	Décision d'estimer en justice – Défense dans l'affaire n° 24/02066	31/01/25
DEC2025_124	Service juridique	Décision d'estimer en justice – Défense dans l'affaire n° 2400405 devant le tribunal administratif de Montreuil	31/01/25
DEC2025_125	Service juridique	Décision d'estimer en justice – Défense dans l'affaire n°24PA04994 devant la cour administrative d'appel de Paris	31/01/25
DEC2025_126	Culturel	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et le conseil régional d'Île-de-France relative à l'attribution d'une subvention au titre du dispositif "soutien à la restauration du patrimoine mobilier inscrit au Monument Historique"	27/01/25
DEC2025_127	Tranquillité publique	Sollicitation d'une subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour le projet plan d'amélioration de la vidéo-protection et de remplacement des caméras nomades par des caméras fixes	15/01/25
DEC2025_128	Tranquillité publique	Sollicitation d'une subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour le projet de sécurisation des écoles P.BERT,D.CASANOVA,F.DOLTO,GRANDS PÊCHERS,P.PICASSOet J.ROSENBERG	13/01/25
DEC2025_129	Citoyenneté	Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Île-de-France dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt "Restauration des continuités écologiques terrestres" pour l'aménagement de parcelles dans le site des Murs-à-Pêches	23/01/25
DEC2025_130	Culture	Renouvellement de l'adhésion à la fédération nationale des collectivités territoriales pour la Culture (FNCC)	28/01/25
DEC2025_131	Service juridique	Indemnisation du sinistre 2024-30 Société SATT CONSULTING	23/01/25

QUESTIONS ORALES

Question orale 1 : le financement de la soirée organisée par le Maire le 6 février 2025 à la Marbrerie et de sa newsletter

Le rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de notre commune rendu public début 2021 faisait état (p. 66) d'une dépense de 96 000 € "témoignant de l'utilisation de moyens municipaux à des fins politiques, au bénéfice de la communication personnelle du Maire".

Le 6 février dernier, Monsieur le Maire, vous avez invité des Montreuilloises et des Montreuillois, parfois même des agents de la ville, à une soirée à la Marbrerie, à mi-chemin entre bilan de mandat et lancement de campagne. Pouvez-vous nous indiquer si cette dépense a été financée, même en partie, sur le budget de la ville et nous en indiquer le montant ? Dans

le même ordre d'idée, comment est financée la newsletter de Patrice Bessac envoyée à de nombreux habitants et qui mélange communication personnelle et informations municipales, utilisant des photos identiques à celles que l'on trouve dans le journal municipal Le Montreuillois ? Quelle est la part de son financement qui est, directement ou indirectement, issue du budget municipal ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par l'exécutif :

L'événement du 6 février n'a été d'aucune manière financé par le budget communal. De même, la newsletter de Patrice Bessac ne l'est pas.

Question orale 2 : le coût des vœux 2025

Face aux incertitudes financières, de nombreuses collectivités ont fait le choix symbolique de supprimer leur cérémonie de vœux à la population. A Montreuil, avec votre majorité, Monsieur le Maire, c'est un tout autre choix qui a été fait. Vous avez organisé une semaine de cérémonie de vœux suivie des repas pour les personnes âgées. Pouvez-vous nous indiquer le coût pour la collectivité de l'ensemble de ces cérémonies ? Par ailleurs, nous avons appris la fermeture au public du service en charge de l'accueil et du suivi des personnes âgées. Nous avons été informés que cette fermeture était en lien avec l'organisation des repas des seniors qui ont suivi ces cérémonies de vœux en janvier. Pouvez-vous nous confirmer cette information ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par l'exécutif :

L'ensemble des cérémonies a coûté 180K€, ce qui représente un coût de 45€ par personne. Le service en charge de l'accueil des personnes âgées a connu en cette période précise des arrêts maladies en interne. Si l'accueil sans rendez-vous a pu en pâtir pendant une courte période, l'accueil téléphonique et les rendez-vous ont été maintenus.

Question orale 3 : projet de la Maison Pop Mobile

A la lecture du rapport sur le développement durable nous avons appris la mise en place d'un projet de Maison populaire Mobile au 105 rue Pierre de Montreuil. Ce projet vient-il en complément du site actuel ou en remplacement de celui-ci ? Pouvez-vous nous indiquer, le cas échéant, ce que devient le site actuel de la Maison populaire, rue Dombasle ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Gaylord Le Chéquer :

Le projet de Maison populaire mobile au 105 rue Pierre de Montreuil est un complément au site actuel de la rue Dombasle et une préfiguration au déménagement définitif de la Maison populaire sur l'ancien site EIF.

Question orale 4 : tour Th3 – Logirep

Les habitantes et les habitants de la tour Th3 située 8 allée Eugénie Cotton vivent un véritable calvaire depuis la fin de l'année 2024. En effet, les ascenseurs de cette tour de 17 étages sont tous en panne sans que les habitantes et les habitants n'aient de date pour la remise en état. Des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées se retrouvent bloquées dans leur logement. Par ailleurs, dans ce même immeuble, l'eau est devenue impropre à la consommation. Le bailleur livre des packs d'eau aux familles pour tenter de faire face à cette situation. Si cela permet d'apporter un semblant de réponse dans l'urgence, le fait qu'à ce stade aucune solution pérenne n'ait été trouvée inquiète légitimement. Les locataires sont désespérés, les informations circulent mal et ils se sentent abandonnés par l'ensemble des pouvoirs publics. Compte tenu de ces dysfonctionnements lourds et de l'absence de solutions dans l'immédiat, ne peut-on pas proposer aux personnes les plus fragiles une prise en charge de nuitées dans des hôtels ou dans d'autres appartements du parc Logirep. Dans quelle mesure, la municipalité qui est un partenaire de Logirep, comme nous le démontre, encore lors de ce conseil municipal, le vote de notre garantie pour un emprunt de près de 2 millions € de Logirep, peut-elle interpeller le bailleur et lui demander d'agir ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par l'exécutif :

Les ascenseurs de la TH3 ont été mis à l'arrêt dans la nuit du 31 décembre 2024 au 1er janvier 2025 à la suite d'une fuite d'eau sur le réseau d'eau froide ayant inondé les fosses des ascenseurs.

Le 6 janvier, la fuite a été résolue et le pompage effectué mais une seconde fuite s'est déclarée cette fois-ci sur le réseau d'eau chaude inondant de nouveau les fosses.

La recherche de la nouvelle fuite a été plus longue du fait de sa localisation sous la butte.
La Logirep a ensuite dû procéder de nouveau au pompage de l'eau des fosses des ascenseurs.
Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que les techniciens de MANEI LIST ont pu déterminer que tous les organes vitaux des deux ascenseurs étaient endommagés.
Mi-janvier, le prestataire a commandé les pièces nécessaires à la remise en service des ascenseurs et annoncé un délai de livraison de 4 à 6 semaines.
Entre temps, un service de portage a été mis en place et le contact de SAMV (service d'aide à la mobilité réduite) transmis.
En ce qui concerne l'eau, des analyses ont été effectuées et les résultats transmis par le laboratoire indiquent qu'elle est conforme aux exigences de qualité des eaux de consommation.

Concernant l'action de la municipalité, le lien a été fait avec la Logirep dès le 8 janvier (date à laquelle nous avons été informés de la situation) et s'est maintenu quotidiennement.

Le 21 janvier, une rencontre avec les responsables de la Logirep s'est tenue en mairie en présence de Monsieur Stephan BELTRAN et de Monsieur le Maire. A cette occasion, Monsieur le Maire a fait part de son mécontentement quant au traitement de cette situation et a demandé que des mesures rapides soient prises.

Enfin, une porte à porte a eu lieu le 11 février dans les 17 étages de la TH3 en présence de la Logirep, de la CNL, de Madame Nassera DEFINEL et du cabinet du maire.

A ce jour, les deux ascenseurs fonctionnent. Le premier a été remis en service le 18/02/2025 et le second le 03/03/2025.

Question orale 5 : liaison entre le CCAS et le service social départemental

De plus en plus de Montreuilloises et de Montreuillois nous font part de dysfonctionnements dans leur prise en charge par les services sociaux sur notre ville. Ce qui est le plus souvent pointé, ce sont les difficultés dans les liaisons entre le CCAS et le service social départemental. Les tensions au niveau du personnel sont sans doute une des explications de ces dysfonctionnements de plus en plus récurrents. Pouvez-vous nous indiquer comment se font les liaisons entre ces deux services ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Florian Vigneron :

L'articulation entre les services du CCAS et le service social départemental reposent sur une communication régulière, un partage d'informations sécurisé, des protocoles formalisés avec la volonté commune d'améliorer la prise en charge des personnes en difficulté.

Les responsables des deux structures se rencontrent régulièrement dans le cadre de différentes commissions d'aide financières telles que le FSE (fonds solidarité énergie), le FSL (fonds solidarité logement) mais aussi dans des instances spécifiques d'identification et de partage de situation pour adapter au mieux l'accompagnement aux besoins des usagers. Le service social départemental est également impliqué dans la coordination des acteurs sociaux de l'aide alimentaire de Montreuil pilotée par le CCAS et rencontre régulièrement d'autres acteurs de la Ville comme les centres sociaux et les acteurs du logement et de la santé pour ajuster au mieux ses interventions.

Les informations relatives aux bénéficiaires sont partagées de manière sécurisée et confidentielle pour éviter les doublons et assurer une continuité dans l'accompagnement.

Selon les situations identifiées, les modes de saisine et d'orientation peuvent varier, néanmoins les situations d'urgence sont relayées au plus vite, le jour même ou dès l'ouverture du service social départemental, dès le lendemain ou le lundi matin si un problème surgit en soirée ou le week-end.

Les situations complexes font l'objet de réunions pluridisciplinaires spécifiques.

Afin de connaître au mieux les modalités de travail et les problématiques des uns et des autres le CCAS et le SSD organisent des immersions réciproques.

Il n'existe pas de dysfonctionnement entre les services du CCAS et la circonscription du service social départemental de Montreuil, néanmoins nous ne pouvons malheureusement que constater la croissance de la précarité des ménages et les moyens du Département qui parfois sont insuffisants pour assurer le suivi individuel de toutes les familles.

Question orale 6 : bilan d'étape de la médiation préalable obligatoire

En 2022, notre assemblée avait voté l'adhésion de notre ville à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le CIG petite couronne. Interrogé sur le bilan d'étape de cette mission lors du conseil municipal du 25 septembre

dernier vous nous répondiez que le rapport établi par le médiateur était disponible auprès du CIG. Nous avons renouvelé notre demande au conseil municipal de décembre 2024 et, cette fois, vous nous avez adressé en réponse le bilan d'activité 2022 du CIG... ! Ce n'est à l'évidence pas une réponse à nos questionnements. Nous vous renouvelons donc notre demande d'accès à ce rapport et souhaitons également avoir votre propre réponse à la question posée.

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Belaïd Bedreddine :

En 2022, nous avons voté l'adhésion de la ville à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le CIG petite couronne. L'objectif de cette mission étant de permettre une résolution amiable des litiges opposant la ville à ses agents.

Le rapport d'activité du médiateur a été établi par le CIG, et est donc disponible auprès du CIG.

Depuis 2022, il a été recouru une fois à la médiation auprès du CIG qui n'a malheureusement pas permis de déboucher sur une solution. Depuis, aucun agent n'a eu recours à la médiation préalable

Question orale 7 : prime télétravail

Depuis le 1er septembre 2021, une indemnité forfaitaire de 2,50 € par jour de télétravail est mise en place dans la fonction publique. Le versement de cette indemnité pour les agents de notre ville suppose une délibération du conseil municipal. Avec votre majorité, Monsieur le Maire, vous avez fait le choix de ne pas mettre en place cette prime. Interrogé en décembre 2022 sur ce sujet, vous nous aviez fait part de votre volonté de mener un bilan du télétravail dans les mois suivants. Nous voilà rendu en février 2025, pouvez-vous nous indiquer si ce bilan a été effectué et nous indiquer, le cas échéant, quelles pistes d'amélioration vous avez identifiées dans ce cadre ? Cette prime sera-t-elle enfin versée en 2025 ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Belaïd Bedreddine :

Le bilan portant sur le dispositif télétravail au sein de la collectivité a été réalisé entre avril et septembre 2024. Il a fait l'objet d'une restitution aux organisations syndicales et aux cadres de la collectivité en décembre 2024. En synthèse, les résultats de ce bilan tendent à confirmer l'acculturation progressive et sereine des agents télétravailleurs et à leurs encadrants au sein de la collectivité ; si certaines difficultés d'ordre managérial ou techniques sont identifiées, le taux de satisfaction est très élevé, aussi bien pour les agents que pour les télétravailleurs.

A la suite de ce bilan, la note de service a été actualisée et les encadrants ont été invités à intégrer cette thématique dans leurs réunions d'équipe et dans les entretiens annuels.

S'agissant de la mise en place d'une éventuelle "prime télétravail", comme cela a été rappelé à plusieurs reprises, elle ne constitue pas une obligation pour les collectivités locales et la ville de Montreuil ne souhaite pas s'engager dans un tel dispositif qui créerait des inégalités entre les emplois qui peuvent être télétravaillés et ceux qui ne le peuvent pas comme la propriété urbaine par exemple ou bien la propriété des écoles. C'est d'ailleurs la réponse qui a été faite aux organisations syndicales qui ne sont pas en plein accord sur cette indemnité.

Question orale 8 : politique municipale en matière de numérique

Monsieur le maire, la question des usages du numérique, sous diverses formes, est de plus en plus prégnante, politisée et inquiétante. Cela touche à plusieurs niveaux les politiques municipales. Ainsi, alors que vous n'avez de cesse de dénoncer les grands acteurs qui maîtrisent les réseaux sociaux, vous continuez à les utiliser sans cesse, de même que la commune. Le réseau X (ex Twitter), aux mains d'un Elon Musk figure de proue du fascisme à l'échelle mondiale, fait l'objet d'un vaste mouvement de fermetures de comptes par des personnes et des institutions ne souhaitant plus cautionner cela. La ville de Montreuil compte-t-elle enfin faire de même ?

Dans un autre genre, on ne parle plus que d'Intelligence artificielle, censée être une sorte de panacée universelle, au point que de nombreuses administrations l'utilisent désormais, de façon d'ailleurs peu encadrée et peu sécurisée. Quelle est la position de la ville à ce sujet ? Quelles consignes sont données dans les services sur l'utilisation éventuelle de l'IA ?

Enfin, un certain nombre de collectivités se sont lancées dans l'expérimentation et le déploiement de logiciels de surveillance utilisant la reconnaissance faciale, ce qui a été dénoncé récemment par la CNIL. Pouvez-vous nous garantir que ce n'est pas le cas à Montreuil et que ce n'est pas dans vos projets ?

A ce jour, la Ville de Montreuil n'a pas quitté le réseau social X qui reste un moyen d'information. Vous évoquez la personnalité d'Elon Musk mais que dire des propos de Marc Zuckerberg sur « l'énergie masculine » dans l'entreprise ? L'ensemble des institutions devraient-elles ne plus utiliser les réseaux sociaux de Meta, qui sont les plus prisés par les usagers ?

S'agissant de votre question relative à l'intelligence artificielle, notre administration s'est dotée d'un comité IA qui s'est donné pour mission de réfléchir aux enjeux éthiques de l'IA et de proposer une charte de son utilisation. En parallèle, la

charte des outils informatiques, en cours d'élaboration, aborde également le sujet des IA génératives et cadre leur utilisation. Un chargé de mission IA a été recruté à la DMEO (Direction Modernisation, Évaluation & Organisation). Il a pour mission de réfléchir aux enjeux de l'IA, à la stratégie à adopter sur ce sujet et à conduire une veille technologique.

Par ailleurs, un agent conversationnel à destination des agents est en cours de déploiement. Il s'appuiera sur la base documentaire de la ville et aura vocation à proposer les ressources RH les plus pertinentes. Les résultats seront accompagnés d'un message de prudence quant à la possibilité que l'agent conversationnel se trompe. Cette expérimentation a également vocation à diffuser la culture de cette technologie, ses avantages mais aussi ses écueils et éveiller auprès des agents une bonne compréhension de son fonctionnement et de ses limites. Les données resteront sous maîtrise publique.

Enfin s'agissant de la reconnaissance faciale, outre le fait qu'elle est totalement contraire aux valeurs portées par notre municipalité, elle n'est de toutes façons pas légale en France ainsi qu'à l'échelle européenne.

Question orale 9 : abattages d'arbres

Monsieur le maire, récemment encore, il a été constaté en divers endroits de la ville des coupes d'arbres matures, sans explication ni préavis. Par exemple rue Paul Doumer ou rue Pépin tout récemment. Pouvez-vous expliquer cela et indiquer les raisons précises des abattages réalisés ces dernières semaines ? Quels autres abattages d'arbres sont prévus sur la ville dans les mois à venir (nombre, calendrier, localisation et motifs) ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Catherine Dehay :

Sur la rue Paul Doumer, le collet de l'arbre était creux avec une grosse cavité, qui menaçait la sécurité de la circulation. Ceci a été signalé par la propreté urbaine puis confirmé par la société qui a fait le relevé patrimonial de la ville (expert en arbres).

Sur la rue Pépin l'arbre dans le square de l'église était dépérissant, à la suite de la descente de la cime, couplée à la maladie de la suie. En général, on n'abat pas même s'ils sont touchés par la suie. On fait une éclaircie pour limiter sa propagation. Cependant, en l'espèce, une fissure est apparue sur le fût, ce qui nous a obligé pour la sécurité des usagers, de prendre la décision de l'abattre.

Nous n'effectuons que des abattages d'urgence de sécurité. Nous n'avons donc rien de programmé pour cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 00h28,

A Montreuil, le 26 mars 2025

Le maire,



Secrétaire de séance,

